

CRAC n° 181 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 30 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal (Doc. 601 (2025-2026) N° 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christine Mael – Mme Dorothée De Rodder.	
Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Discussion générale.....	3
Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. Freddy Mockel – M. Julien Liradelfo – Mme Anne Laffut.	
Examen et vote des articles.....	12
Vote sur l'ensemble.....	13
Confiance au président et au rapporteur.....	13
Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : SAACE) (Doc. 602 (2025-2026) N° 1).....	13
Désignation d'un rapporteur.....	13
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christine Mael – M. Eddy Fontaine.	
Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.....	13
Intervenants : Mme la Présidente – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Discussion générale.....	15
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – Mme Geneviève Lazon – M. Freddy Mockel – M. Julien Liradelfo – Mme Christine Mael – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Examen et vote des articles.....	26
Vote sur l'ensemble.....	27
Confiance au président et au rapporteur.....	27
REPRISE DE LA SÉANCE	27
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	27

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'approbation de l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis et l'impact sur les exportations et l'industrie wallonnes ».....27

Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la campagne publicitaire « Wallonia Export » de l'AWEx diffusée durant la Coupe du monde de football »..... 29

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'implantation à Herstal d'une antenne du centre d'innovation de rupture du groupe Safran ».....30

Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la sécurisation du statut des hôpitaux dans le futur décret relatif à la recherche ».....31

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les perspectives du dispositif Win4Doc ».....32

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les espaces publics numériques ».....33

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse du taux d'emploi ainsi que du nombre de chercheurs d'emploi » ;

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les chiffres du retour à l'emploi » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'évolution des chiffres de l'emploi en Wallonie et la qualité de l'emploi ».....34

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – Mme Patricia Van Walle – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la collaboration avec l'échelon fédéral concernant les contrôles dans le secteur des titres-services » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la protection des travailleuses du secteur des titres-services »..... 38

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 40

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 40

Question orale de M. Guillaume Soupart à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les suites de la procédure Renault dans le cadre de la fermeture de H&M Logistics »..... 40

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le rapport annuel 2025 d'Unia et la lutte contre les discriminations dans le secteur de l'emploi »..... 41

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Patricia Van Walle – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Guillaume Soupart à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renouvellement de l'accord de coopération encadrant les centres de compétences »..... 42

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation des jeunes au pair en Wallonie »..... 44

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le partenariat entre Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et AKT »..... 45

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Interpellation de Mme Isabella Greco à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir de l'entreprise Thy-Marcinelle » ;

Interpellation de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du site de Thy-Marcinelle et de la sidérurgie wallonne » ;

Interpellation de Mme Özlem Özen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir de Thy-Marcinelle » ;

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la nouvelle piste de NLMK concernant l'aciérie électrique de Thy-Marcinelle » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le projet de reprise du site de Thy-Marcinelle par NLMK » 47

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Isabella Greco – M. Germain Mugemangango – Mme Özlem Özen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. Loris Resinelli – M. Freddy Mockel – Mme Valérie Bluge – M. Jean-Jacques Cloquet.

Interpellation de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme du secteur de l'innovation économique et les craintes liées à l'effacement du développement durable »..... 58

Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – M. Olivier de Wasseige – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation d'Orsa et l'avenir des invests »..... 64

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'entrepreneuriat féminin en Wallonie »..... 65

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les nouvelles turbulences autour de l'actionnariat d'Ethias » ;

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la possible vente d'Ethias à Belfius » ;

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir de la participation wallonne au sein d'Ethias »..... 66

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – Mme Patricia Van Walle – Mme Christie Morreale – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les faillites d'entreprises au mois de mai 2026 »..... 70

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les retombées économiques du salon Eurosatory pour les entreprises wallonnes »..... 71

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le rapport d'AKT sur la conjoncture économique wallonne »..... 72

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'écart de valorisation des entreprises en phase de transmission »..... 73

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact du conflit au Moyen-Orient sur la compétitivité des entreprises wallonnes »..... 75

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir industriel du site Syngenta à Seneffe et l'accompagnement des travailleurs »..... 76

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 76

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 76

Interpellations et questions orales retirées..... 77

LISTE DES INTERVENANTS..... 78

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 79

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Éliane Tillieux, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret

relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal (Doc. 601 (2025-2026) N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal (Doc. 601 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose M. Maillen comme rapporteur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je propose M. Fontaine comme rapporteur.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, MM. Maillen et Fontaine sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Présidente, en préambule, je souhaiterais faire une communication concernant la séance plénière de demain. Je serai retenu à une réunion en comité restreint chez le Premier ministre concernant Make 2030. Les textes portant sur les chèques-entreprises seront abordés au matin. Dès lors, c'est le ministre-président qui sera présent et qui répondra à ma place. Il n'y a pas de décision à prendre, c'est une information. Je préviendrai aussi les chefs de groupe tout à l'heure. Ici, je voulais en informer les membres de notre Commission.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour cette communication.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Nous examinons aujourd'hui le projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal.

On a réformé les aides à l'embauche via Job+ avec un incitant simplifié et ciblé sur les publics éloignés de l'emploi. La réforme du dispositif Airbag s'inscrit dans la même logique. Là où Job+ agit en soutenant les chercheurs d'emploi dans leur embauche, le dispositif Airbag en constitue le pendant favorisant la remise à l'emploi par l'autocréation d'activité indépendante à titre principal.

Par cette réforme, le Gouvernement wallon fait un choix clair : mieux soutenir celles et ceux qui veulent retrouver un emploi par la voie entrepreneuriale, tout en veillant à une utilisation plus efficace, plus juste et plus lisible des moyens publics.

La réforme repose dès lors sur quatre objectifs clairs : cibler l'incitant ; mieux les accompagner ; simplifier les démarches ; renforcer le contrôle et l'évaluation.

Ce projet vise à faire évoluer concrètement le dispositif existant pour atteindre ces objectifs, en le rendant plus lisible, plus efficace et davantage en phase avec sa finalité première : faire de la création d'activité indépendante une véritable voie d'accès à l'emploi, tout en contribuant ainsi au développement du tissu économique wallon.

Le premier choix fort de la réforme est celui du recentrage sur les chercheurs d'emploi, avec une condition de quatre mois d'inscription au FOREm. C'est un choix assumé, cohérent avec l'ensemble des réformes que je mène en matière d'emploi. Ce ciblage permet de recentrer l'action publique là où elle est la plus pertinente, c'est-à-dire au moment où une personne fait le choix de créer sa propre activité comme voie de retour à l'emploi.

Ce recentrage permet aussi de clarifier la philosophie du dispositif. Nous ne finançons pas une intention abstraite, nous soutenons une transition professionnelle concrète. En effet, nous aidons un chercheur d'emploi à franchir une étape décisive : passer d'une situation de recherche d'emploi à une activité indépendante, réelle et durable, qu'il n'aurait peut-être pas osé envisager sans cet incitant.

La condition d'éligibilité des chercheurs d'emploi avec un minimum de quatre mois d'inscription vise à éviter que le dispositif Airbag ne soit mobilisé trop rapidement, sans préparation suffisante ou dans des logiques plus opportunistes. Cette condition offre un temps réel de préparation pour l'orientation, l'accompagnement et la maturation du projet. Autrement dit, elle permet de mieux préparer la réussite. Concrètement, la condition d'être chercheur d'emploi et celle des quatre mois d'inscription au FOREm constituent aussi un premier filtre contre les effets d'aubaine. Ces conditions permettent d'assurer que le porteur de projet s'inscrit dans une démarche réelle et construite, et non dans une opportunité immédiate.

Dans cette logique de bon ciblage, nous avons également voulu préserver un principe essentiel, celui de la seconde chance. Entreprendre, c'est aussi prendre des risques et parfois échouer. Le dispositif Airbag permet donc, dans un environnement encadré, à une personne ayant connu une première expérience comme indépendant, de se relancer pour autant qu'elle s'inscrive dans une démarche réelle et préparée. Nous ne fermons pas la porte, nous donnons la possibilité de rebondir, mais sur base d'un projet peut-être plus solide, plus mûr et mieux accompagné. C'est aussi cela, une politique de l'emploi efficace : savoir être exigeant sans être excluant.

Le deuxième choix fort est celui de l'accompagnement pour obtenir l'incitant. Créer son activité ne s'improvise pas. On ne rend pas service à un chercheur d'emploi en lui versant une aide sans s'assurer que le projet est réellement solide. C'est pourquoi l'accès à un incitant est désormais conditionné à la finalisation d'un parcours d'accompagnement auprès d'une structure reconnue, adaptée au projet, au profil du projet et du porteur de projet. C'est une évolution essentielle. Elle remet le projet entrepreneurial au cœur du dispositif. Ce qui compte, ce n'est pas un profil théorique ou un diplôme, c'est la qualité et la viabilité d'un projet.

Les structures d'accompagnement jouissent d'un rôle central. Elles encadrent le porteur de projet, l'aident à structurer sa démarche et s'assurent que le projet a atteint un niveau de maturité suffisant avant l'octroi de l'aide. En parallèle, j'ai voulu un dispositif plus simple et plus rapide. Concrètement, le versement de l'incitant passe de 4 à 3 tranches dégressives sur une durée maximale de deux ans, avec une première tranche renforcée. C'est un choix cohérent. En effet, c'est au démarrage que le besoin est le plus important, au moment où le risque est le plus élevé pour le porteur de projet. Nous mettons donc le soutien là où il est le plus utile.

Nous supprimons également le comité de sélection. Cette étape alourdissait la procédure et rallongeait les délais de décision.

En renforçant l'accompagnement en amont et en clarifiant les critères d'octroi, nous pouvons aujourd'hui simplifier le processus tout en sécurisant la qualité des projets soutenus. Or, la simplification ne se limite pas à la procédure. Elle se joue aussi dans la mise en œuvre concrète du dispositif. Nous avons fait le choix d'une logique de simplification administrative via le dossier unique, mais aussi via l'interconnexion des données avec les bases existantes : la Banque-carrefour des entreprises ou encore l'INASTI ; avec une logique claire : ne plus demander plusieurs fois les mêmes informations. Concrètement, cela signifie moins de documents à fournir, moins d'allers et retours et des délais plus courts.

Cette réforme repose aussi sur une exigence de bonne gouvernance et de responsabilité dans l'usage des moyens publics. Soutenir l'initiative ne signifie pas renoncer à l'exigence. Le cadre est clair. Le décret prévoit des mécanismes de contrôle, la récupération des montants indûment perçus et des sanctions proportionnées en cas de manquement ou, pire, de fraude. Nous faisons le choix de la confiance. Une confiance réelle, mais une confiance encadrée avec des balises à chaque étape :

- prévention en amont avec des critères clairs et des exclusions ciblées ;
- correction lorsque cela s'avère nécessaire via la récupération des indus ;

- dissuasion en cas de fraude avec des sanctions proportionnées.

L'objectif n'est pas de sanctionner pour sanctionner. L'objectif est de garantir que chaque euro public soit utilisé de manière juste et efficace.

Enfin, nous avons voulu inscrire ce dispositif dans une logique d'évaluation continue. Un monitoring est prévu dès la première année de mise en œuvre, puis une évaluation complète tous les trois ans. Cela doit nous permettre de garder une vision claire du dispositif, vérifier qu'il atteint bien son public cible, identifier d'éventuels effets d'aubaine et, le cas échéant, ajuster ses modalités. Une politique publique efficace est une politique qui se mesure et qui sait évoluer. Au fond, cette réforme repose sur une conviction simple : créer son activité ne doit pas être un parcours du combattant, mais cela ne peut pas non plus être un saut dans le vide. Notre responsabilité est donc double : mieux accompagner en conditionnant l'accès à l'aide à un parcours structuré en amont, garantissant la maturité et la viabilité des projets, et mieux cibler en recentrant le dispositif sur les chercheurs d'emploi souhaitant sauter le pas et en concentrant les moyens publics sur des projets crédibles, utiles et créateurs d'activité en Wallonie.

Ce dispositif est à la fois un levier de remise à l'emploi et un outil de développement économique au service d'un tissu entrepreneurial plus dynamique et plus accessible. C'est un texte de confiance dans celles et ceux qui font le choix d'entreprendre, de responsabilité, mais aussi de simplification.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, une fois n'est pas coutume, nous partageons largement les objectifs poursuivis par le Gouvernement, à savoir : simplifier. Je vois déjà qu'il y a des collègues qui sont rassurés après ma première phrase.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, non, il n'y a pas de « mais », je vous rassure.

Nous partageons donc largement les objectifs poursuivis par le Gouvernement, à savoir : simplifier le mécanisme et mieux cibler les bénéficiaires afin de limiter les effets d'aubaine qui avaient été identifiés par les évaluations du dispositif.

Le recentrage de l'aide sur les chercheurs d'emploi, l'obligation d'un accompagnement préalable ainsi que l'exclusion de certaines catégories qui ne correspondent

pas à l'objectif initial de la mesure vont évidemment dans le bon sens. Le CESE lui-même soutient les principaux axes de cette réforme, notamment la simplification du dispositif, le ciblage des bénéficiaires et le renforcement des mécanismes de contrôle.

Il y a un an, Monsieur le Ministre, notre groupe déposait une proposition de décret visant précisément à lutter contre les effets d'aubaine constatés dans les dispositifs Airbag et SESAM. Pour rappel, une évaluation approfondie du dispositif réalisé dans le cadre du rapport sur le budget base zéro, coordonnée par Deloitte, à la demande du précédent Gouvernement wallon, avait mis en évidence plusieurs dérives dans l'utilisation du dispositif Airbag. Ce rapport montrait que l'incitant est parfois mobilisé par des publics qui ne correspondent pas à l'objectif initial, ce qui engendre évidemment des effets d'aubaine et nuit à l'efficacité de la politique publique, ainsi qu'à un bon usage des deniers publics.

Notre proposition prévoyait d'exclure des bénéfices de l'aide certaines catégories de bénéficiaires qui s'écartaient de l'objectif initial du dispositif, tels que les franchisés, les professions libérales, les stagiaires dans le cadre d'un accès à la profession ou encore les situations assimilables à du faux travail indépendant. Le projet de décret prévoit lui aussi l'exclusion des professions libérales, des stagiaires et des faux indépendants.

Concernant plus précisément les franchisés, le projet de décret ne semble pas prévoir leur exclusion, contrairement à ce que recommandait le rapport Deloitte, qui considérait que les franchisés eux-mêmes bénéficient déjà d'un avantage compétitif dû à la synergie économique du réseau de l'enseigne. Pouvez-vous nous confirmer que cette catégorie ne sera pas exclue du dispositif ?

Notre objectif était de recentrer l'aide publique sur les véritables créateurs d'activité économique et de garantir un usage plus juste et plus efficace des moyens publics. Nous constatons aujourd'hui que le Gouvernement agit dans une direction qui rejoint nos préoccupations et nous nous en réjouissons, bien entendu. Néanmoins, outre la question de l'exclusion des franchisés, plusieurs interrogations demeurent à la lecture du projet de décret.

Une part importante des paramètres essentiels du dispositif est renvoyée à de futures décisions du Gouvernement. Le CESE souligne lui-même que les éléments aussi fondamentaux que le montant de base de l'incitant, les critères de sélection des demandes, les modalités de contrôle, les secteurs éventuellement exclus ou encore les modalités d'évaluation feront l'objet d'arrêtés d'exécution. Disposez-vous déjà d'un avant-projet d'arrêté d'exécution ? Si oui, pouvons-nous en prendre connaissance ?

Le décret habilite aussi le Gouvernement à préciser la notion de chercheur d'emploi, à moduler les conditions d'accès, à déterminer des publics prioritaires, à exclure certains secteurs ou encore à fixer des critères de sélection des dossiers. Ces choix ne sont pas neutres puisqu'ils détermineront concrètement qui pourra ou non bénéficier de ce dispositif. Dès lors, si nous pouvons soutenir l'orientation générale de la réforme, nous resterons particulièrement – j'insiste sur le « particulièrement » – attentifs aux arrêtés d'exécution qui en préciseront le contenu réel. La qualité d'un dispositif ne dépend pas uniquement des principes inscrits dans le décret, mais également des modalités concrètes de mise en œuvre qui seront retenues.

Nous souhaiterions obtenir quelques clarifications. Quels seront les critères précis de sélection des dossiers ? Quel sera le montant effectif des différentes tranches de l'incitant ? Quels secteurs pourraient encore être exclus ? Quelles garanties seront apportées en matière de transparence et d'objectivité après la suppression du comité de sélection ?

Dans son avis, le CESE Wallonie s'était aussi montré critique à l'égard de la possibilité donnée au Gouvernement de majorer l'incitant pour les personnes créant une activité dans un métier en pénurie. Le CESE estimait, en effet, que les métiers en pénurie sont déjà des activités pour lesquelles la demande est forte, et qu'il n'est pas démontré qu'il soit plus difficile d'y développer une activité indépendante. Il considérait également qu'une telle majoration risquait de complexifier inutilement la gestion du dispositif. Nous constatons que cette disposition spécifique a finalement disparu du texte soumis au Parlement. Toutefois, l'actuel article 3, paragraphe 2, prévoit toujours que le Gouvernement peut déterminer les métiers ou les publics prioritaires.

Dès lors, Monsieur le Ministre, nous souhaiterions obtenir une clarification. Cette habilitation permet-elle encore au Gouvernement d'accorder un avantage particulier, direct ou indirect, à certaines catégories de bénéficiaires, notamment aux personnes créant une activité dans un métier spécifiquement en pénurie ? Si tel est le cas, ne considérez-vous pas que les réserves formulées par le CESE demeurent pleinement pertinentes ? Dans cette hypothèse, quels éléments nouveaux permettent aujourd'hui au Gouvernement de répondre aux critiques du CESE concernant l'absence de justification objective d'une telle majoration ainsi que le risque de complexification du dispositif ?

Pouvez-vous donc clarifier la portée de la disposition de l'article 3, paragraphe 2 ? Dans le commentaire de cet article, on lit : « cette priorisation peut notamment tenir compte de l'âge, des qualifications, de l'expérience professionnelle des bénéficiaires et des métiers jugés prioritaires, en cohérence avec la situation du marché de l'emploi et des politiques régionales en vigueur ». Monsieur le

Ministre, cette habilitation n'est-elle pas excessivement large ? Pouvez-vous nous en dire plus sur ce qu'elle recouvre et sur les volontés actuelles du Gouvernement wallon en la matière ? Des publics ou des secteurs prioritaires sont-ils déjà identifiés à l'heure actuelle ?

Enfin, je souhaite également revenir sur les remarques formulées par le FOREm dans son avis. Le projet de décret confie désormais au FOREm la gestion quasi intégrale du dispositif : réception des demandes, instruction des dossiers, décision d'octroi ou de refus, liquidation des aides et récupération des montants indûment perçus. Le FOREm attire toutefois l'attention sur les conséquences administratives et organisationnelles de cette centralisation. Il souligne notamment que la mise en œuvre de la réforme nécessitera des adaptations importantes des systèmes informatiques, des échanges automatisés de données avec d'autres administrations ainsi que l'accès à différentes bases de données.

Par ailleurs, le FOREm relève une difficulté concernant le régime des amendes administratives. Certaines infractions visées par le décret ne semblent pas pouvoir être contrôlées directement par ses services. Selon le comité de gestion, ces contrôles relèveraient davantage des services d'inspection du SPW Économie, Emploi et Recherche.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comment sera organisée la répartition des responsabilités entre le FOREm et les services d'inspection afin d'éviter toute insécurité juridique ou difficulté d'application du dispositif ? Confirmez-vous que le FOREm disposera des moyens humains, techniques et budgétaires nécessaires pour assurer ses nouvelles missions ?

En conclusion, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous constatons que cette réforme reprend plusieurs orientations que nous défendons depuis longtemps afin de mieux cibler le dispositif et de limiter les effets d'aubaine.

Toutefois, une partie importante du dispositif repose encore sur des habilitations accordées au Gouvernement – j'en ai parlé précédemment – dont les modalités concrètes devront être précisées ultérieurement. Certaines interrogations soulevées par le Conseil d'État, le FOREm ou encore le CESE n'ont pas totalement disparu et mériteront d'être suivies avec grande attention lors de la mise en œuvre du décret.

Nous serons particulièrement attentifs à l'utilisation qui sera faite des habilitations prévues par le texte, à la transparence des critères appliqués, aux profils réels des bénéficiaires ainsi qu'aux conséquences des nouvelles exclusions sur l'accès au dispositif. L'évaluation annoncée sera essentielle. Le CESE avait d'ailleurs recommandé qu'une première évaluation soit programmée à l'issue de la première année de mise en œuvre du décret. Si j'ai bien entendu, vous avez

confirmé cela, Monsieur le Ministre ; cela a été retenu par le Gouvernement wallon. Nous enregistrons positivement cet élément. L'évaluation devra permettre de vérifier que les objectifs poursuivis sont effectivement atteints et, le cas échéant, de corriger rapidement les paramètres qui ne produiraient pas les effets.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, notre groupe, Les Engagés, accueille favorablement cette modernisation du dispositif Airbag, en place depuis 15 ans. Ce texte réforme l'incitant financier qui soutient le chercheur d'emploi au démarrage de son activité indépendante. Il s'articule étroitement avec la réforme des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois, notamment les SAACE, que nous examinerons dans la foulée.

Ensemble, ces deux textes dessineront un parcours cohérent de la préparation du projet jusqu'à son soutien financier. C'est précisément cette cohérence d'ensemble que notre groupe tient à saluer d'emblée.

Sa première qualité tient à son changement de logique, l'accès à l'aide cesse de dépendre du diplôme ou du profil académique pour se concentrer sur la viabilité et le caractère opérationnel du projet. C'est un changement fort de la Déclaration de politique régionale : ouvrir la création d'entreprises au plus grand nombre et privilégier l'accompagnement de qualité. En faisant de l'attestation de finalisation d'un parcours d'accompagnement la porte d'entrée du dispositif, le texte établit d'ailleurs le pont direct avec les structures dont nous débattons ensuite. Cette articulation prend tout son sens dans le contexte de la réforme fédérale, limitant la durée d'indemnisation de chômage. Le dispositif Airbag rénové offre une perspective concrète aux chercheurs d'emploi qui veulent rebondir par la création de leur propre activité.

Notre groupe salue aussi l'effort de simplification. Monsieur le Ministre, vous l'avez dit, passage de quatre à trois tranches avec une première tranche renforcée pour la phase critique du démarrage, suppression du comité de sélection au profit d'une procédure plus rapide et recentrage de l'aide à une fois sur la carrière. À cela s'ajoute une réelle dimension de bonne gouvernance : exclusion ciblée et contrôle proportionné contre les effets d'aubaine et surtout une évaluation régulière tous les trois ans, complétée d'une pré-évaluation dès la première année. L'Inspection des finances l'a relevé, la Wallonie a trop souvent souffert de lacunes dans l'évaluation de ses politiques publiques et cela doit cesser.

Enfin, le texte a réellement intégré les avis du FOREM, de l'Autorité de protection des données, du CESE et du Conseil d'État : recalibrage des

habilitations ; extension du champ territorial à toute la Région wallonne ; encadrement strict de la consultation du casier judiciaire. C'est un travail législatif sérieux.

Notre soutien, cependant, n'exclut pas la vigilance et quelques points appellent des précisions.

Premièrement, la majoration de la première tranche pour les métiers en pénurie présente en première lecture, a disparu du texte à la suite des réserves du CESE et du comité de gestion. Nous comprenons cette prudence et nous voudrions savoir si cet abandon est définitif ou si le Gouvernement entend réexaminer ce mécanisme à la lumière de la première évaluation.

Ensuite, l'entrée en vigueur est désormais fixée au plus tard le 1^{er} janvier 2027. Pouvez-vous nous préciser le calendrier d'adoption de l'arrêté d'exécution et l'état des développements informatiques au FOREM, pour garantir une mise en œuvre coordonnée avec la réforme des SAACE, dont nous discuterons tout à l'heure ?

Troisièmement, la suppression du comité de sélection rend impérative la définition de critères clairs, transparents et équitables. Le CESE a insisté là-dessus. Quels critères le Gouvernement entend-il retenir dans l'arrêté ?

Enfin, la note du Gouvernement affirme la neutralité budgétaire de la réforme, mais l'Inspection des finances relève plusieurs facteurs susceptibles d'en accroître le coût et ne pourra se prononcer qu'au vu de l'arrêté. Comment le Gouvernement entend-il garantir cette soutenabilité ?

Ce texte est cohérent, mieux ciblé, mieux évalué et juridiquement solide. Avec la réforme des SAACE, il dessine un parcours complet et ambitieux pour les chercheurs d'emploi wallons qui veulent entreprendre et notre groupe, Les Engagés, le soutiendra avec conviction. Nous voulons tous être pleinement partie prenante de la réussite de cette réforme. Il en va de la réussite de notre Région. Une bonne loi ne vaut que par sa mise en œuvre. C'est à cette réussite concrète sur le terrain, au bénéfice des porteurs de projet, que nous entendons contribuer à vos côtés avec exigence et détermination.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Avant la question sur la neutralité budgétaire, pouvez-vous me rappeler...

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – La suppression du comité de sélection.

Mme la Présidente. – Merci pour cette précision.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous soutenons la plupart des objectifs

de ce texte. Le dispositif Airbag, qui date de 2011, méritait vraiment d'être modernisé et mieux ciblé. Par ailleurs, augmenter le taux d'emploi en Wallonie passera inévitablement par le développement de nouvelles activités entrepreneuriales. Un demandeur d'emploi bien accompagné, qui crée son activité et qui retrouve un emploi, c'est évidemment pleinement bénéfique ; et davantage encore si, plus tard, cette personne crée ensuite elle-même de l'emploi.

C'est aussi une bonne chose de passer par un accompagnement assuré par les SAACE, dont on connaît la qualité du travail. La réforme prévoit un rôle central pour ces structures puisqu'elles encadreront le porteur de projet tout au long de son parcours. Nous saluons également la mise en place de mécanismes de contrôle, de récupération et de sanctions. Le scandale récent des congés éducation payés démontre que nous ne sommes pas à l'abri de certains petits malins qui profitent des aides de la Région wallonne pour s'enrichir frauduleusement. La lutte contre les effets d'aubaine guide également ce texte. Nous ne pouvons qu'y souscrire et les évaluations progressives permettront de mieux calibrer la chose.

Notons aussi que l'avis du Conseil d'État a été pris en compte et que toute une série de modifications a eu lieu suite à ces remarques. Nous saluons donc le sérieux de ce travail de prise en compte des avis rendus.

À côté de ces éléments positifs, nous avons par contre quelques remarques et questions sur plusieurs points opérationnels de la réforme, sur lesquels nous souhaiterions vous entendre.

D'abord, brièvement, sur l'état du dispositif actuel. Au-delà de vouloir simplifier, votre volonté de réforme est-elle aussi liée à un dispositif Airbag en perte de vitesse ? Disposez-vous de statistiques sur son utilisation ces dernières années ? Pouvez-vous les communiquer ? Évidemment, ce n'est pas pour tout de suite, mais si vous pouvez nous les fournir par la suite, ce serait utile.

Ensuite, concernant le public cible et les exclus du dispositif, seuls les demandeurs d'emploi pourront désormais bénéficier de la prime Airbag. C'est l'objet même de ce texte et nous pouvons le soutenir. Toutefois, rien n'est prévu pour les personnes en reconversion professionnelle qui ne passent pas par la case demandeur d'emploi – un employeur fonctionnaire, par exemple – et qui souhaiteraient se lancer comme indépendant sans être inscrits au FOREm. Nous notons que l'article 3 prévoit une habilitation permettant d'assimiler certaines situations particulières à une période d'inscription, mais elle semble réservée à des indépendants en difficulté qui redeviennent chercheurs d'emploi, pas à des travailleurs en reconversion. Cette habilitation pourrait-elle, à terme, être étendue à ces publics ? À défaut, un soutien spécifique est-il envisagé pour eux ?

Sur la suppression du comité de sélection, un élément nous inquiète particulièrement. Cette suppression est présentée comme une mesure de simplification administrative. Dans le système actuel, le comité choisit les projets financés sur la base de critères clairs. Or, dans le nouveau texte, tout est renvoyé à l'arrêté d'exécution, ce qui reste flou à ce stade. Les avis du CESE et du FOREm ne disent pas autre chose. Le CESE insiste même sur la nécessité de critères clairs et précis pour que le FOREm puisse sélectionner les dossiers de manière transparente et équitable. Il est fondamental que le FOREm puisse s'appuyer sur ces critères clairs dans ce choix de dossiers, sous peine d'ouvrir la porte au fait du prince. Comment justifiez-vous cette suppression au-delà de la simplification ? Très concrètement, qui sera chargé de sélectionner les projets annuels, selon quelle procédure et selon quels critères ?

On a beaucoup parlé du suivi de l'évolution et l'évaluation du dispositif. Le CESE recommande un monitoring régulier assurant un suivi mensuel du nombre de demandes et d'octroi de l'incitant, ainsi qu'un *reporting* budgétaire précis, notamment sur le taux de consommation de l'enveloppe budgétaire et les projections de consommation à l'horizon de l'exercice. Au-delà de ce que vous venez d'annoncer tout à l'heure en présentant le décret, un tel monitoring est-il prévu ? Il nous semble indispensable de pouvoir disposer de statistiques régulières sur le dispositif, afin de l'évaluer au mieux et de l'ajuster si nécessaire.

Je voudrais revenir sur le territoire d'application. Dans les premières versions du texte, des questions se posaient quant à l'accès des habitants des communes de la Communauté francophone à l'aide du fait des compétences de celle-ci en matière d'emploi.

Or, nous sommes dans un dispositif à l'interface entre l'aide à l'emploi et l'aide économique. Je suis particulièrement attentif à cette question, car le Conseil d'État a confirmé qu'il s'agit avant tout d'une aide économique relevant de la compétence régionale applicable à l'ensemble du territoire. Cela semble plus clair dans la dernière version du texte, et je m'en réjouis. Pouvez-vous confirmer – cela a l'air d'être le cas, mais pour être sûr à 100 % – que les habitants de la Communauté germanophone pourront bien accéder au dispositif ?

En ce qui concerne l'impact budgétaire, vous indiquez que la réforme est neutre budgétairement du fait du resserrement du public cible. Cela peut sembler contradictoire avec la volonté du texte de rendre l'octroi de l'aide plus efficace. Si l'objectif est de mieux faire connaître cet incitant et d'encourager davantage de demandeurs d'emploi à se lancer, on peut légitimement s'attendre à une augmentation des demandes, ce qui est positif. Je ne veux pas dire que ce serait négatif.

Cependant, budgétairement parlant, si l'on dit que l'impact sera neutre, il faudra peut-être réévaluer les choses. Le texte lui-même semble anticiper cette tension, puisqu'il prévoit une clause d'ajustement automatique. Selon l'article 11, « Si le volume de demandes devient trop important, le Gouvernement pourra resserrer encore les critères ».

Qu'est-il prévu concrètement si cette réforme est un succès et que l'enveloppe budgétaire s'avère insuffisante face à l'afflux de demandes ? Le succès dépendra certainement aussi du montant de l'aide. Quel montant envisagez-vous pour cet incitatif ? Il sera fixé par arrêté. Le CESE relève que son avis est rendu sous la réserve un peu de ce paramètre, parce qu'il reste à déterminer. Faut-il s'attendre à un montant du même ordre que celui que l'on connaît aujourd'hui, où l'aide peut s'élever jusqu'à 12 500 euros, versés en plusieurs fois ?

En conclusion, on salue le principe de la réforme, mais on sera très vigilant sur les critères de sélection des projets et aux arrêtés d'exécution qui manquent pour mieux évaluer, de manière définitive, la réforme prévue. En ce sens, on souhaite soutenir l'idée d'un monitoring rapproché.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – On aborde aujourd'hui un décret important, parce qu'il touche à une question très concrète : comment permettre à des personnes sans emploi de créer leur propre activité, de sortir du chômage, de construire un projet solide et de ne pas être abandonnées dans un moment qui est le plus fragile, celui du démarrage ?

Sur le principe, on ne peut pas être opposé à un dispositif qui soutient la création d'activité par des demandeurs d'emploi. Quand une personne veut se lancer, créer son propre emploi et développer une activité, elle doit être soutenue. Le dispositif Airbag actuel avait cette ambition d'offrir un filet de sécurité au moment du passage vers l'activité indépendante.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui soulève plusieurs questions, et les collègues ont également eu leur lot d'interrogations sur ce texte. Premièrement, pourquoi le montant de l'aide n'est-il pas fixé directement dans le décret ? C'est pourtant un élément central du dispositif pour les bénéficiaires potentiels. Ce n'est pas un détail, puisque c'est ce qui permet aussi de savoir si le projet est possible, si la prise de risque est tenable et si l'aide constitue un vrai soutien.

Combien de bénéficiaires le Gouvernement anticipe-t-il chaque année avec ce nouveau dispositif par rapport au dispositif Airbag actuel ? C'est aussi une donnée importante. Si le Gouvernement nous dit que la réforme vise à mieux accompagner et à rendre le dispositif plus efficace, c'est très bien. Toutefois, on doit aussi savoir

si, dans les faits, davantage de personnes pourront en bénéficier ou si le nombre de bénéficiaires va diminuer.

On a également des inquiétudes sur la condition d'un bilan de compétences et d'une inscription de quatre mois au FOREm. On comprend l'idée de maintenir un lien avec les politiques d'emploi, mais comment garantir que cette condition ne deviendra pas une barrière administrative pour des porteurs de projets qui sont déjà prêts à se lancer ?

Cela a été abordé tout à l'heure par M. Mockel : une personne qui a déjà un projet mûr et crédible, qui est accompagnée, doit-elle nécessairement attendre quatre mois avant de pouvoir accéder à l'aide ? Il ne faudrait pas non plus que la réforme transforme un outil de soutien en un parcours d'obstacles.

Le rôle des structures d'accompagnement agréées devient lui aussi central. Là encore, l'intention peut être positive : mieux encadrer les projets, éviter les échecs et renforcer la pérennité des activités créées. Cependant, si on leur confie davantage de missions, il faut aussi prévoir des moyens financiers correspondants. Sinon, on déplacera simplement la charge vers ces structures sans leur donner les moyens de suivre correctement les bénéficiaires.

Sur le plan budgétaire, une autre question reste ouverte : le Gouvernement peut-il garantir que la réforme est budgétairement neutre ? L'Inspection des finances indique ne pas pouvoir se prononcer pleinement avant la publication des arrêtés d'exécution ; c'est précisément le problème. Beaucoup d'éléments essentiels sont renvoyés à plus tard. On va voter un cadre sans disposer de toutes les données permettant d'évaluer l'impact réel du dispositif.

Nous demandons aussi que des indicateurs clairs soient prévus. Comment va-t-on mesurer l'efficacité de l'aide ? Est-ce le nombre de bénéficiaires, le taux de maintien de l'activité après un an, deux ans, trois ans ? Est-ce le retour durable à l'emploi ou la qualité des emplois créés ? Sans indicateurs clairs, on risque de réformer sans jamais savoir si la réforme améliore réellement les choses.

Il y a évidemment des mesures qui sont là pour lutter contre les effets d'aubaine ; on les salue. Vous l'aurez compris, on reste avec des réserves et des questions. On va attendre les réponses du ministre par rapport à celles-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Le texte qui nous est soumis aujourd'hui poursuit un objectif clair, on l'a rappelé : mieux soutenir celles et ceux qui souhaitent entreprendre et créer leur propre emploi. Nous devons encourager l'esprit d'entreprendre, parce que, derrière chaque projet entrepreneurial, il y a une activité économique qui se développe, des emplois qui se créent

et de la valeur ajoutée pour la Région. Ce projet de décret modernise en profondeur le dispositif Airbag afin d'accompagner plus efficacement la transition vers le statut d'indépendant à titre principal.

Cette réforme s'inscrit par ailleurs dans une logique parfaitement cohérente avec celle que nous avons récemment votée en matière d'aide à l'emploi. Nous retrouvons la même philosophie : simplifier, accélérer, mieux cibler et rendre le dispositif plus efficace. Concrètement, les démarches administratives sont allégées, le parcours clarifié et un interlocuteur unique est désigné : le FOREm. C'est un véritable gain en lisibilité pour les futurs bénéficiaires.

Le dispositif est également mieux ciblé. Il s'adresse aux chercheurs d'emploi inscrits depuis au moins quatre mois. On l'a rappelé, ce délai n'est pas une contrainte arbitraire. Il permet de préparer sérieusement le projet avant le lancement de l'activité. C'est d'ailleurs un autre point fort de cette réforme : l'importance accordée à l'accompagnement en amont. Créer une entreprise ne s'improvise pas. En conditionnant l'aide à un parcours d'accompagnement reconnu, on augmente les chances de réussite des projets et la qualité des entreprises qui verront le jour. Ce recentrage s'accompagne aussi d'exclusions clairement définies, afin de concentrer les moyens publics sur des projets entrepreneuriaux qui correspondent réellement à l'objectif du dispositif, des projets crédibles portés dans un cadre responsable.

Le soutien financier est lui aussi repensé de manière plus pertinente. La première tranche est sensiblement renforcée afin d'apporter davantage de moyens au moment où le nouvel indépendant en a le plus besoin, à savoir au démarrage de son activité. Les versements suivants accompagnent ensuite progressivement la consolidation de l'entreprise en tenant compte de l'évolution de ses revenus.

Cette réforme prévoit également plusieurs garanties pour concentrer les moyens publics sur des projets viables et de qualité. Le recentrage sur les chercheurs d'emploi, la période de préparation de quatre mois, l'accompagnement obligatoire ainsi que l'exclusion de certaines catégories de bénéficiaires permettent de limiter les effets d'aubaine et de réserver ce soutien à celles et ceux qui en ont réellement besoin.

Soulignons aussi que cette réforme s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Une première évaluation interviendra dès la fin de la première année afin de vérifier que la mise en œuvre répond bien aux objectifs fixés et, si nécessaire, de corriger d'éventuels effets d'aubaine. Cette évaluation intermédiaire répond d'ailleurs à une demande formulée par le CESE.

Une évaluation plus complète sera ensuite réalisée dans les trois mois, afin de mesurer les effets réels du dispositif sur la remise à l'emploi. Enfin, parce que la confiance n'exclut pas le contrôle, le décret introduit

également des mécanismes de contrôle ainsi que des sanctions proportionnées en cas d'abus ou de fraude. Les fonds publics sont ainsi mieux protégés. Ce texte constitue donc pour nous une réforme équilibrée. Il simplifie les procédures, renforce l'accompagnement, cible mieux les bénéficiaires, adapte le soutien financier aux besoins réels des créateurs d'entreprise et garantit une utilisation responsable de l'argent public.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra bien évidemment pleinement ce projet de décret.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci à chacune et à chacun pour l'appréciation par rapport à ce texte, parce que c'est clair que nous avons toutes et tous comme objectif de créer de l'activité, de créer des entreprises et donc de créer de l'emploi, mais aussi de donner la perspective à des chercheurs d'emploi de créer leur activité.

Premièrement, un texte est passé concernant la suppression de la nécessité des compétences en matière de gestion pour créer son entreprise. Cette suppression démontre son efficacité puisqu'on voit le nombre d'entreprises créées fortement augmenter et que, dans tous les rapports aujourd'hui, on évoque cette suppression des compétences en matière de gestion. Cela veut dire aussi que les Wallonnes et les Wallons ont aussi cet esprit entrepreneurial nécessaire.

Deuxièmement – je reviendrai ensuite sur le volet budgétaire –, je vous garantis la neutralité de ce dispositif et je vais vous dire les chiffres :

- de 2012 à 2023, il y a eu 6 340 demandes, 4 811 étaient recevables, dont 3 907 octrois ;
- en 2025, il y a eu 930 demandes dont 506 octrois.

Mon souhait est que, dans un an ou deux, il y ait un boom et que des chercheurs d'emploi trouvent de plus en plus leur voie dans la création d'entreprises. Cela veut dire qu'ils vont retrouver un emploi, qu'ils vont créer une activité, mais qu'ils vont peut-être eux-mêmes créer de l'emploi. Cela entraînera des discussions au niveau du débat budgétaire. Demain, ce sera moi, peut-être qu'après-demain ce sera quelqu'un autre. Cependant, on se fera fort, si on estime que ce dispositif est efficace et permet de créer de l'activité et des emplois, d'alimenter le débat. Par rapport à la neutralité budgétaire cependant, on fixe le cadre dans le décret, et je reviendrai sur certaines questions plus précises. Cela ne veut pas dire que c'est une neutralité budgétaire à vie, si le dispositif Airbag est super efficace.

Troisièmement, et c'est logique, je pense qu'avec un décret, il faut une certaine souplesse, une certaine agilité, et je comprends les questions qui ont été posées par rapport aux arrêtés. Je vais vous donner un certain

nombre de réponses notamment, par rapport au timing : l'arrêté d'exécution du Gouvernement sera à l'ordre du jour du Gouvernement du 16 juillet prochain. Nous y avons déjà travaillé, donc je vous donnerai un certain nombre d'informations par rapport à cet arrêté. Ce n'est pas une question de manque de transparence ou d'opacité. À un moment donné, une habilitation permet aussi une agilité et une souplesse dans la mise en œuvre du dispositif.

Par exemple, on a parlé de l'évaluation – étape que je confirme avec un monitoring comme je le fais systématiquement. J'ai prévu une première évaluation dans un an, et une évaluation externe plus solide du dispositif dans les trois ans. Cette manière d'évaluer permet aussi, en faisant un monitoring ou une évaluation dans un an, de plus facilement corriger le tir. Je reviens sur la neutralité budgétaire. Si le dispositif montre un boom dans les mois qui viennent, je me ferai fort d'aller au Gouvernement, lors du conclave budgétaire, pour demander des moyens en plus : si je les ai, tant mieux, si je ne les ai pas, l'arrêté pourra restreindre peut-être le périmètre et le champ du dispositif. Je le dis en toute transparence parce que c'est un mécanisme normal et responsable.

Dans le désordre, M. Mockel a abordé le fait que ce dispositif soit destiné à l'ensemble des chercheurs d'emploi wallons aujourd'hui, et non plus uniquement francophones. Pour préciser, conformément aux avis successifs du Conseil d'État en 2011, en 2016 et en 2026, le dispositif Airbag, bien qu'adressé à des chercheurs d'emploi, constitue juridiquement une aide économique à la création d'entreprises et pas une aide à l'emploi, mais relevant des compétences régionales. L'incitant s'applique ainsi à l'ensemble du territoire wallon sans distinction linguistique. Tout chercheur d'emploi domicilié en Wallonie peut y accéder, pour autant qu'il remplisse les conditions.

Il convient de rappeler que le bénéficiaire introduit sa demande en qualité de chercheur d'emploi, mais doit être indépendant au moment de la liquidation de la première tranche. Dans la pratique, à la suite d'un recours introduit par un bénéficiaire germanophone en 2015 devant la Cour constitutionnelle, le FOREm traitait déjà les demandes liées à ce public qui lui parvenaient, mais la réforme permet de sécuriser juridiquement une pratique existante.

Concernant les chercheurs d'emploi, puisqu'il y a eu des questions par rapport aux chercheurs d'emploi et au fait – cela a été salué – que le dispositif est recentré uniquement sur les chercheurs d'emploi, il est vrai que l'ancien dispositif couvrait un public très large, ce qui a pu entraîner des effets d'aubaine, notamment dans des situations où l'aide ne conditionnait pas réellement la décision de se lancer. Dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire de cibler les moyens publics sur les situations où l'aide a un impact réel sur la décision de création.

J'en viens à la durée d'inscription de quatre mois au FOREm et sur les critères de sélection en l'absence de comité de sélection. La durée d'inscription de quatre mois au FOREm constitue un cadre minimal nécessaire pour garantir l'effet incitatif du dispositif. J'ai insisté sur le fait que ces quatre mois d'inscription sont une phase de préparation utile, indispensable même, qui permet : d'une part, d'orienter le porteur de projet d'un opérateur à d'autres en fonction de ses besoins, de son expérience, de son profil ou éventuellement vers une autre solution si l'entrepreneuriat n'est pas adapté à la personne ; d'autre part, de bénéficier d'un accompagnement structuré et d'avoir la possibilité de tester son projet, notamment via une couveuse en accompagnement SAACE, par exemple. Les quatre mois d'inscription constituent le premier moyen de contrer les effets d'aubaine. Le dispositif reste souple : prise en compte des périodes d'inoccupation dans d'autres SPE, notamment l'ADG en Communauté germanophone, et possibilité de tenir compte de situations spécifiques.

Pourquoi rendre l'accompagnement obligatoire ? L'accompagnement obligatoire vise à garantir la qualité et la viabilité des projets avant l'octroi de l'aide. Il permet en outre d'éviter des situations observées auparavant, où des projets insuffisamment préparés étaient soutenus, avec un risque d'échec plus élevé. Concrètement, cet accompagnement permet d'orienter le porteur de projet vers le parcours le plus adapté en fonction de son expérience, de son profil et de son projet.

Il ne s'agit pas d'une complexification, mais c'est un changement de logique : c'est moins de contrôle administratif après coup, mais plus de sécurisation en amont, via différents opérateurs. L'approche permet de mieux cibler l'aide et de sécuriser l'utilisation des fonds publics.

Monsieur Fontaine, pourquoi exclure certains secteurs ? Ce sont des secteurs qui seront décrits dans l'arrêté du Gouvernement. L'exclusion de certains secteurs s'inscrit dans la logique du dispositif qui vise à soutenir des projets pour lesquels l'aide publique a un effet incitatif réel. Concrètement, l'arrêté prévoit l'exclusion de certains secteurs, notamment les activités financières, les assurances, la gestion de patrimoine. Cette exclusion repose sur des critères objectifs identifiables via les codes NACE. Cela permet une application claire et uniforme et cela limite aussi les risques d'interprétation plus subjective.

Pourquoi ne pas avoir exclu les activités exercées sous forme de franchise ? C'est une question précise. D'abord, il faut rappeler qu'une activité en franchise constitue une véritable démarche entrepreneuriale, qui implique un investissement personnel, financier et organisationnel important. Comme l'a notamment souligné l'UCM, accéder à une franchise n'est ni simple ni automatique. Cela suppose un investissement financier souvent significatif, une sélection par le

franchiseur et la capacité à gérer un point de vente ou une activité de manière autonome. Le franchisé n'est donc pas dans une situation comparable à certaines formes de faux indépendants, par exemple, ou de transition de statut.

Le franchisé supporte un risque réel. Il développe une activité propre, même si elle s'inscrit dans un réseau. Par ailleurs, toutes les franchises ne se ressemblent pas ; certaines impliquent une véritable autonomie commerciale et de gestion, d'autres peuvent être plus encadrées. Il serait donc difficile de justifier une exclusion générale et automatique. Ce point concernait donc l'exclusion de secteurs. J'ai parlé des critères de sélection et des chercheurs d'emploi. Je reviendrai aux montants plus tard.

Passons au comité de sélection, sujet également lié aux critères et à l'accompagnement nécessaire. Pourquoi avoir supprimé le comité de sélection ? Cette suppression s'inscrit dans une évolution du dispositif qui repose désormais sur un filtrage en amont beaucoup plus structuré. Dans l'ancien dispositif, il n'y avait pas d'accompagnement systématique. Un porteur de projet pouvait introduire une demande sur base d'un diplôme ou d'un dossier peu structuré. Il peut toujours le faire sur la base d'un diplôme, mais avec un projet structuré. Cela nécessitait fréquemment une concertation en comité pour apprécier la qualité et la viabilité des projets. Le comité de sélection se prononçait par ailleurs sur la base de projections de *business plan*, donc sur des éléments qui sont par nature hypothétiques. Cela pouvait conduire à des appréciations variables selon les sensibilités et, dans certains cas, à soutenir des porteurs de projet sur la base de considérations liées au profil – par exemple l'âge – sans que le projet lui-même ne présente un niveau de solidité suffisant. Vous voyez que le nouveau dispositif se base surtout sur le projet. En pratique, les dossiers les plus discutés portaient souvent sur des situations de faux indépendants, certains secteurs spécifiques, notamment les assurances, ainsi que des activités exercées dans le cadre de stages. Ces situations sont désormais clarifiées ou exclues en amont dans le dispositif.

Cela permet aussi un gain de temps. Actuellement, lorsque la demande est jugée recevable, le délai entre la notification d'octroi au bénéficiaire peut aller jusqu'à 105 jours : 30 jours pour l'instruction, 40 jours pour le comité de sélection, 20 jours pour la décision du ministre et 15 jours pour notifier au bénéficiaire. Maintenant, on va faire un gain de 60 jours, ce qui est une belle simplification.

Venons-en aux aides d'État. Pourquoi est-il nécessaire de préciser que l'incident relève des règles européennes *de minimis* ? La précision selon laquelle l'incitant relève du régime *de minimis* vise à inscrire explicitement la mesure dans le cadre du droit européen et des aides d'État, tout simplement.

S'agissant du contrôle et des sanctions, sur base d'éléments, le FOREm peut alerter et le contrôle peut être renforcé par l'intervention du Département de l'inspection économique et sociale, comme pour beaucoup d'autres dispositifs relevant de mes compétences.

En ce qui concerne précisément les sanctions, l'ancien dispositif prévoyait déjà des mécanismes de refus de paiement et de récupération en cas de non-respect des conditions. Le décret ne change pas cette logique, mais la renforce et la rend plus claire sur trois aspects concrets : des amendes administratives explicitement prévues, ce qui n'existait pas auparavant, une identification claire des situations sanctionnées et un cadre de contrôle mieux structuré. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif plus répressif, mais d'un dispositif plus clair, plus encadré et proportionné, limité aux cas de non-respect manifeste afin de garantir une utilisation rigoureuse des deniers publics. C'est tout simplement de la bonne gouvernance.

Par rapport aux métiers en pénurie, je confirme que nous avons suivi l'avis du CESE. Parfois, on me reproche de ne pas suivre les avis, mais je suis quelqu'un qui lit et qui réfléchit beaucoup.

(Réaction d'un intervenant)

Je disais cela en boutade aussi. Ne brisons pas la bonne ambiance.

Le projet initial prévoyait une majoration pour les métiers en pénurie. Plusieurs éléments ont conduit à ne pas retenir cette majoration dans le décret. D'une part, il n'est pas démontré qu'il soit plus difficile de se lancer comme indépendant dans un métier en pénurie, tel qu'exprimé par le CESE et le comité de gestion du FOREm. Au contraire, ce métier étant en forte demande, les conditions de démarrage peuvent être plus favorables. D'autre part, sa mise en œuvre poserait des difficultés opérationnelles importantes. Les métiers en pénurie sont définis sur la base de listes qui évoluent chaque année, ce qui impliquerait une adaptation régulière du dispositif. L'identification concrète du métier exercé est complexe. Un indépendant peut être associé à plusieurs codes NACE. Ces codes renvoient à des activités économiques et non à un métier précis. Il est donc difficile de déterminer de manière fiable l'activité exercée à titre principal. Dans ce contexte, la mesure aurait généré de la complexité. Vous avez compris que nous voulions travailler sur la simplification, mais aussi sur les incertitudes et le risque d'inégalité de traitement.

Pour l'article 3, paragraphe 2, le décret prévoit en effet une faculté de priorisation en fonction des crédits budgétaires disponibles, pour être clair. Cette disposition s'inscrit dans une logique de gestion prudente et responsable des moyens publics – on revient

au budget –, afin de garantir leur utilisation optimale en cas de contraintes budgétaires.

Concrètement, elle offre au Gouvernement la possibilité, si cela s'avère nécessaire, d'orienter les moyens vers certains publics ou certains métiers jugés prioritaires. Cela pourrait notamment concerner des métiers en lien avec les besoins du marché de l'emploi, mais aussi des publics cibles spécifiques, en cohérence avec les priorités régionales, comme les plus jeunes ou les travailleurs plus âgés.

Je souligne qu'il s'agit d'un levier de gestion, mais non d'un mécanisme automatique. Cette priorisation n'est pas activée en cas de nécessité et ne constitue pas une obligation. Je reviens à l'agilité et la souplesse, mais il n'y a pas de points précis prévus dans l'arrêté à ce stade.

Pourquoi ne pas avoir fixé le montant de l'incitant dans le décret ? À nouveau, il y a le contexte économique et budgétaire et la souplesse de gestion. L'arrêté prévoit 12 500 euros en trois tranches sur maximum deux ans plutôt qu'en quatre tranches. Avant, vous aviez la première tranche à 4 200 euros avant les quatre mois. Ici, on renforce la première tranche : 6 000 euros dans le mois, puis 3 500 euros pour la deuxième tranche après 16 mois, et 3 000 euros à la fin après 24 mois.

C'est une simplification du dispositif, via notamment la réduction du nombre de tranches, mais répondant directement aux attentes des acteurs de terrain, notamment l'UCM et AKT, et permettant une gestion plus lisible tant pour l'administration que pour les bénéficiaires.

J'ai déjà parlé de l'évaluation. En ce qui concerne la simplification, la centralisation des informations au sein d'un dossier unique géré par le FOREm, c'est un passage à une logique de collecte unique dans des données qui évite de solliciter à répétition le demandeur – comme c'est souvent le cas – et simplifie significativement ses démarches.

Il y a aussi une mobilisation élargie des données disponibles pour l'instruction des dossiers. Je l'ai dit dans mon exposé introductif, il y a une interconnexion avec les sources authentiques – ONSS, SPF Finances, BCE. C'est un passage d'un système basé sur la production de documents par le demandeur à un système fondé sur la vérification automatisée des données. C'est une belle étape de simplification.

Concernant le RGPD, c'est une mise en conformité avec les exigences européennes en matière de protection des données. La réforme ne crée pas un cadre de protection des données ex nihilo. Les principes du RGPD s'imposaient déjà. Elle permet toutefois de passer à un dispositif plus explicite, mieux structuré et juridiquement sécurisé. Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Très rapidement, Monsieur le Ministre, je pense – ou je n'ai pas été attentif et vous m'en excuserez – que vous n'avez pas confirmé que le FOREm disposera bien des moyens humains et budgétaires pour ces nouvelles missions.

J'ai une question complémentaire. Au niveau des chiffres, sur les demandes et les dossiers octroyés, vous avez donné les chiffres de 2012 à 2023, 2025. Il ne m'a pas semblé entendre 2024. C'étaient mes deux seules questions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je confirme pour les moyens au niveau du FOREm, cela se fait en parfaite symbiose avec ce dernier. C'est parce qu'il y a eu une étude sur 2012-2023 et que j'ai repris les chiffres de 2025. Je n'ai pas 2024 sous les yeux, mais on vous les transmettra. Il n'y a pas de subterfuge de ne pas citer 2024. Je ne les ai simplement pas ici avec moi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à toutes mes questions. Je retiendrai les objectifs de « simplification », de « plus d'efficacité » pour éviter le parcours du combattant, mais aussi vraiment d'insister sur l'accompagnement afin d'éviter le saut dans le vide.

Ce décret réunit tous les éléments nécessaires, comme dans une bonne recette, pour être ce levier de remise à l'emploi, mais aussi permettre cette participation dynamique à l'économie de la Région. Il n'y a plus qu'à. On sera attentif et l'on compte sur vous, si Airbag rencontre un beau succès, pour défendre les budgets nécessaires dans la continuité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci pour toutes vos réponses, Monsieur le Ministre. J'attendrai avec impatience l'arrêté, puisqu'il me permettra d'un peu évaluer le tout. J'ai juste une mini question qui m'est venue quand vous avez rappelé qu'il fallait être inscrit depuis quatre mois au FOREm. Pour les germanophones, être inscrits au Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens suffit-il, ou doivent-ils s'inscrire au plus au FOREm ? On ne sait jamais ; parfois les obstacles administratifs sont assez bizarres.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je remercie M. le Ministre pour ces réponses, puisque je pense qu'il

a répondu à tout, y compris sur les montants. Néanmoins, j'entends qu'il y a une évaluation prévue dans un an. Est-ce bien juste ? On verra après l'évaluation. On garde quand même quelques réserves, notamment avec l'utilisation des arrêtés d'exécution. On suivra évidemment l'évaluation.

Mme la Présidente. – Mme Laffut ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – L'inscription au FOREm constitue avant tout un point d'entrée opérationnel nécessaire au traitement du dossier, pour l'instruction, le suivi et le paiement de l'aide. Cette inscription répond à une logique fonctionnelle permettant une mise en œuvre uniforme du dispositif et une gestion contrôlable et juridiquement sécurisée. Cependant, le dispositif tient compte des parcours suivis en Communauté germanophone. Que cela signifie-t-il ? Cela veut dire que les périodes d'inscription auprès de l'ADG peuvent être prises en compte pour le calcul des quatre mois d'inoccupation. Ensuite, bien évidemment, des échanges de données sont prévus entre le FOREm et l'ADG afin de limiter la charge administrative. C'est donc uniquement de l'opérationnel, mais ce sera évidemment simplification administrative. On tient bien évidemment compte de la période d'inscription au niveau de l'ADG pour le calcul des quatre mois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Pour clôturer sur ce texte dans un état d'esprit d'opposition constructive, Monsieur le Ministre, nous soutiendrons bien entendu cette réforme, car elle répond évidemment à plusieurs préoccupations – j'ai eu l'occasion de les expliquer – que nous portons depuis longtemps concernant le dispositif Airbag.

Ce texte permet de recentrer l'aide sur son objectif initial. Votre Gouvernement rejoint ainsi les orientations que nous avons proposées il y a un an. Nous resterons bien entendu très attentifs concernant les interrogations qui subsistent. Nous voterons donc en faveur de ce texte tout en restant vigilants.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, chers collègues. Il y a aussi un amendement proposé par l'administration, un amendement technique. Dans l'article 13, alinéa 1^{er}, 3^o, du projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal, les mots « chercheurs d'emploi » sont remplacés par les mots « demandeurs d'emploi », et la justification est fondée sur le fait que l'amendement fait suite à une observation du Conseil d'État, dans son avis rendu le 19 mai 2026. M. le Ministre a marqué son accord sur cette précision proposée par les services.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal (Doc. 601 (2025-2026) N° 1)

Art. 1^{er} et 2

Les articles 1^{er} et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art 3

L'article 3 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 3 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 4 à 6

Les articles 4 à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 4 à 6 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

Art. 7 à 9

Les articles 7 à 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 7 à 9 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 10

L'article 10 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 10 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Art. 11 et 12

Les articles 11 et 12 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité.

Art. 13

À cet article, un amendement (Doc. 601 (2025-2026) N° 2) est déposé par Mme Tillieux.

L'amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 601 (2025-2026) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 13 tel qu'amendé est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Art. 14 à 16

Les articles 14 à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 14 à 16 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

Art. 17

L'article 17 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 17 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 18

L'article 18 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 18 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Art. 19 à 22

Les articles 19 à 22 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 19 à 22 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal (Doc. 601 (2025-2026) N° 1)

Par 9 voix et 1 abstention, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption du projet de décret tel qu'amendé par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : SAACE) (Doc. 602 (2025-2026) N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : SAACE) (Doc. 602 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose M. Maillen comme rapporteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je propose Mme De Rodder comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, M. Maillen et Mme De Rodder sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Depuis plus de 20 ans, la Wallonie soutient l'autocréation d'emplois. Un premier décret, adopté en juillet 2008, a permis d'encadrer et de stabiliser les projets expérimentaux développés à la fin des années 90. Le 21 décembre 2022, le Parlement l'a abrogé afin de le remplacer par un cadre législatif visant principalement à :

- mieux répartir géographiquement les SAACE sur le territoire wallon ;
- homogénéiser leur statut et leurs axes d'accompagnement ;
- harmoniser leur offre de services en l'inscrivant dans un cadre régional s'appuyant sur un référentiel global de produits de sensibilisation, d'information, d'orientation et d'accompagnement ;

- simplifier leur financement au travers d'un système au forfait.

La réforme que nous présentons aujourd'hui s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de nos politiques de l'emploi et de l'accompagnement économique. La réforme du chômage en constitue une étape importante. Je la considère comme une réforme nécessaire, parce qu'elle réaffirme un principe simple : chacun doit pouvoir être accompagné vers une solution durable et vers le retour à l'activité. Notre responsabilité en Wallonie est désormais de mobiliser pleinement les leviers dont nous disposons pour faire de cette ambition une réalité.

Parmi ces leviers, l'entrepreneuriat occupe une place essentielle ; on vient encore d'en discuter longuement. Créer son entreprise, c'est aussi créer d'abord son emploi, mais également d'autres par la suite. C'est pourquoi la Déclaration de politique régionale affirme à la fois la volonté d'encourager davantage la création d'entreprises et de rendre nos dispositifs d'accompagnement plus lisibles, plus cohérents et plus efficaces.

Cette réforme poursuit donc un double objectif : renforcer l'efficacité de l'accompagnement et simplifier l'accès au dispositif pour les chercheurs d'emploi souhaitant lancer leur propre activité. Il est nécessaire de renforcer les complémentarités entre opérateurs, de recentrer chacun sur son cœur de métier et d'atteindre la taille critique nécessaire pour offrir un service de haute qualité. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la réforme Starter Wallonia.

Contrairement à la réforme de 2022, j'ai décidé de construire cette réforme sur les bases du décret actuel. Je ne suis peut-être pas toujours d'accord avec ma prédécesseuse, mais je ne comptais pas jeter par principe le travail réalisé sous la précédente législature. Considérant que le secteur a connu plusieurs réformes ces dernières années et que les dirigeants des SAACE se sont montrés ouverts à une réforme concertée, j'ai décidé de permettre au secteur de formuler des propositions sur la manière d'opérationnaliser un certain nombre de balises plutôt que d'envisager une réforme plus classique au travers de consultations préalables et de concertations.

Les propositions d'opérationnalisation des balises formulées par les acteurs ont donc été examinées et discutées avec moi et mon cabinet, au fur et à mesure, permettant ainsi de construire le projet de réforme. La décision finale des arbitrages se matérialise dans le cadre du projet de décret en discussion ce matin. Parmi les balises que je viens d'évoquer, on peut notamment citer :

- la place du dispositif, à la croisée de la remise à l'emploi et de l'accompagnement économique ;
- les objectifs de rationalisation, de taille critique et de couverture territoriale ;

- l'orientation et le métier d'accompagnement ;
- l'aspect d'approche partenariale.

Ces balises se basent sur une analyse objective du dispositif tel qu'il existe actuellement, mais aussi sur un benchmark d'autres dispositifs, comme les Starterslabo en Flandre.

En 2024, le secteur comptait, au total, 12 structures pour une petite centaine de conseillers à la création. Les trois plus grandes SAACE occupent, en moyenne, une quinzaine de conseillers, tandis que les trois plus petites ne comptent environ que cinq conseillers. Ce constat justifie une rationalisation du paysage ; l'objectif n'est pas de faire moins, mais de faire mieux et de disposer de structures suffisamment solides pour garantir un accompagnement professionnel continu et de qualité sur l'ensemble du territoire. La réforme met fin aux situations de concurrence entre opérateurs financés par les pouvoirs publics en consacrant le principe d'une structure généraliste par territoire.

Au 31 décembre 2025, il existait 11 SAACE agréées. Toutes n'ont pas la même taille critique et leur capacité d'action peut s'en trouver affectée. Le nouveau paysage reposera sur trois structures généralistes et une structure spécialisée. La réforme que je vous présente veille à ce que chaque structure soit dotée des moyens humains et budgétaires adéquats pour soutenir la création d'entreprises et d'emplois, tout en offrant aux publics éloignés de l'emploi une réponse efficace à leur recherche active d'emploi, suite à la réforme fédérale sur la limitation du chômage dans le temps.

Le découpage territorial est redessiné : il ne se base plus sur les bassins enseignement qualifiant, formation, emploi, mais sur les contours des quatre directions territoriales du FOREm. Le parcours d'accompagnement d'un porteur de projet est revu afin de mieux correspondre aux réalités de terrain et de s'inscrire dans les évolutions plus larges du référentiel global de produits de sensibilisation, d'information, d'orientation et d'accompagnement, tout en privilégiant le renforcement des collaborations avec certains partenaires et notamment l'IFAPME et le FOREm.

Enfin, la réforme a inscrit pleinement Starter Wallonia à la croisée de la remise à l'emploi et de l'accompagnement économique. Dans ce cadre, les structures se concentreront davantage sur l'accompagnement individualisé et mettront en œuvre une évaluation de la maturité du projet afin de proposer à chaque porteur de projet le parcours le plus adapté à sa situation. Le nouveau paysage ainsi créé limitera les besoins de coordination. La structure d'appui SAACE sera donc supprimée. Au-delà de cette réforme organisationnelle, nous faisons également le choix de la simplicité et de la lisibilité pour les citoyens.

Aujourd'hui, un chercheur d'emploi ou un futur entrepreneur est confronté à 11 structures différentes

portant des dénominations différentes, ainsi qu'à un acronyme SAACE qui reste peu compréhensible pour le grand public. Demain, quel que soit l'endroit où il se trouve en Wallonie, il pourra identifier immédiatement la porte d'entrée vers l'accompagnement à la création d'activité : Starter Wallonia. Cette marque unique, visible et reconnaissable, permettra à chacun d'identifier plus facilement le bon interlocuteur tout en assurant une communication harmonisée sur l'ensemble du territoire. C'est un changement simple en apparence, mais essentiel pour renforcer la visibilité du dispositif et améliorer l'orientation des porteurs de projet.

Comme j'ai pu vous le présenter avec le projet de décret précédent, l'accompagnement Starter Wallonia permettra également aux porteurs de projet installés de bénéficier d'un incitant.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé. Ces structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi accompagnent gratuitement les chercheurs d'emploi qui souhaitent créer leur activité, reprendre une entreprise ou devenir indépendants. Elles leur offrent un accompagnement individualisé, juridique, administratif, financier et pédagogique leur permettant de tester leur projet dans un cadre sécurisé, les aident à franchir le cap de l'entrepreneuriat, sans prendre immédiatement tous les risques liés au statut d'indépendant.

Il s'agit d'un outil important de remise à l'emploi et de création d'activité économique, qui a, de plus, déjà fait l'objet d'une réforme importante en 2022. Celle-ci poursuivait plusieurs objectifs :

- améliorer la lisibilité du dispositif ;
- renforcer la protection des bénéficiaires ;
- sécuriser juridiquement les structures ;
- professionnaliser le secteur.

Elle faisait suite à une évaluation qui avait été confirmée et qui avait confirmé l'efficacité des SAACE, tout en identifiant certaines faiblesses en matière de gouvernance, d'organisation territoriale et d'harmonisation des pratiques. Cette réforme de 2022 a ainsi permis d'uniformiser davantage le dispositif, de renforcer l'intégration des SAACE dans l'écosystème wallon de l'accompagnement économique, d'harmoniser les services proposés et de sécuriser le statut des bénéficiaires. Les résultats qui ont été obtenus ces dernières années témoignent de l'utilité de cette réforme de 2022.

Depuis 2019, les SAACE ont contribué à la création ou à la reprise de plus de 2 800 entreprises. Le taux d'activation, c'est-à-dire les créations d'activité, les

sorties positives, est passé de 49 % en 2023 à 58 % en 2024. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées atteint, quant à lui, 85 % à trois ans. Les indicateurs dont nous disposons aujourd'hui montrent que cette réforme a contribué à améliorer les performances du dispositif.

Le Gouvernement wallon précise que le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de cette réforme. Nous pouvons comprendre la volonté de ce Gouvernement de poursuivre l'amélioration du dispositif et d'en renforcer encore l'efficacité. Toutefois, on peut s'interroger sur la nécessité de procéder à une nouvelle rationalisation d'un dispositif qui venait précisément d'être réformé et dont l'évaluation apparaît globalement positive. Plusieurs mesures sont proposées :

- la création d'une nouvelle dénomination commune, Starter Wallonia ;
- la réorganisation territoriale du dispositif ;
- la réforme du parcours d'accompagnement ;
- l'introduction d'un test de maturité obligatoire ;
- le renforcement des collaborations avec le FOREm ;
- l'actualisation des critères d'évaluation.

Plusieurs orientations rejoignent des constats formulés par les acteurs eux-mêmes, notamment en matière de clarification des missions, de coordination des opérateurs et de lisibilité du paysage de l'accompagnement. Toutefois, plusieurs points d'attention ressortent de l'avis du CESE.

Le premier concerne la réduction du nombre de structures et la nouvelle organisation territoriale, avec la volonté du Gouvernement wallon de passer de 11 à 4 structures. Si le CESE comprend l'objectif de consolidation et de rationalisation, il attire l'attention sur le risque d'éloignement des services pour certains chercheurs d'emploi et insiste sur la nécessité de maintenir des antennes locales et des permanences de proximité.

Le deuxième point concerne le test de maturité obligatoire. Le CESE invite à veiller à ce qu'il ne conduise pas à une sélection trop restrictive des projets ou à l'exclusion de publics plus fragilisés qui auraient davantage besoin d'accompagnement.

Enfin, le CESE s'interroge sur la suppression de la structure d'appui des SAACE et demande que l'évaluation du dispositif vérifie que les missions actuelles exercées par Starter Wallonia soient effectivement reprises par d'autres acteurs afin d'éviter toute perte d'expertise ou de coordination.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser quelles garanties seront apportées pour maintenir la proximité territoriale du dispositif ? Comment sera évalué l'impact du test de maturité sur l'accès des publics les plus fragilisés à l'accompagnement ? De

quelle manière les missions aujourd'hui assumées par la structure d'appui seront reprises dans le futur paysage des SAACE ?

Je souhaiterais également vous interroger sur les aspects budgétaires de cette réforme et plus particulièrement sur les observations formulées par l'Inspection des finances. Dans son avis, celle-ci rappelle que le financement des SAACE ne repose pas uniquement sur la subvention régionale prévue par le décret. Les structures bénéficient également de financements issus du Fonds social européen ainsi que de subventions APE. Elle souligne dès lors qu'il serait utile de préciser dans quelle mesure la réforme en cours du dispositif APE pourrait affecter le financement des SAACE agréées.

Cette question nous paraît particulièrement importante dans le contexte de la réforme envisagée. Le Gouvernement entend renforcer la taille critique des structures, réduire leur nombre et leur confier des missions parfois plus larges, notamment en matière d'accompagnement, de suivi des parcours et d'encodage dans le dossier unique du FOREm. Ces ambitions supposent que les opérateurs disposent de moyens suffisants et pérennes.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser la part respective des financements régionaux, européens et APE dans le budget des SAACE ? Disposez-vous d'une évaluation de l'impact que la réforme des aides APE pourrait avoir sur l'équilibre financier de ces structures ? Par ailleurs, le modèle financier qui sous-entend cette réforme a-t-il été construit en intégrant les effets attendus de la réforme APE ? Pouvez-vous garantir que les structures qui seront agréées dans le futur paysage Starter Wallonia disposeront des moyens nécessaires pour exercer leurs missions sans dégradation de la qualité de l'accompagnement ?

Ensuite, nous constatons que la note de genre est particulièrement succincte et conclut à l'absence d'impact spécifique de la réforme sur les femmes et les hommes. Pourtant, des données disponibles montrent que le public accompagné par les SAACE est aujourd'hui composé à plus de 60 % par des femmes. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif neutre du point de vue du genre. Les SAACE constituent un outil important de soutien à l'entrepreneuriat féminin et de retour à l'emploi pour de nombreuses femmes.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme. Je pense notamment à la réduction du nombre de structures, à la nouvelle organisation territoriale, à l'introduction du test de maturité obligatoire ou encore aux possibilités de réorientation plus rapide des porteurs de projet.

Quelle analyse, Monsieur le Ministre, a été menée pour conclure que cette réforme n'affecte pas l'égalité

entre les hommes et les femmes ? Une évaluation spécifique a-t-elle été réalisée afin de vérifier que la réforme ne risque pas de créer de nouveaux obstacles à l'accès aux dispositifs ou d'affecter différemment certains publics ? Les futurs indicateurs d'évaluation du dispositif intégreront-ils une ventilation systématique des données par sexe afin de mesurer l'impact réel de la réforme sur l'entrepreneuriat féminin et sur l'accès des femmes à l'accompagnement proposé par les SAACE ? Compte tenu de la place importante occupée par les femmes parmi les bénéficiaires, il nous semblerait utile que cette dimension soit davantage documentée et suivie dans le cadre de la mise en œuvre de votre réforme.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur la philosophie globale de cette réforme et sur ce qui fait la spécificité et la richesse des SAACE depuis leur création. Ces structures ont toujours occupé une place particulière, à la frontière entre les politiques économiques et les politiques sociales. Leur mission est de favoriser la création d'entreprises et le développement de l'attractivité économique, mais elles ont également été conçues comme un outil d'insertion et d'émancipation permettant à des chercheurs d'emploi de concrétiser un projet entrepreneurial qu'ils n'auraient pas pu, dans la plupart des cas, mener seuls. Au fil des années, plusieurs SAACE ont d'ailleurs développé une expertise auprès des publics les plus fragilisés ou les plus éloignés de l'emploi. Je pense notamment aux personnes confrontées à des difficultés sociales importantes ou encore à des problèmes de santé mentale.

Pour ces publics, les SAACE ne constituent pas uniquement un outil de création d'entreprise. Elles représentent souvent une étape essentielle dans un parcours plus long et de reconstruction professionnelle et, in fine, de retour vers l'emploi. Or, à la lecture de la réforme, on a le sentiment que le curseur se déplace progressivement vers une logique davantage économique, centrée sur la performance et les résultats mesurables. En réalité, le risque de cette réforme est de transformer progressivement les SAACE d'un outil d'émancipation et d'insertion en un outil de sélection entrepreneuriale, comme je vais l'illustrer avec les mesures que vous proposez sur l'accompagnement et l'évaluation.

Concernant l'évaluation, la comparaison entre le décret de 2022 et le texte qui nous est soumis aujourd'hui montre une évolution significative des critères. Alors que l'évaluation portait auparavant principalement sur la qualité de l'accompagnement et la réalisation des missions confiées aux structures, le nouveau décret, lui, met davantage l'accent sur les indicateurs de résultat : créations d'activité, sortie du chômage, emplois générés ou encore pérennité des entreprises à court terme. Ces indicateurs sont utiles, mais ils traduisent également une évolution de la philosophie du dispositif. On passe progressivement d'une logique d'accompagnement de personnes vers

l'entrepreneuriat à une logique davantage centrée sur la performance économique. La question est dès lors de savoir comment continuer à valoriser le travail réalisé avec les publics les plus fragilisés, dont les parcours sont parfois plus longs et dont la réussite ne se mesure pas uniquement au nombre d'entreprises créées.

Il en va de même pour l'accompagnement. On passe d'un accompagnement centré sur les personnes vers un accompagnement centré sur les projets les plus susceptibles de réussir économiquement. Nous comprenons cette volonté de renforcer l'efficacité du dispositif, mais elle soulève une question importante : comment éviter que cette logique incite progressivement les structures à privilégier les projets les plus aboutis, les plus porteurs et les plus autonomes, en sachant, par ailleurs, qu'elles seront évaluées sur leurs résultats ?

L'introduction d'un test de maturité obligatoire, combinée à la possibilité de réorienter plus rapidement certains porteurs de projet, peut certes permettre un meilleur ciblage de l'accompagnement, mais elle pourrait également conduire, de manière plus ou moins implicite, à sélectionner les profils représentant les meilleures chances de réussite immédiate et, malheureusement, à écarter ceux qui nécessitent davantage de temps d'accompagnement ou de soutien. Or ce sont précisément ces personnes que les SAACE ont historiquement contribué à remettre en mouvement.

Le risque est dès lors que, à force de mettre l'accent uniquement sur les indicateurs de performance et les résultats rapides, on transforme progressivement la nature même du travail réalisé par les structures. Pour certains bénéficiaires, la création d'activité n'est pas un objectif qui se concrétise en quelques mois ; elle s'inscrit dans un processus plus long fait d'essais, d'apprentissage, parfois d'échecs et de réorientation. En d'autres termes, le droit à l'erreur fait partie intégrante de l'accompagnement entrepreneurial. Il serait regrettable qu'un dispositif conçu pour soutenir les personnes les plus éloignées de l'entrepreneuriat devienne progressivement un outil réservé à celles et ceux qui ont déjà et qui sont déjà les plus proches de la réussite.

En conclusion, nous reconnaissons l'utilité des objectifs poursuivis par cette réforme et partageons la volonté d'améliorer encore le fonctionnement des SAACE. Toutefois, nous constatons que ce dispositif a déjà fait l'objet d'une réforme importante en 2022, dont les premiers résultats apparaissent largement positifs, tant en matière de création d'entreprise que de retour à l'emploi.

Dès lors, la question et notre préoccupation centrale ne sont pas tant celles de la nécessité d'améliorer le dispositif que celles de l'équilibre à préserver entre sa dimension économique et sa dimension sociale. Nous serons particulièrement attentifs à la mise en œuvre concrète de cette réforme, à ses conséquences sur

l'accessibilité du dispositif, à l'entrepreneuriat féminin, au financement des structures et à la place qui continuera d'être accordée à l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi. C'est au regard de ces interrogations et de ces incertitudes que notre groupe choisit de s'abstenir sur ce projet de décret.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les Engagés saluent la réforme des SAACE, qui s'inscrit dans une dynamique de modernisation et de meilleure articulation des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité. Plusieurs de ces orientations recueillent d'ailleurs un large soutien. L'Inspection des finances se montre favorable à l'objectif de rationalisation du paysage, qui vise à passer de 11 structures actuellement à quatre structures : trois généralistes, une spécialisée.

Cette évolution est de nature à renforcer la qualité de l'accompagnement, à professionnaliser davantage l'organisation, et à limiter les situations de concurrence entre opérateurs sur le même territoire. Le CESE Wallonie partage également cette logique, considérant qu'elle peut permettre d'atteindre une taille critique adéquate et de générer des économies d'échelle.

Je relève également que, sur le plan budgétaire, il est expressément indiqué que la réforme n'a pas pour objet une réduction des moyens dédiés à l'accompagnement des porteurs de projets, mais bien leur concentration au sein d'un nombre restreint de structures. Cette garantie apparaît essentielle, afin de préserver la qualité du service rendu aux chercheurs d'emploi souhaitant développer leur activité.

Cette dimension prend d'autant plus de relief dans un contexte plus large de transformation du marché de l'emploi, marqué notamment par la réforme fédérale limitant la durée d'indemnisation du chômage à deux ans. Il convient dès lors d'anticiper l'impact potentiel de cette évolution sur les flux de bénéficiaires et sur la capacité d'absorption des dispositifs d'autocréation d'emploi.

La structuration du parcours en phases – préparation, lancement et consolidation –, ainsi que l'introduction d'une évaluation de la maturité du projet constituent des avancées intéressantes en matière de suivi et de personnalisation des accompagnements. Toutefois, cette logique de standardisation accrue devrait être conciliée avec la diversité des profils et des réalités de terrain, afin d'éviter une approche trop uniforme qui ne correspondrait pas à l'ensemble des publics concernés.

Dans le même esprit, si le test de maturité constitue un outil pertinent d'orientation, il requiert des garanties solides en termes d'objectivité, de transparence et d'équité, afin d'éviter tout risque de sélection implicite susceptible de défavoriser les porteurs de projet les plus fragilisés.

Par ailleurs, les objectifs de renforcement des collaborations avec le FOREm, l'IFAPME et les autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial, ainsi que l'amélioration des mécanismes de réorientation vers l'opérateur le plus approprié constituent des évolutions cohérentes et positives pour mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires.

Dans ce contexte, plusieurs questions appellent des précisions. Tout d'abord, quel sera l'impact de cette réforme sur le personnel actuellement employé au sein des structures existantes ? Pouvez-vous garantir que les emplois seront intégralement préservés ou, à tout le moins, préciser les mesures d'accompagnement prévues en matière de transition professionnelle ?

Ensuite, le CESE souligne que le risque d'une réduction du nombre de structures entraîne un éloignement du service pour certains publics. Les difficultés de mobilité constituent une réalité bien connue pour de nombreux chercheurs d'emploi. Quelles garanties concrètes pouvez-vous apporter quant au maintien d'une réelle proximité territoriale ? Des permanences locales ou des antennes décentralisées seront-elles systématiquement organisées afin de garantir un accès équitable au dispositif sur l'ensemble du territoire wallon ?

Par ailleurs, s'agissant du test de maturité, celui-ci constitue un outil intéressant d'orientation. Néanmoins, le CESE met en garde contre le risque d'un mécanisme trop sélectif, susceptible d'écarter certains publics plus fragilisés ou moins à l'aise dans la formation de leur projet entrepreneurial. Quels garde-fous ont été prévus afin de garantir que cet outil reste bien un instrument d'accompagnement et non un filtre d'exclusion ? Cette dimension fera-t-elle l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de l'évaluation annuelle du dispositif ?

Enfin, le CESE relève également la suppression de la structure d'appui des SAACE. Pouvez-vous préciser quelles missions seront désormais reprises par Wallonie Entreprendre, par l'administration ou par d'autres partenaires ? Comment entendez-vous garantir que cette suppression ne crée pas de vide en matière de coordination, de capitalisation des bonnes pratiques et de soutien méthodologique aux structures agréées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la création d'entreprise constitue un enjeu important pour la Wallonie et, dans un contexte de transition économique, industrielle et écologique, nous avons besoin de davantage d'activités économiques, d'initiatives locales et d'entrepreneurs capables de créer des réponses aux besoins de nos citoyens. Les entrepreneurs contribuent aussi à la création d'emplois durables et de qualité, et intègrent de plus en plus la durabilité et les limites planétaires dans leurs activités.

Nous savons également que les voies d'accès à l'emploi sont multiples. Pour certaines personnes, le salariat est la réponse qu'ils préfèrent ou la plus adaptée. Pour d'autres, c'est l'entrepreneuriat qui permet de trouver une place dans la société, de valoriser des compétences, de se concrétiser à travers un projet de vie ou de construire son propre emploi ; généralement les deux. C'est précisément pour cette raison que les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi jouent un rôle important. Depuis de nombreuses années, elles permettent à des milliers de Wallonnes et de Wallons de tester un projet, d'acquérir des compétences entrepreneuriales et de limiter les risques liés au lancement d'une activité.

Je tiens d'ailleurs à souligner plusieurs éléments positifs de la réforme proposée :

- la volonté de rationaliser un paysage institutionnel parfois complexe et peu lisible ;
- l'objectif de rendre l'offre de services plus cohérente et plus compréhensible pour les porteurs de projets, c'est légitime ;
- la volonté d'améliorer l'articulation entre les différents acteurs de l'accompagnement entrepreneurial, du FOREm à l'IFAPME, en passant par Wallonie Entreprendre.

Je relève également que cette réforme a fait l'objet d'un travail de concertation avec le secteur. Même si la liberté associative semble avoir été restreinte, les opérateurs ont été associés à la réflexion et plusieurs adaptations du projet initial semblent résulter de ce dialogue.

Enfin, l'idée d'un accompagnement davantage structuré, permettant de mieux adapter les services aux besoins des porteurs de projet mérite également d'être saluée. Pour autant, plusieurs points de vigilance nous paraissent devoir être examinés attentivement. Le premier concerne la proximité territoriale. Aujourd'hui, le dispositif repose sur 11 SAACE ; demain, il y aura trois structures généralistes pour l'ensemble de la Wallonie, auxquelles s'ajouterait une structure spécialisée dans le secteur de la construction. Même si les antennes locales pourront subsister, cette concentration interroge. L'accompagnement à la création d'activité repose en grande partie sur une relation de confiance, sur une connaissance fine du tissu économique local et sur une présence accessible pour les porteurs de projets. Nous devons donc veiller à ce que la recherche d'efficacité organisationnelle ne se traduise pas par un éloignement du service par rapport aux réalités du terrain.

Le deuxième point concerne l'accessibilité du dispositif. Le projet introduit un parcours davantage structuré, fondé notamment sur une évaluation de la maturité du projet.

Sur le principe, cette démarche est compréhensible, mais elle soulève une question essentielle : à qui

voulons-nous donner leur chance ? L'histoire des couveuses d'entreprises repose précisément sur l'idée qu'une personne ne doit pas être écartée parce qu'elle n'est pas immédiatement prête à entreprendre. Les SAACE ont été créées pour sécuriser les parcours, réduire les risques sociaux et économiques, et permettre à des personnes parfois fragilisées de tester une activité avant de se lancer.

Or, nous craignons qu'une logique trop centrée sur la maturité initiale du projet ne conduise progressivement à privilégier les candidats déjà les mieux armés, les mieux formés ou les mieux entourés. Cette inquiétude est d'autant plus importante que l'évaluation de maturité semble largement reposer sur un outil numérique.

À la lecture du dispositif, nous ne percevons pas clairement comment sont intégrés des éléments pourtant déterminants dans la réussite entrepreneuriale : l'environnement familial, le réseau de soutien, l'ancrage local, l'expérience de vie ou encore les capacités d'apprentissage. L'enjeu n'est pas seulement de sélectionner les projets les plus prometteurs, il est aussi d'accompagner celles et ceux qui ont besoin d'un soutien renforcé pour faire émerger leur projet.

Le troisième point concerne la réduction des durées d'accompagnement. D'après nos informations, la durée de l'accompagnement serait de neuf mois de préparation et 18 mois de test, alors que le dispositif actuel permettait respectivement 18 mois et 24 mois.

Nous comprenons la volonté d'accélérer certains parcours, mais nous savons aussi que tous les projets entrepreneuriaux ne suivent pas le même rythme ou ne peuvent pas suivre le même rythme. Plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, le maraîchage, certains élevages ou d'autres activités sont soumis à des cycles naturels et saisonniers. Deux années de tests ne constituent pas un luxe, elles permettent souvent d'observer plusieurs cycles complets d'activité avant de prendre des décisions définitives.

Nous devons éviter qu'une réduction uniforme des délais ne fragilise précisément les projets qui nécessitent, par leur nature, le plus de temps pour démontrer leur viabilité.

Enfin, ce projet de décret s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la limitation dans le temps des allocations de chômage décidée au niveau fédéral. Cette évolution risque de conduire davantage de chercheurs d'emploi à envisager l'entrepreneuriat comme voie de réinsertion professionnelle. Il faudra que les SAACE puissent disposer de moyens suffisants pour accueillir et accompagner ces nouveaux publics.

Dans ce contexte, plusieurs questions mériteraient d'être clarifiées. Premièrement, quelles garanties pouvez-vous apporter quant au maintien d'une réelle

proximité territoriale, malgré la réduction du nombre de structures agréées ?

Deuxièmement, comment le test de maturité prendra-t-il en compte les dimensions humaines, sociales et environnementales qui contribuent à la réussite d'un projet entrepreneurial au-delà des seuls critères techniques et économiques ? Par ailleurs, le test de maturité pourra-t-il être réalisé en présentiel avec un accompagnateur ? C'est une question que l'on nous pose.

Troisièmement, envisagez-vous des mécanismes de dérogation permettant de prolonger la durée du test pour certains secteurs, dont les cycles économiques – comme j'avais expliqué brièvement tout à l'heure – ou naturels nécessitent davantage de temps, ou pour les entrepreneurs qui ont manifestement besoin de plus de temps pour arriver à une étape de création satisfaisante ?

Quatrièmement, disposez-vous déjà d'une estimation du nombre de chercheurs d'emploi susceptibles d'être orientés vers ces dispositifs dans le cadre de la réforme fédérale du chômage ? Les moyens prévus sont-ils suffisants pour absorber cette demande supplémentaire ?

Finalement, pour notre part, nous pensons qu'une évaluation spécifique de la réforme après un an de mise en œuvre serait utile, notamment afin de mesurer ses effets sur l'accessibilité du dispositif pour les publics les plus fragilisés, sur l'équilibre territorial de l'accompagnement et sur la capacité des structures à répondre aux nouvelles réalités du marché du travail.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Avec ce second projet de décret, on examine le deuxième étage de la réforme de l'autocréation d'emploi. Le premier texte modifiait les conditions d'accès à l'aide financière pour le demandeur. Celui-ci réorganise les structures chargées de l'accompagner, de l'évaluer et de l'orienter.

Les deux textes sont liés. D'un côté, vous touchez à l'incitant financier ; de l'autre, vous transformez le réseau qui encadre le porteur de projet avant, pendant et après son lancement. Ce décret n'est donc pas une simple réorganisation administrative : il détermine concrètement qui sera accompagné, où, par qui, avec quels moyens et selon quels critères.

Le Gouvernement présente ce texte comme une rationalisation. Les SAACE deviennent Starter Wallonia. Le nombre de structures diminue, le découpage se calque sur les directions territoriales du FOREm et le parcours est plus balisé, avec des comités de validation et des jalons de maturité. Si rendre le dispositif plus lisible et éviter la dispersion sont des objectifs que l'on peut partager, une rationalisation n'est jamais neutre. Réduire le nombre d'acteurs modifie l'accès réel aux services, change les distances et

transforme le rapport de force entre le porteur de projet et la structure qui l'évalue. C'est pourquoi c'est quand même important d'avoir certaines garanties et sur plusieurs points. Premièrement, c'est sur la proximité territoriale. Comme le souligne le CESE Wallonie, les demandeurs d'emploi font déjà face à d'importants problèmes de mobilité. Si les structures d'accompagnement deviennent moins nombreuses, comment éviter que le service ne s'éloigne des citoyens ? Le Gouvernement peut-il garantir le maintien d'antennes locales, de permanences régulières et d'une présence effective sur tout le territoire ?

Deuxièmement, sur les moyens financiers, vous demandez plus de missions aux structures : suivi renforcé, encodage, coordination avec le FOREm, l'IFAPME et Wallonie Entreprendre. Quelles sont les enveloppes supplémentaires prévues ?

L'Inspection des finances rappelle que ces structures dépendent aussi de financement FSE – Fonds social européen – et de subventions APE. Dans le contexte de la réforme des APE, pouvez-vous nous garantir que leur modèle économique ne sera pas fragilisé ?

Sur la suppression de la structure d'appui, le Gouvernement estime qu'elle n'est plus nécessaire. Quelles missions disparaissent vraiment et lesquelles sont transférées vers Wallonie Entreprendre, l'administration ou les structures elles-mêmes ? Il ne faudrait pas que cette simplification supprime un outil de coordination utile sans que ses fonctions soient pleinement assurées ailleurs.

Le texte conditionne l'accès à l'accompagnement comme le précédent conditionne l'accès à l'argent. C'est donc crucial de veiller à ce que le parcours ne devienne ni trop lourd, ni trop sélectif, ni trop éloigné, afin que l'aide à l'autocréation reste pleinement accessible. Vous l'aurez compris, il y a aussi une série de questionnements sur cela, notamment, comme je l'ai dit, sur la réorganisation territoriale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie aussi pour la présentation de ce projet de décret qui, outre le fait qu'il s'inscrit dans une logique de rationalisation et d'efficacité – vous l'avez bien dit – met en œuvre un passage précis de la DPR, rédigé comme suit : « Le Gouvernement stimulera la création d'entreprises et la reconversion pour faciliter l'entrepreneuriat. De même, il amplifiera le système Airbag et tous ces mécanismes similaires qui permettent aux demandeurs d'emploi de lancer leur activité d'indépendant ». C'est bien dans cette seconde partie que s'inscrit le projet de décret soumis à l'examen de notre commission. Il est donc tout à fait logique et pertinent qu'il soit examiné après le projet de décret relatif au dispositif Airbag. Le lien entre le dispositif précité et la future structure Starter Wallonia a d'ailleurs

été souligné à juste titre lors des échanges sur le décret précédemment examiné.

Il nous semble que la réforme projetée est pertinente et bienvenue : réduction du nombre de structures, amélioration du parcours d'accompagnement, mise en place de jalons, renforcement du rôle du comité de validation, renforcement de la collaboration avec certains partenaires, dont l'IFAPME et renforcement du suivi de l'évaluation, et cetera. Ceci sans oublier les adaptations terminologiques visant à calquer le vocabulaire du dispositif sur les formulations actuelles, à l'image du chercheur d'emploi au lieu et place du demandeur d'emploi.

Nous constatons par ailleurs que les contenus et les objectifs poursuivis par la réforme ont été favorablement accueillis par les instances consultées, au premier chef desquelles le CESE. Si nous accueillons très favorablement le projet de décret, nous souhaiterions toutefois obtenir quelques précisions fondées en grande partie sur les remarques formulées par les différentes instances. La rationalisation du paysage de 11 à 4 structures poursuit un objectif légitime : atteindre une taille critique et éviter les situations de concurrence. Le CESE pointait toutefois les potentielles difficultés que cela pourrait représenter pour certains chercheurs d'emploi en matière de mobilité.

Comment le Gouvernement entend-il assurer que la marque Starter Wallonia demeure accessible aux citoyens, quel que soit l'endroit d'où ils proviennent ? Parmi les nouveautés du parcours d'accompagnement figure l'étape de l'évaluation de la maturité du projet. Selon nous, cet outil ne doit pas être vu comme un filtre d'exclusion, mais comme une opportunité permettant de détecter les éventuels besoins en formation.

Pouvez-vous préciser comment cet axe permettra d'orienter plus efficacement les porteurs de projet, notamment en collaboration avec l'IFAPME, afin de maximiser leurs chances de réussite dans la poursuite du parcours ? Le décret prévoit aussi une période transitoire maintenant les agréments actuels jusqu'au 31 décembre 2026, tout en sécurisant les montants octroyés sous l'empire de l'ancienne mouture du texte. Pouvez-vous nous donner davantage de détails sur la procédure et le dispositif mis en place pour s'assurer que la transition se déroule de manière fluide, tant pour le personnel que pour les porteurs de projet, et notamment ceux en phase de test ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je remercie chacune et chacun. D'abord, je reconferme que le projet de décret présenté ici ne vise pas à revenir sur la réforme de 2022

ou à la chambouler. Il convient de continuer le travail qui avait été entamé. D'ailleurs, nous n'abrogeons pas le décret de 2022. Nous le modifions et nous le complétons. Mais, c'est vrai, ce n'est pas une simple modification administrative, comme l'a dit M. Liradelfo ; je l'assume.

Deuxième élément, ce texte, cette réforme, cette opérationnalisation sur le terrain a été largement concerté. Cela a été rappelé par les uns et par les autres. Troisièmement, Starter Wallonia n'est pas le seul dispositif, la seule structure en matière d'entrepreneuriat, de création d'activité et d'emploi. On a parlé tout à l'heure du dispositif Airbag. Mme Mauel a évoqué l'IFAPME et des dispositifs comme « Je monte ma boîte ». Le tout est de présenter le dispositif qui convient le mieux au profil que l'on a en face de soi. Je reviendrai tout à l'heure sur l'accompagnement par rapport aux objectifs de résultats. Dernier élément, dans nos dispositifs, en matière d'emploi, de création et de soutien à l'entreprise, on avait et on a besoin de cohérence, de lisibilité, d'efficacité et de structuration. C'est ce que l'on a essayé de faire ici.

La réforme permet de concrétiser plusieurs engagements de la Déclaration de politique régionale en renforçant l'activation des chercheurs d'emploi via l'entrepreneuriat, en stimulant la création d'entreprises, en rationalisant et en consolidant les opérateurs afin d'atteindre une taille critique suffisante – j'y reviendrai – en améliorant la qualité, mais aussi l'efficacité et la lisibilité des services d'accompagnement proposés aux porteurs de projet.

Beaucoup m'ont interrogé sur la proximité territoriale. Pourquoi passer de 11 à 4 structures ? Comment garantir un accompagnement de proximité ? Ce sont des questions légitimes. D'une façon générale, la proximité n'est pas liée nécessairement au nombre de structures. Ce n'est pas parce que l'on a beaucoup de structures que l'on donne un service de proximité au public que l'on vise. Ce n'est pas parce que l'on a moins de structures que l'on est moins efficace. En matière d'accompagnement des chercheurs d'emploi, on avait beaucoup de structures. On a aussi rationalisé et simplifié les points de contact unique. On le fait pour massifier et pour être plus efficace demain.

En passant de 11 à 4 structures, on concrétise cette orientation : moins de dispersion, plus de cohérence, davantage de masse critique et un meilleur service pour les porteurs de projet.

Il y a deux balises : une structure égale un territoire et il faut atteindre une taille critique. C'est le même principe que les points de contact uniques : permettre aux structures d'accompagner les différents chercheurs d'emploi en ayant la taille nécessaire en termes de conseillers, de fonctions de support et d'infrastructures, notamment. L'objectif était, d'une part, de mettre fin à la superposition, qui ouvre la porte à la concurrence

entre structures soutenues par de l'argent public et complique la lisibilité du dispositif pour les porteurs de projet ; d'autre part, il s'agissait de s'assurer que chaque structure atteigne une taille critique permettant d'accompagner les porteurs de projet de son territoire.

On m'a posé une question plus précise concernant les antennes. La réforme ne s'oppose pas à l'existence d'antennes pour assurer une présence sur le terrain, mais permet de concentrer les fonctions de support et de libérer du temps pour l'accompagnement, ce qui est l'objectif. Le secteur a donc pris la décision de créer trois nouvelles structures qui absorberont les 10 anciennes. Une de ces trois nouvelles structures a déjà été créée ; les deux autres devraient l'être au début du mois de juillet.

À la question concernant l'introduction d'une évaluation de la maturité, par qui elle sera réalisée et le risque de perte de la fibre humaine, je répondrai que cet outil constitue un levier majeur d'amélioration de l'accompagnement des porteurs de projet. Il permettra soit de réorienter rapidement le porteur vers le dispositif le plus adapté si l'accompagnement de Starter Wallonia est moins pertinent, soit de calibrer le niveau d'accompagnement nécessaire. Son objectif est de mieux orienter chaque entrepreneur vers le dispositif le plus pertinent et d'adapter plus finement l'intensité de l'accompagnement à ses besoins réels. Il permettra d'évaluer, avec l'appui d'un conseiller, le niveau de maturité du projet, les compétences à renforcer et l'intention entrepreneuriale du porteur, afin de proposer un parcours véritablement personnalisé. On est dans la même philosophie que le texte précédent concernant Airbag.

Il est important de souligner – je l'ai dit – que cet outil n'a pas vocation à remplacer l'accompagnement humain, qui reste évidemment au cœur du modèle. Conformément au projet de décret, l'accompagnement individuel constitue la mission centrale des SAACE aujourd'hui, tandis que les activités collectives viennent en complément. Le questionnaire servira donc de support à l'échange avec le conseiller et représentera la première étape d'un accompagnement encore plus adapté aux réalités et aux besoins spécifiques de chaque porteur de projet. Je veux que les choses soient claires. Par ailleurs, l'outil est conçu comme un référentiel commun à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise – Starter Wallonia, les centres européens d'entreprise et d'innovation, l'UCM, les incubateurs étudiants, et cetera –, garantissant davantage de cohérence, de qualité et de complémentarité entre les différents dispositifs.

Pourquoi cette marque unique ? Je l'ai dit : le dispositif actuel se nomme SAACE, pour « structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi ». À cela s'ajoutent 11 structures différentes avec des noms différents, une structure qui porte le même nom que le dispositif, mais avec un seul A, sans oublier la structure

faitière Starter Wallonia. Non seulement le nom du dispositif ne bénéficie d'une reconnaissance que limitée auprès du grand public, mais, en plus, cette superposition de marques crée de la confusion auprès des porteurs de projet, qui ne savent pas toujours à qui ils doivent s'adresser. Avec cette marque unique, je veux m'assurer d'une plus grande visibilité du dispositif et d'une véritable homogénéité. Ce n'est pas simplement esthétique, puisque la rationalisation permet aussi la fin de la superposition et un accompagnement encore plus efficace. Un nouveau nom permet au dispositif de se renouveler auprès des chercheurs d'emploi wallons, des partenaires et du grand public. Le secteur a choisi de garder le nom Starter Wallonia, qui représente très clairement l'objectif du dispositif : créer des entreprises.

Budgétairement, la réforme se fait à budget constant. Son objectif n'est pas de diminuer le budget des structures, mais de réformer le dispositif pour le rendre plus efficace. Inévitablement, des économies d'échelle vont permettre de consacrer plus de moyens à l'accompagnement – et non de récupérer des moyens –, notamment via la concentration des fonctions de support, via une meilleure collaboration entre les structures généralistes et la structure spécialisée, mais également via l'orientation plus efficace des chercheurs d'emploi. Aujourd'hui, le subventionnement des SAACE et de Starter Wallonia s'élève à un peu plus de 10 millions d'euros. C'est ce qui est prévu dans le budget ; il n'y a pas de réduction prévue.

Concernant le Fonds social européen, de mémoire, un budget de l'ordre de 1,5 million d'euros est actuellement prévu sur 2026-2027. J'ignore ce que l'Europe nous réserve demain concernant ce Fonds. Si vous le savez, dites-le-moi, je suis preneur. On y sera évidemment attentifs.

Concernant les APE, il y a aujourd'hui une somme de l'ordre de 2 millions d'euros. Le texte chapeau est passé en gouvernement au niveau des APE. Il y aura ensuite les textes sur le transfert de compétences puisqu'il s'agit de celles relatives à l'économie et à l'emploi. Le budget APE dédié aux SAACE le sera demain à travers la réforme. Nous n'avons pas pour objectif d'utiliser la manne budgétaire APE à d'autres fins que celle de soutenir cette réforme et Starter Wallonia.

Vous me demandez si l'on ne soutient pas des projets plutôt que des personnes avec des objectifs de résultats. Je résume un peu, mais c'est ce que j'ai compris. Je ne veux pas distinguer les projets et les personnes. Derrière un projet, il y a une personne et, derrière une personne, il y a un projet. Si l'on veut que cela marche, il faut que ce soit un bon projet ; non pas pour le projet, mais pour la personne. C'est aussi simple que cela. On aurait tort de dire que l'on est dans une logique de projets et plus de personnes. Non, on est dans une logique de personnes, mais, pour cela, on est aussi dans une logique de projets.

Le dispositif relève avant tout de la politique de l'emploi et sa finalité première n'est pas le soutien à une entreprise constituée ou à une activité économique existante, mais bien l'accompagnement de chercheurs d'emploi vers la remise au travail par la création de leur propre activité. Le cœur du mécanisme réside dans un parcours d'accompagnement individualisé visant à permettre à un chercheur d'emploi de développer son projet entrepreneurial dans des conditions plus sécurisées. Les missions essentielles des structures portent sur l'accueil, l'orientation, l'analyse de la faisabilité du projet, le renforcement des compétences entrepreneuriales et la levée des freins à l'insertion professionnelle. C'est donc bien la situation de la personne et son parcours vers l'emploi qui constituent l'objet principal de l'intervention publique.

Il est clair que le jeune qui a fait HEC et qui a un projet de création d'entreprise dans le secteur des sciences du vivant ou de la défense ne va pas passer par ce dispositif. Il passera par des dispositifs de soutien aux start-up, notamment portés par Wallonie Entreprendre. Je veux rassurer par rapport au profil des personnes encadrées et accompagnées dans ce type de projet. Ce sont des personnes qui ont un bon projet, qui ont une volonté, qui sont mobilisées et qui sont aujourd'hui, c'est vrai, peut-être un peu plus éloignées du marché du travail.

Le dispositif produit des effets positifs en matière de création d'activité économique et de développement de l'entrepreneuriat. Toutefois, ces effets constituent la conséquence du dispositif plutôt que sa finalité première. L'objectif poursuivi demeure l'insertion professionnelle durable de personnes sans emploi à travers l'autocréation de leur propre emploi.

Dans ce contexte, le Gouvernement considère que l'ancrage du dispositif dans les politiques de l'emploi est le plus conforme à sa nature et à ses objectifs. Cette approche est par ailleurs cohérente avec le public cible visé, les mécanismes d'accompagnement mis en œuvre ainsi que les articulations prévues avec les autres dispositifs wallons d'insertion socioprofessionnelle. C'est d'ailleurs une réponse au Conseil d'État puisque le dispositif Airbag relève d'une compétence économique et que ce dispositif relève bien d'une compétence liée à l'emploi.

Par rapport à la question plus précise concernant le droit à l'erreur, j'ai déjà évoqué le droit au rebond dans le cadre du dispositif Airbag et il en va de même ici. On ne doit pas faire culpabiliser quelqu'un qui s'est lancé dans la création d'une activité indépendante. On doit tirer les conséquences d'un échec afin de devenir plus fort. Ce droit à l'erreur me tient parfaitement à cœur, comme à beaucoup d'entre vous.

Pourquoi avoir choisi les territoires du FOREm plutôt que les bassins IBEFE ? Cela veut-il dire que l'on est davantage dans une logique territoriale que

sectorielle ? Le décret de 2022 prévoit un découpage territorial selon les bassins IBEFE. Au vu de la rationalisation qui accompagne les modifications décrétales afin d'intégrer le dispositif SAACE dans une démarche partenariale, le découpage des directions territoriales du FOREm a plus de sens.

En effet, vu la rationalisation des structures, les trois SAACE généralistes travailleront sur le territoire 1 – le Hainaut et Liège – ou 2 – le Brabant wallon, Namur, Luxembourg – selon la direction territoriale du FOREm. La structure spécialisée pour le secteur de la construction sera active sur l'ensemble du territoire wallon de langue française. Ce découpage, selon les directions territoriales du FOREm, permettra également une meilleure collaboration entre les directions territoriales du FOREm et les Starter Wallonia. Je peux vous dire que sur le terrain, c'est nécessaire. Ni la rationalisation des structures ni le changement de découpage territorial ne changent le fonctionnement hybride du dispositif avec des structures généralistes – maintenant, au nombre de trois – et spécialisées avec celle dédiée au secteur de la construction. La réforme incite justement une meilleure collaboration entre les structures généralistes et la structure spécialisée.

Mme Lazon me demande si la réforme aura un impact sur les travailleurs du secteur. La réforme n'a pas pour objectif de réduire l'emploi dans le secteur. Elle vise principalement à réorganiser les structures existantes et à transférer les équipes vers les futurs Starter Wallonia, dans le respect des droits des travailleurs. Les 119 collaborateurs concernés – dont 100,15 équivalents temps plein – sont accompagnés dans ce processus au travers d'un important travail RH – transfert, organigramme, entretiens individuels. Ce travail est réalisé par les différentes directions des structures existantes, accompagnées par des consultants externes mandatés par Wallonie Entreprendre. Des réunions régulières avec les consultants et Wallonie Entreprendre se tiennent déjà depuis l'automne 2025. La complexité provient notamment du fait que certaines structures se répartissent entre plusieurs futurs Starter Wallonia, notamment Créa-Job, Job'In et Azimut entreprendre.

Les organigrammes sont en cours de finalisation et de présentation aux équipes. Les entretiens individuels sont engagés dans les différentes zones. À ce stade, la principale incertitude restante concerne la commission paritaire qui s'appliquera aux nouvelles structures. Selon la décision qui sera prise par le SPF Emploi, des impacts financiers pourraient apparaître pour les opérateurs, mais ceux-ci ne remettraient pas en cause les rémunérations ou les droits acquis des travailleurs. Les budgets sont d'ailleurs construits de manière prudente afin d'anticiper ces différents scénarios et de sécuriser la transition.

Concernant la note de genre, la question est précise et mentionne l'absence d'impact. Avec les 60 % – 40 %,

on n'est pas dans un déséquilibre. Je soutiens l'entrepreneuriat féminin et je me réjouis que, aujourd'hui, le dispositif attire davantage de femmes que d'hommes. La question essentielle, et vous l'avez posée, Madame De Rodder, c'est : cela ne va-t-il pas créer de nouveaux obstacles pour l'entrepreneuriat féminin et les femmes qui veulent développer un projet de création ? Bien évidemment que non ! Il n'y a aucune volonté par rapport à cela. Aujourd'hui, je ne vois pas de nouveaux obstacles ou freins par rapport à ce qu'il y a sur la table aujourd'hui, mais cela fera partie des évaluations – on a parlé des évaluations et du monitoring.

Ensuite, Monsieur Mockel, vous êtes bien informé en me demandant si le parcours d'accompagnement sera raccourci. Oui, la durée de l'accompagnement actuel va de 18 à 24 mois et ne correspond plus aux réalités du public cible, notamment vis-à-vis de la réforme du chômage. Par ailleurs, l'introduction de l'évaluation de la maturité en début de parcours et l'approche individualisée de l'accompagnement permettent un accompagnement plus efficace. Enfin, l'atteinte d'une taille critique au niveau de la structure permet également d'intensifier l'accompagnement. À ce sujet, l'IWEPS met d'ailleurs en avant qu'un accompagnement long ne mène pas forcément à la pérennisation du projet, contrairement à l'intensité de l'accompagnement qui, lui, a un impact. Au vu de tous ces éléments, le projet d'arrêté que je présenterai prochainement au Gouvernement fixera la durée d'accompagnement maximum réduite : neuf mois pour la précréation pouvant aller jusqu'à 18 mois avec un accompagnement test. Je rappelle aussi que cette modification a été validée par le secteur.

Y a-t-il un lien ou pas avec la réforme fédérale du chômage ? Le dispositif s'adresse exclusivement aux chercheurs d'emploi inoccupés ou assimilés. Il est donc intimement lié à la réforme fédérale du chômage. Je ne vois pas de chiffres et je ne suis pas sûr qu'ils existent aujourd'hui. La réforme présentée ici vient d'ailleurs s'intégrer à un ensemble plus large de réformes : la réforme du chômage, mais aussi d'autres réformes en Wallonie, comme celle de l'accompagnement du FOREm.

Ces réformes ont néanmoins le même objectif : permettre aux chercheurs d'emploi d'être remis sur le chemin de l'emploi. La réforme de l'incitant Airbag – que nous venons de discuter – fait également partie intégrante de cet ensemble. Il est clair que, comme pour d'autres critères, d'autres points d'attention comme la problématique de genre, nous serons évidemment attentifs au monitoring.

Vous l'avez dit aussi, Monsieur Mockel, on est aujourd'hui devant de nouvelles réalités du marché du travail. D'où l'importance d'une évaluation et d'un monitoring constants pour bien mesurer les effets et l'impact des réformes que nous portons. En effet, il y a

toujours – y compris chez moi – un niveau de doute ou d’incertitude par rapport aux réformes que l’on met en place, et ce pour les raisons que vous évoquez, c’est que le marché du travail et le marché de la formation évoluent évidemment fortement aujourd’hui. Les besoins des entreprises évoluent fortement, les profils des chercheurs d’emploi évoluent et pas souvent avec plus de compétences et de qualifications, mais plutôt l’inverse. On sait l’importance de la remobilisation de toute une série de chercheurs d’emploi. Donc oui, nous devons évidemment tenir compte aussi de tous ces paramètres. D’où l’importance du monitoring et de l’évaluation de ces réformes que nous portons.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour les réponses apportées aux questions qui ont été posées et aussi sur votre approche des choses. J’ai noté plusieurs éléments. D’abord, ce projet ne s’inscrit pas dans une rupture par rapport à 2022, mais bien dans sa continuité et dans une volonté d’améliorer les choses, vous l’avez répété plusieurs fois, et je pense que c’est à souligner. Vous avez parlé d’un « complément à 2022 ». Il est clair pour nous et je veux vous y rendre attentif : le durcissement des critères, cela a des implications qu’il faudra pouvoir mesurer. Vous dites qu’il y aura une évaluation avec des critères que vous citez ici, mais j’imagine que nous pourrions également avoir un avis sur ces critères et peut-être envisager une multitude de critères qui permettent d’ajuster au mieux le dispositif. Vous le dites vous-même, vous êtes parfois traversé par le doute. Je pense que c’est une grande qualité parce que cela permet toujours de s’améliorer.

Concernant par exemple les questions de genre, je ne peux pas me satisfaire d’un sentiment que ce texte ne va pas impacter les femmes, mais ce serait bien de le quantifier et donc de pouvoir le mettre aussi, à un moment donné, dans l’évaluation de votre dispositif. Vous êtes ouvert à cela, vous l’avez dit. Vous dites qu’il n’y a pas d’impact, mais ce n’est pas basé sur des critères factuels. Il serait donc bon, puisqu’on l’a souligné, de pouvoir le mettre simplement comme un élément d’attention qui permet de maintenir cet équilibre de l’ensemble des dispositifs.

Vous dites que, dans ce nouveau dispositif, on a besoin de cohérence et de lisibilité. Très bien. Nous avons aussi salué certaines propositions qui étaient faites, mais cela ne doit pas pour autant – on ne l’espère pas et on vous met en garde là-dessus – être un frein non plus à l’accessibilité du service. C’est en cela que nous avons émis certaines craintes. Effectivement, les budgets restent constants, c’est positif. Les emplois et la manière d’agir amènent une certaine nouveauté, certes, mais attention à la proximité. Vous avez parlé, je pense, d’antennes ou de structures d’accompagnement. J’aurais aimé avoir des précisions sur ce point. Comment va-t-on

pouvoir faire en sorte que l’accessibilité à ces services, outre le fait que maintenant il y ait une dénomination plus visible, mais que dans les faits, les personnes éligibles à ce genre de dispositif puissent y avoir accès facilement. C’est parfois l’effet négatif des gros mastodontes qui sont moins accessibles. Cette présence sur le terrain et cette accessibilité sont importantes. Dans l’intervention que j’ai faite, c’était surtout là-dessus que l’on voulait mettre l’accent.

Vous avez parlé aussi de points de contact unique par rapport à ces projets. Quelle est la signification de ces points de contact unique ? S’agit-il des mêmes que ceux dont on a parlé précédemment dans d’autres dispositifs qui vont être un guichet unique pour toute une série de services ? Pouvez-vous m’éclairer un peu de ce sujet ? Avez-vous déjà des réponses à apporter ?

Quand vous parlez d’une logique de projet, que derrière les logiques de projet, il y a des personnes, et que derrière des personnes, il y a des projets, je serai un peu plus nuancée. Il y a évidemment une personne au point de départ, mais si j’ai bien lu les dispositions précédentes, c’est aussi autour et avec la personne que l’on construit des projets, grâce à l’efficacité des personnes disposées à les amener, à construire un projet. Il n’y a pas forcément un projet bien ficelé dès le départ. On voulait vous rendre attentif au fait que des projets peuvent être construits ou mieux définis grâce à l’expertise de celles et ceux qui travaillent dans ce type de dispositif.

Vous l’avez rappelé, le droit à l’erreur existe. C’est important de le clarifier, parce que le durcissement de vos critères fait que si l’on exige plus de réussite face à ces dispositifs, le droit à l’erreur est de facto moins possible.

Il faudra sans doute établir ce critère de droit à l’erreur comme un critère à évaluer potentiellement. Entreprendre, c’est prendre des risques, c’est aussi faire des erreurs, c’est ajuster un projet. Quels seront les critères qui permettront à certains d’ajuster leur projet ? On souligne votre volonté d’évaluer le dispositif. Je considère que c’est très positif. Au final, notre abstention est surtout une attente positive, en attendant de voir ce qu’il va se passer et peut-être le réajustement de votre projet en fonction des critères balisés sur Starter Wallonia, afin de ne laisser personne au bord du chemin, et surtout pas celles et ceux qui doutent encore que leur projet est efficace, pérenne, durable et rentable.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, d’avoir répondu à mes questions et à l’ensemble des questions des collègues. Je suivais et je me disais qu’il en manquait une, mais vous avez terminé par répondre par rapport à l’impact sur le personnel.

Par rapport à la réforme de ce dispositif, les points très positifs à mettre en évidence sont : la concertation avec les acteurs de terrain – continuons dans ce sens – et la collaboration avec le terrain, que ce soit l'IFAPME, le FOREm. C'est dans une logique importante qui assure une réussite à cette évolution.

De nouveau, simplifier pour plus de lisibilité et encore plus d'efficacité, ce sont des objectifs incontournables pour toute réussite d'un dispositif comme celui-ci. Il s'agit d'une évolution importante à mettre en place.

Comme je l'ai dit aussi, les deux textes – le précédent et celui-ci – dessineront un parcours cohérent de la préparation du projet à son soutien financier. Cette cohérence, nous la soutenons pleinement.

J'ai également été sensible à vos propos sur la logique du projet et la logique de la personne, c'est important de le souligner. Pour reprendre vos mots « faire mieux, mais pas moins », c'est aussi l'objectif de cette évolution de Starter Wallonia, avec un aspect important pour nous, Les Engagés, c'est qu'il « s'agit toujours d'un accompagnement humain au cœur du dispositif », selon vos propres mots et nous y serons attentifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame Lazon, c'est par cela que j'allais commencer également.

Monsieur le Ministre, vous avez affirmé fortement que l'accompagnement humain reste central. Pour le groupe Ecolo aussi, quand on passera à l'évaluation et au monitoring du dispositif, ce sera un souci central. L'accessibilité du service est très importante pour nous. Il faudra voir si on continue à l'assurer.

Il ne faudra pas perdre la connaissance fine de l'économie locale par les structures actuelles. Je ne sais personnellement pas exactement comment les regroupements vont se faire et qui va rester ou pas. Il me semble très important de ne pas perdre cette connaissance, ce capital et ces personnes.

Dans ce cadre, je voudrais revenir sur la durée. Vous avez dit compter sur l'intensité de l'accompagnement pour arriver à quelque chose d'égal ou de meilleur. Il faudra que cet aspect fasse partie du dispositif d'évaluation – si on y arrive, ce que je souhaite. Ce n'est pas du tout pour être négatif, mais il faudra vérifier que ce sera effectivement le cas.

Pour les gens qui ont plus de difficultés, un accompagnement plus intensif ne sera certainement pas inutile. C'était les deux points que je voulais relever.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Les réponses apportées rassurent sur la réforme. Nous serons aussi attentifs à l'évaluation du dispositif.

Merci pour les précisions que vous avez données en amont. Comme tout le monde, on apprécie fortement le fait que vous avez dit que le projet doit être adapté pour que la personne soit intéressée. Nous avons fortement apprécié aussi votre vision qui est celle de s'intéresser au projet. Cela signifie s'intéresser à la personne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci pour les différentes remarques et points d'attention.

Par rapport à l'entrepreneuriat féminin, s'il y a des éléments d'inquiétude aujourd'hui, je n'en vois pas. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais je n'en vois pas. S'il y en a, je pense qu'il ne faut pas hésiter à en parler.

Je ne suis pas suspect de ne pas soutenir l'entrepreneuriat féminin. Dans une autre vie, j'ai été ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai fait de l'entrepreneuriat féminin une priorité dans notre politique au niveau de la Fédération, de la coopération internationale et du soutien à l'émancipation économique des femmes, notamment à travers l'Organisation internationale de la francophonie.

À mon initiative, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été le premier État – même si la FWB n'est pas un État en soi, on est une communauté – à soutenir le fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin, à savoir la Francophonie avec elles. Cela a évidemment suscité des réactions d'autres États à soutenir ce fonds.

À travers plusieurs missions que j'ai pu faire avec Wallonie-Bruxelles International, – je l'ai fait au Sénégal et ailleurs – j'ai été systématiquement me rendre compte sur le terrain de la nécessité, notamment pour des jeunes femmes, de les soutenir à travers des projets concrets d'entrepreneuriat féminin. C'est un sujet qui est important à mes yeux. Dès lors, j'essaie de vous rassurer : c'est aussi une priorité pour moi et j'y serai attentif.

Concernant l'accessibilité, je veux être rassurant. Au niveau des différentes structures, on a parlé d'antennes, mais je ne saurais pas vous dire s'il va y avoir des antennes ou pas. Je fais confiance au secteur. On verra la pertinence, la nécessité et la forme que ces antennes peuvent prendre.

Par rapport au point de contact unique, je vous rassure, il n'y a pas de nouveau point de contact unique, on verra les synergies qui pourraient y avoir avec les points de contact unique qui seront installés, comme avec le FOREm ou avec les cités des métiers,

notamment à Charleroi, Liège et Namur. Il y a une accessibilité importante et c'est bien l'intention. Il faut reconnaître aussi que l'on vit dans une petite petite région et que l'on n'a pas nécessairement besoin de structures pléthoriques. Si l'on a le même nombre de personnes, si l'on ne massifie pas les structures, cela devient compliqué. On part du principe que l'on peut être plus efficace avec une massification du nombre des équivalents temps plein dans un nombre de structures plus limité et que l'on ne perdra pas en proximité. C'est l'intention du Gouvernement, du ministre, mais aussi du secteur.

Je pense que l'on est d'accord par rapport au projet, la personne, et cetera. Construire le projet, c'est évidemment essentiel. On peut venir avec un projet en tête que l'on construit complètement. On ne dit pas qu'il faut venir avec un projet abouti, un projet ficelé. C'est le but du dispositif : l'accompagnement et la préparation. Je pense que l'on peut s'entendre. Ce n'est pas un projet clé sur porte qui arrive que l'on accepte ou pas. Ce sont des intentions, le type de projet et voir comment l'on peut le faire le plus solide possible pour qu'il arrive à bon port. On n'est pas en opposition par rapport à cela.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci pour ces précisions, Monsieur le Ministre. J'entends que les choses ne sont pas tout à fait figées concernant les antennes.

Ce qui est essentiel, on partage le même constat : l'information circule. Le dossier du demandeur d'emploi et ce qu'il contient comme démarches, que ce soit dans telle ou telle structure d'accompagnement, doit être lisible, accessible, clair pour celles et ceux qui doivent impulser des projets, quels qu'ils soient, avec les demandeurs d'emploi.

L'idée ne me semble pas tout à fait sotte de concevoir les choses comme un incubateur ou une ruche, où les différentes personnes travaillent, peuvent avoir accès à différents projets qui les mènent vers l'emploi. C'est important en termes d'accessibilité, mais aussi en termes de collationnement d'informations sur ce que font les demandeurs d'emploi dans leur trajet vers l'emploi.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : SAACE) (Doc. 602 (2025-2026) N° 1).

Art. 1^{er} à 6

Les articles 1^{er} à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1^{er} à 6 sont adoptés par 7 voix et 3 abstentions.

Art. 7 à 9

Les articles 7 à 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 7 à 9 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 10

L'article 10 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 10 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

Art. 11 et 12

Les articles 11 et 12 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 et 12 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 13 et 14

Les articles 13 et 14 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 13 et 14 sont adoptés par 7 voix et 3 abstentions.

Art. 15 et 16

Les articles 15 et 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 15 et 16 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 17

L'article 17 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 17 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

Art. 18

L'article 18 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 18 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 19 et 20

Les articles 19 et 20 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 19 et 20 sont adoptés par 7 voix et 3 abstentions.

Art. 21 à 25

Les articles 21 à 25 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 21 à 25 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 26

L'article 26 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 26 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

Art. 27

L'article 27 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 27 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

Art. 28

L'article 28 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 28 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : SAACE) (Doc. 602 (2025-2026) N° 1).

Par 6 voix et 4 abstentions, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 45 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

**de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'approbation de l'accord commercial
entre l'Union européenne et les États-Unis et
l'impact sur les exportations et l'industrie
wallonnes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'approbation de l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis et l'impact sur les exportations et l'industrie wallonnes ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 16 juin 2026, le Parlement européen a approuvé définitivement, à une large majorité, l'accord commercial conclu en 2025 entre l'Union européenne et les États-Unis. Cet accord supprime les droits de douane européens sur la plupart des produits industriels et agricoles américains, tandis que les exportations européennes vers les États-Unis demeurent soumises à un plafond de 15 %. Cette asymétrie a nourri d'importantes réserves quant à l'équilibre du texte, que notre formation politique a fait valoir lors de son examen au niveau européen. Des garde-fous ont néanmoins été introduits, dont une clause de sauvegarde permettant de réagir en cas de préjudice grave à l'industrie européenne.

Le sujet interpelle directement la Wallonie. Les États-Unis sont devenus en 2025 son deuxième marché d'exportation, avec une progression spectaculaire portée très majoritairement par le secteur pharmaceutique, qui concentre désormais une part prépondérante de nos ventes outre-Atlantique. Une telle dépendance, conjuguée à un accès américain au marché européen désormais libéralisé, fait peser un risque réel sur la compétitivité de nos entreprises et conforte l'appel de l'AWEx à diversifier nos débouchés.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une analyse de l'impact de cet accord, et singulièrement de l'asymétrie tarifaire sur les secteurs exportateurs wallons les plus exposés ? Quelles mesures le Gouvernement wallon entend-il mobiliser pour accompagner les entreprises wallonnes face à cette nouvelle donne et soutenir la diversification de leurs marchés ? Enfin, comment vous coordonnez-vous avec les niveaux fédéral et européen pour faire valoir les intérêts industriels wallons dans le suivi de l'accord, notamment quant à l'activation éventuelle de la clause de sauvegarde ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, les États-Unis constituent un partenaire commercial stratégique majeur pour la Wallonie, se positionnant comme son deuxième marché d'exportation, derrière la France. En 2025, les exportations wallonnes ont atteint 9,7 milliards d'euros, enregistrant une forte hausse de +44,1 % après une notable progression en 2024.

Cette dynamique est largement tirée par le secteur pharmaceutique, dont les exportations vers les États-Unis s'élèvent à 8,24 milliards d'euros. Les médicaments dominent très largement la structure des ventes pour 54,5 %, devant les vaccins et produits immunologiques à 29 %, confirmant le rôle central de la pharma comme moteur des échanges transatlantiques.

L'entrée en vigueur de nouvelles mesures tarifaires issues de l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis introduit un droit de douane plafonné à 15 % sur certains médicaments innovants et vaccins, tandis que d'autres produits pharmaceutiques continuent de bénéficier d'un tarif nul.

Les entreprises ont toutefois anticipé ces évolutions. À court terme, une légère baisse des exportations de médicaments brevetés est attendue, mais son ampleur devrait rester limitée. En effet, la demande américaine demeure peu sensible aux prix et les pénuries persistantes aux États-Unis devraient continuer de soutenir les exportations wallonnes.

Les autres secteurs, qui seront désormais soumis à une taxe plafonnée à 15 %, sont moins représentatifs : les produits alimentaires représentaient 2,2 % de nos exportations en 2025 ; tandis que les machines et les équipements industriels représentaient 1,9 % du total des exportations wallonnes pour la même année.

Dans ce contexte incertain et en mutation constante, l'AWEx encourage, via notamment son programme d'actions, ses dispositifs d'aides et son réseau de conseillers économiques et commerciaux, les entreprises wallonnes à explorer des marchés dans d'autres parties du monde, dans un souci de diversification de leurs

exportations, mais aussi de diminution de la relative dépendance des entreprises wallonnes par rapport à leurs principaux partenaires commerciaux. C'est un sujet que l'on avait déjà largement abordé lors des auditions dans cette commission.

Certaines entreprises feront sans doute le choix de s'implanter sur le territoire américain, mais la plupart d'entre elles sont encore en phase de réflexion. Le Gouvernement wallon ne sous-estime pas l'impact commercial qui pourrait découler de cet accord. Le groupe de travail wallon continuera à défendre les intérêts wallons aux niveaux belge et européen, d'examiner les possibles conséquences des mesures sur notre économie, et le cas échéant, d'apporter des solutions pour soutenir au mieux les entreprises. Il est inutile de rappeler que l'évolution du contexte géopolitique international aura aussi des conséquences positives ou négatives sur l'économie mondiale, européenne et wallonne.

Enfin, un monitoring étroit des flux commerciaux a été mis en place au niveau belge, permettant une réaction rapide et évitant de mettre en réelle difficulté certains secteurs tout en mesurant l'application potentielle des garde-fous qui sont intégrés à cet accord.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez donné des chiffres impressionnants qui soulignent le rôle des États-Unis, ce partenaire commercial stratégique majeur. Vous avez parlé d'une augmentation des exportations de 44 % entre 2024 et 2025. C'est extrêmement important. Vous avez souligné la part énorme que prend le secteur pharmaceutique dans ces exportations vers les États-Unis, principalement les vaccins – on le sait depuis depuis longtemps. Je rappelle qu'au-delà des exportations vers les États-Unis, le secteur pharmaceutique représente au total 40 % des exportations wallonnes, toutes destinations confondues. Par conséquent, nous avons une énorme « dépendance » par rapport à cela. C'est à la fois une chance et un risque pour nous. Vous avez aussi souligné l'aspect selon lequel il y a moins de sensibilité au niveau du prix des vaccins, et donc l'impact pourrait être limité. Forcément, les autres secteurs sont moins représentatifs. Je suis d'accord avec vous quand vous concluez que tout cela est aussi dépendant du contexte géopolitique difficile que nous connaissons.

Question orale
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la campagne publicitaire « Wallonia
Export » de l'AWEx diffusée durant la Coupe
du monde de football »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la campagne publicitaire « Wallonia Export » de l'AWEx diffusée durant la Coupe du monde de football ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une campagne publicitaire de l'AWEx, déployée sous la marque « Wallonia Export », est actuellement diffusée à la télévision, notamment durant les coupures publicitaires de matchs de la Coupe du monde de football.

Cela m'interpelle. En effet, ce choix peut poser question, dès lors qu'il s'agit d'un créneau généraliste et grand public, à une heure de grande écoute, probablement plus onéreux, là où la mission première de l'agence consiste à accompagner les entreprises wallonnes dans leurs objectifs d'exportation et leur internationalisation. L'AWEx vient d'adopter une feuille de route stratégique 2026-2029, dont l'un des objectifs est précisément de concentrer les moyens là où ils créent le plus de valeur. Or, l'efficacité d'un support grand public peut interroger lorsque la cible naturelle d'une telle communication paraît davantage relever d'un public professionnel ou d'audiences plus spécialisées.

Monsieur le Ministre, quel est le coût global de cette campagne et sa durée ? Quels sont les objectifs précis poursuivis ? Quel est le public visé ?

Pourquoi l'AWEX a-t-elle privilégié un média généraliste et grand public, sur un créneau sans doute onéreux, plutôt qu'un ciblage plus professionnel ?

Quel est votre avis sur la pertinence de cette campagne, du créneau retenu et des résultats escomptés ? Un calendrier est-il prévu pour une évaluation éventuelle des résultats de cette campagne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je pense que votre intention n'est pas de porter un jugement sur celles et ceux qui regardent le football à la télévision. C'était une boutade. Je pense que tout le

monde regarde le foot, surtout quand il s'agit des Belges.

Plus sérieusement, la campagne publicitaire « Wallonia Export » s'inscrit dans les missions de l'AWEx. Il s'agit d'une communication, certes institutionnelle, dont l'objectif est de mieux faire connaître aux entreprises wallonnes les services d'accompagnement à l'international proposés par l'agence, d'encourager celles qui n'exportent pas encore à franchir une première étape et de renforcer le recours aux dispositifs existants. J'y reviendrai.

Le coût de diffusion télévisée s'élève à 41 531 euros hors TVA, après remise commerciale pour 10 diffusions d'un spot de 20 secondes sur La Une et Tipik entre le 15 juin et le 19 juillet 2026. Il s'agit d'une action limitée dans le temps et dans son volume. Cette campagne a par ailleurs été conçue dans une logique de maîtrise des coûts. Le spot utilisé existait déjà et sa réutilisation n'a généré aucun coût de production supplémentaire. Le public visé est constitué principalement de dirigeants d'entreprises, d'indépendants, de responsables commerciaux, de PME, de secteurs et de prescripteurs économiques.

Le recours ponctuel à un média généraliste ne vise pas le grand public au sens large, mais permet de toucher des acteurs économiques qui ne fréquentent pas nécessairement les canaux spécialisés ou qui ne sont pas encore en contact avec l'AWEx.

Ce choix est complémentaire aux actions de communication plus ciblées et déjà menées par l'agence via les médias économiques, les événements professionnels, les missions, les salons, les newsletters et les canaux digitaux.

La campagne s'inscrit également dans un dispositif plus large associant la télévision, la plateforme Auvio et l'affichage sur écran géant dans plusieurs villes wallonnes. Cette combinaison permet à la fois d'accroître la notoriété de l'agence et de mesurer les interactions générées via les outils numériques. Elle sera également complétée par des mises en valeur sur les réseaux sociaux de *success-stories* d'entreprises et de témoignages de sociétés ayant recours aux services de l'AWEx.

Ces éléments de réponse, vous vous en doutez, sont communiqués par l'AWEx. Mon expérience me montre que les PME et les entreprises qui ont recours à l'AWEx portent un niveau de satisfaction assez élevé sur les services rendus.

J'aimerais toutefois souligner deux éléments. D'abord, je souhaite que l'AWEx se concentre davantage sur des petites structures et des PME qui ont un potentiel d'internationalisation. Ce n'est pas encore suffisamment le cas. Le rôle que ces entreprises pourraient jouer dans l'internationalisation et le fait d'exporter davantage sont indispensables dans

l'économie wallonne qui est relativement petite et tournée vers l'extérieur. Une telle campagne, ciblée sur ce public qui ne connaît pas nécessairement l'AWEx, a une pertinence.

Ensuite, soulignons aussi que l'évaluation, qui repose sur les données d'audience fournies par le diffuseur et sur les indicateurs digitaux liés à la campagne Auvio – l'impression, les clics, le trafic vers la page « Devenir client » et une éventuelle prise de contact –, est importante. Un premier bilan sera réalisé à l'issue de la campagne et complété dans les mois suivants par une analyse de son impact sur les demandes d'accompagnement adressées à l'agence.

Je trouve donc cette campagne pertinente pour ce public, pour atteindre l'objectif d'atteindre les PME et les structures qui ne connaissent pas encore l'AWEx, tout en soulignant, une fois de plus, qu'il faut une évaluation pour en étudier l'impact et en tirer les conclusions nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses très complètes. Vous soulignez qu'il s'agit d'un recours ponctuel à un média généraliste et que le but était de bénéficier d'une notoriété plus importante, non seulement auprès du grand public pour faire connaître les actions de l'AWEx, mais aussi pour cibler les TPE et les PME qui n'ont pas nécessairement le réflexe de se diriger vers l'AWEx.

J'ai entendu la volonté de lancer des campagnes de communication incluant des *success-stories* d'entreprises qui ont utilisé les services de l'AWEx. Nous pouvons soutenir ce type de communication.

Je note aussi l'évaluation prévue. Tout cela se fera dans une enveloppe budgétaire cadrée et qui me semble raisonnable.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Nous pourrions également mener ce débat avec le service public. Faire une telle promotion pour nos entreprises, pour des structures publiques ne peut pas rentrer dans les missions de service public de la RTBF. C'est un vrai débat que l'on pourrait mener, mais cela ne concerne pas que l'AWEx.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je ne doute pas que ce débat rebondira dans d'autres endroits à d'autres moments. Il est vrai que cela a tout son sens.

Je me réjouis d'avoir pu profiter de l'occasion de poser des questions pour essayer d'objectiver un maximum et de faire taire éventuellement certaines questions plus négatives.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'implantation à Herstal d'une antenne du
centre d'innovation de rupture du groupe
Safran »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'implantation à Herstal d'une antenne du centre d'innovation de rupture du groupe Safran ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le groupe Safran a décidé d'implanter à Herstal, sur le site de sa filiale liégeoise Safran Aero Boosters, une antenne de Safran Tech, son centre de recherche et de technologie dédié à l'innovation de rupture. Il s'agit de la deuxième extension de cet outil hors de France, après le Royaume-Uni.

Baptisée Safran Tech Belgium, l'équipe, composée d'universitaires, de chercheurs et de docteurs en sciences appliquées, doit voir ses effectifs doubler à brève échéance et travaillera sur des domaines où la Wallonie dispose d'un savoir-faire reconnu, en lien étroit avec nos universités et nos centres de recherche.

Ce choix constitue une reconnaissance éclatante de la qualité de la recherche wallonne et de la solidité du lien entre nos pôles académiques, nos centres de recherche et notre tissu industriel. Il illustre l'attractivité de notre écosystème d'innovation et conforte la stratégie de réindustrialisation et de valorisation de la recherche portée par la DPR 2024-2029. Au-delà du signal positif, un tel investissement invite à renforcer durablement les atouts qui l'ont rendu possible.

Quelle lecture faites-vous de cette implantation au regard de l'attractivité de la recherche et de l'innovation wallonne ? Comment le Gouvernement entend-il soutenir et amplifier la dynamique afin d'attirer d'autres investissements de cette nature ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, l'ouverture d'une antenne de Safran Tech en Wallonie est une décision de confiance. Cette décision constitue à la fois la reconnaissance d'une intégration forte de Safran dans l'écosystème d'innovation wallon et une opportunité de nouveaux développements technologiques qui nous engagent dans une vision d'avenir pour toute la filière aéronautique wallonne. Je souhaite profiter de cette occasion pour féliciter tous les acteurs qui ont contribué à l'excellente collaboration entretenue entre le groupe Safran et la Région wallonne. Il faut en être fier, ce partenariat, engagé avec l'entrée dans le capital de Safran Aero Boosters, a permis l'éclosion d'une série de projets industriels à impact et emplois par centaines. Citons le centre de test unique en Europe Becover, le site de Safran Blades inauguré en 2025 à Marchin et, dernièrement, Safran Booster Components, situé à Welkenraedt, qui va permettre de construire de nouveaux types de compresseurs dans un monde de l'aviation en pleine mutation, avec des emplois à la clé.

Ce geste de confiance vient confirmer la stratégie du Gouvernement de continuer à investir dans l'innovation et la recherche, en assumant de porter une vision à long terme, de continuer aussi à attirer les talents et miser sur les collaborations intersectorielles qui font naître les technologies de classe mondiale, au bénéfice des Wallonnes et des Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez raison, cette décision montre la confiance de Safran et la reconnaissance de l'écosystème wallon de l'innovation. Puis vous avez parlé de l'écosystème de l'aéronautique ; on a vraiment une série de fleurons. C'est donc extrêmement important de continuer à le développer.

Au-delà de cela, il y a aussi un message important. On critique parfois la qualité de notre enseignement ; on sait que l'on n'est pas dans le haut du panier, dans la moyenne européenne, mais on sait aussi que l'on sort de nos universités des chercheurs, des universitaires extrêmement compétents et qui ont une reconnaissance européenne. On le voit ici. Venir chercher des collaborations avec des personnes qui sortent d'universités belges plutôt que françaises, pour un groupe français, c'est une reconnaissance et un point important.

Au-delà de ces universitaires qui seront engagés, ce sont les centres de recherche qui font aussi notre force.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la sécurisation du statut des hôpitaux dans
le futur décret relatif à la recherche »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la sécurisation du statut des hôpitaux dans le futur décret relatif à la recherche ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez présenté votre projet de réforme du décret relatif à la recherche au Gouvernement wallon il y a quelques semaines. À cet égard, plusieurs acteurs s'interrogent quant à certains éléments du texte. C'est le cas notamment de l'éligibilité des hôpitaux wallons aux différents dispositifs de soutien prévus. Il semble en effet que les hôpitaux, dont beaucoup sont constitués sous forme d'ASBL, ne sont pas explicitement visés parmi les bénéficiaires, ou en tout cas parmi les entités pouvant être habilitées comme organisme de recherche et de diffusion des connaissances.

Leur éligibilité paraîtrait dès lors reposer sur une interprétation de la définition générale de ces organismes. Pourtant, de nombreux hôpitaux wallons développent des activités significatives de recherche clinique, de recherche transactionnelle, d'innovation médicale. Ils participent aux essais cliniques et au développement de nouvelles thérapies, à la médecine personnalisée et à de nombreux projets collaboratifs associant universités, centres de recherche et entreprises.

Les hôpitaux seront-ils éligibles à l'ensemble des dispositifs de soutien prévus par le futur décret, dans les mêmes conditions que les autres acteurs de la recherche ? Confirmez-vous que les hôpitaux wallons pourront être reconnus comme organismes de recherche et de diffusion de connaissances lorsqu'ils exercent des activités répondant aux critères fixés par la réglementation de l'Union européenne ? Le Gouvernement envisage-t-il de clarifier explicitement, dans le décret, le statut des hôpitaux pour éviter toute insécurité juridique ou divergence d'interprétation lors de la mise en œuvre du dispositif ? Plus largement, quelle place le Gouvernement entend-il réserver aux hôpitaux dans la Stratégie wallonne de recherche et de l'innovation en sciences de la vie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, notre futur décret de soutien à la recherche, au développement et à l'innovation se base explicitement sur les textes juridiques issus de la Commission européenne, comme celui sur la réglementation en matière d'aides d'État, le RGEC – le Règlement général d'exemption par catégorie. J'insiste sur ce point parce que nous n'interprétons pas le règlement européen, nous l'appliquons, simplement.

Ce décret fait clairement la distinction entre des aides pour des activités économiques et des aides pour des activités non économiques. Pour bénéficier des aides pour du non économique, il faut en premier, toujours selon le Règlement général d'exemption par catégorie, correspondre à la définition d'organisme de recherche et de diffusion des connaissances dont le but premier est d'exercer de la recherche indépendante. Les hôpitaux ont un but premier des soins aux patients.

De plus, la recherche réalisée dans le cadre d'essais cliniques n'est pas, pour la plupart du temps, indépendante, puisque majoritairement réalisée spécifiquement pour le compte d'une entreprise pharmaceutique. Dans ce sens, il s'agit d'activités économiques, donc la majeure partie des activités d'un hôpital ne lui permet pas d'être reconnu comme organisme de recherche au sens européen, et donc prétendre à des aides pour des activités non économiques.

Comprenez qu'on ne peut légalement pas financer des hôpitaux dont les activités sont majoritairement économiques, à des taux supérieurs à ceux d'entreprises telles que celles du Biopark de Gosselies, sans que cela soit considéré comme une aide d'État.

La Région reconnaît toutefois que les hôpitaux réalisent également une part de recherche indépendante, dont ils sont initiateurs et coordinateurs, ce qui est essentiel pour les politiques de santé publique et l'avenir de la médecine en général. Pour cela, le personnel chercheur des hôpitaux universitaires peut, par l'intermédiaire des universités qui les emploient, prétendre à des subventions pour des activités non économiques de recherche. De plus, les hôpitaux restent éligibles à la sous-traitance de projets portés par des entreprises et pour lesquels la Région subventionne entre 50 et 70 % des coûts.

Dans le futur décret, les ASBL ne seront pas éligibles, de manière générale. Cette exclusion vise à éviter la multiplication de projets introduits par des structures ne menant pas de véritables activités de recherche, ainsi que les effets d'aubaine liés à la création d'ASBL à cette fin. Elle répond également à un objectif de simplification administrative et de concentration des moyens disponibles dans un contexte budgétaire contraint. Pour rappel, le budget annuel

consacré à la recherche en Wallonie s'établit à 250 millions d'euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je prends acte des éléments que M. le Ministre soumet sur la base principalement de la réglementation européenne. Nous allons continuer à suivre attentivement cette question pour éviter que les hôpitaux ne soient laissés de côté par rapport à tous ces projets de recherche – recherche clinique, essais cliniques, développement de nouvelles thérapies. Il ne faudrait pas que nous soyons en retard par rapport à ces projets de recherche. J'imagine que cela se déroule aussi dans les autres pays européens. Nous allons creuser évidemment la question.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les perspectives du dispositif Win4Doc »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les perspectives du dispositif Win4Doc ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le programme Win4Doc de la Région wallonne vise à soutenir des projets de recherche industrielle réalisés dans le cadre d'une thèse de doctorat menée en partenariat entre une entreprise et une institution de recherche. Il s'adresse aux entreprises disposant d'un siège d'exploitation en Wallonie, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.

La thèse est réalisée au sein d'une unité de recherche universitaire, avec la possibilité d'une cotutelle impliquant une autre université ou une autre entité de recherche reconnue. L'objectif poursuivi est de renforcer les collaborations entre le monde académique et les entreprises wallonnes, tout en favorisant l'innovation technologique.

Pour l'appel 2025-2026, la clôture des soumissions des déclarations d'intention était fixée au 2 décembre 2025, tandis que les propositions détaillées des projets de recherche devaient être déposées à la mi-avril 2026, en vue d'un engagement du chercheur au 15 octobre 2026.

Pour cet exercice 2025-2026, combien de dossiers ont été déposés dans le cadre du programme Win4Doc ? Quel processus de sélection est appliqué aux différentes

étapes de l'appel ? Quel est le montant de l'aide octroyée à la recherche et selon quelles modalités est-elle délivrée ?

Combien de thèses de doctorat ont finalement été sélectionnées pour un démarrage au 15 octobre prochain ? Quelles universités et quelles entreprises participent aux projets retenus ? Quelles thématiques de recherche industrielle seront étudiées dans le cadre des thèses sélectionnées ?

Quel sera le calendrier du prochain appel Win4Doc pour l'exercice 2026-2027 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, pour rappel, l'appel 2025-2026, le programme Win4Doc a suscité un vif intérêt. Le SPW Recherche a réceptionné 37 déclarations d'intentions en décembre 2025 et 29 propositions définitives en avril 2026.

La procédure de sélection est structurée en quatre étapes :

- premièrement, elle débute par une vérification de l'éligibilité du projet par l'administration ;
- deuxièmement, elle se poursuit par une analyse technique et financière réalisée avec l'appui d'experts externes indépendants ;
- troisièmement, les projets sont ensuite examinés par un jury associant l'administration, le pôle scientifique du Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie et un représentant de mon cabinet ;
- enfin, l'engagement des chercheurs lauréats interviendra au plus tard le 15 octobre.

Le soutien public à cet appel s'inscrit dans une enveloppe annuelle de 5 millions d'euros. Un fonds de roulement correspondant à 25 % de la subvention est versé à la signature de la convention. Les paiements suivants interviennent tous les six mois sur la base de déclarations de créance, accompagnées de justificatifs et validées après contrôle des rapports techniques.

En ce qui concerne les projets, le jury s'est réuni la semaine dernière et une dernière phase d'analyse est en cours.

Concernant les prochains appels, une réflexion est en cours également. Je ne peux pas, à ce stade, vous communiquer de calendrier précis.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments. Nous reviendrons ultérieurement par rapport au calendrier.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les espaces publics numériques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les espaces publics numériques ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'ai récemment interrogé votre collègue Jacqueline Galant quant à la transformation numérique des services publics. Si cette évolution présente de nombreux avantages en matière de simplification administrative et d'accessibilité, elle ne peut toutefois faire oublier qu'une part importante de la population demeure en situation de fracture numérique, ou du moins de fragilité numérique.

Dans ce contexte, les espaces publics numériques – les EPN – constituent un maillon essentiel de l'accompagnement des citoyens. Ils offrent un accès au matériel informatique, à internet ainsi qu'à un accompagnement humain permettant de développer les compétences numériques de base et d'effectuer certaines démarches administratives en ligne. Alors que le décret du 21 novembre 2024 relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique renforce les attentes en matière d'accompagnement des usagers dans leurs démarches numériques, les EPN pourraient contribuer utilement à répondre à cet enjeu.

Dès lors, quels sont les principaux profils de citoyens qui fréquentent ces structures et pour quels types de besoins ou de démarches les EPN sont-ils le plus souvent sollicités ? Les moyens actuellement consacrés aux EPN vous paraissent-ils suffisants au regard de l'ampleur de la fracture numérique constatée en Wallonie ? Des renforcements sont-ils envisagés, que ce soit en matière de financement, de couverture territoriale ou d'accompagnement des animateurs ?

Enfin, une réflexion est-elle menée afin de mieux articuler le rôle des EPN avec les obligations d'accompagnement numérique prévues par le décret du

21 novembre 2024 et avec les besoins croissants des pouvoirs locaux en matière d'inclusion numérique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les publics fréquentant les espaces publics numériques – les EPN – sont diversifiés et couvrent l'ensemble des tranches d'âge ainsi que des situations socioprofessionnelles variées. L'analyse des données disponibles met en évidence une fréquentation majoritairement composée de publics plus âgés : les personnes de plus de 51 ans représentent près de 57 % de la fréquentation totale.

S'agissant des profils, les séniors constituent également le premier groupe, soit 23,6 %, suivis par les chercheurs d'emploi pour 19,5 % et les personnes en situation de précarité pour 17,4 %. Les adultes en formation représentent 13,3 % et les travailleurs 12,3 %. Les personnes en situation de handicap comptent pour 8 % des usagers, tandis que les élèves du primaire et du secondaire représentent 5,9 %.

Les EPN sont principalement sollicités pour des besoins liés aux démarches administratives en ligne, à l'acquisition de compétences numériques de base, à l'utilisation d'outils informatiques, ainsi qu'à l'accompagnement dans des usages devenus essentiels, comme la recherche d'emploi, la formation ou encore l'accès aux services publics en ligne.

Pour le surplus, comme déjà évoqué concernant le futur des EPN, je renvoie à la réponse apportée à la question écrite de Mme Hanus. L'objectif demeure de soutenir le développement des compétences numériques de l'ensemble des citoyens. Dans cette perspective, un travail d'évaluation et d'analyse est actuellement mené par les services du Gouvernement afin d'identifier dans quelle mesure le dispositif peut être revu et adapté pour répondre au mieux à cet objectif.

Il y a des espaces publics numériques qui fonctionnent bien, il y en a d'autres qui fonctionnent moins bien et il y en a encore d'autres qui ne fonctionnent pas du tout, pour être très clair et vous donner mon ressenti sur le terrain. Ce n'est cependant pas pour cela que l'on ne doit pas évaluer ce dispositif, puisque la fracture numérique est toujours bien présente dans la population, notamment concernant certains profils que j'ai détaillés.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. J'ai noté que le public était particulièrement varié, mais que 57 % avaient plus de 51 ans. Dès lors, le public majoritaire qui se présente dans les EPN, ce sont soit des séniors,

soit des chercheurs d'emploi. Les deux ensemble représentent le plus gros pourcentage. Cela porte principalement sur des démarches administratives en ligne ou une recherche d'emploi.

Je plaide vraiment pour le maintien de cette solution d'espaces publics numériques. Certes, peut-être pas un par commune. On est pour la rationalisation lorsque celle-ci est censée. Vous avez créé des points de contact unique en termes d'emploi ; peut-être qu'ils pourraient aussi servir de pôle Numérique pour que ce soit un point de contact unique pour ces démarches-là aussi. Dans la communication et dans la connaissance de leurs territoires pour les citoyens, ils pourraient identifier ce point de contact unique pour tout le pôle Emploi, mais aussi pour cette fracture numérique. Il y a peut-être quelque chose à creuser en ce sens. Puisque le maillage territorial a été réfléchi pour le pôle Emploi, la réflexion doit pouvoir être élargie pour le pôle Numérique.

Question orale

de Mme Geneviève Lazon

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse du taux d'emploi ainsi que du nombre de chercheurs d'emploi »

Question orale

de Mme Patricia Van Walle

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les chiffres du retour à l'emploi »

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'évolution des chiffres de l'emploi en Wallonie et la qualité de l'emploi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Lazon, sur « la hausse du taux d'emploi ainsi que du nombre de chercheurs d'emploi » ;
- Mme Van Walle, sur « les chiffres du retour à l'emploi » ;
- Mme Tillieux, sur « l'évolution des chiffres de l'emploi en Wallonie et la qualité de l'emploi ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'enquête annuelle sur les BMO –

besoins de main-d'œuvre – indique que les entreprises wallonnes abordent l'année 2026 avec un certain optimisme et de nombreux employeurs anticipent encore des recrutements dans les prochains mois. Par ailleurs, les chiffres publiés par Statbel montrent une progression du taux d'emploi en Wallonie, passé de 66,2 % au premier trimestre 2024 à 68 % au premier trimestre 2026.

Dans le même temps, les données du FOREm indiquent une hausse significative du nombre de demandeurs d'emploi. En mai 2026, la Wallonie comptait 269 700 demandeurs d'emploi, contre 244 523 un an plus tôt et 222 363 en mai 2024. Cette évolution peut s'expliquer en partie par les réformes fédérales relatives aux allocations de chômage et d'insertion, qui ont entraîné des transferts entre différentes catégories administratives de demandeurs d'emploi. Néanmoins, l'augmentation du nombre total de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi interpelle.

Comment analysez-vous l'évolution simultanée du taux d'emploi et du nombre de demandeurs d'emploi en Wallonie ? Quelle part de l'augmentation observée résulte, selon vos services, d'effets statistiques liés aux réformes fédérales et quelle part traduit une évolution plus structurelle du marché du travail wallon ? Les perspectives de recrutement annoncées par les entreprises wallonnes vous paraissent-elles de nature à inverser cette tendance dans les prochains mois ?

La réforme de l'accompagnement mise en œuvre au sein du FOREm constitue l'un des axes majeurs de la politique de l'emploi du Gouvernement. Disposez-vous déjà de premiers résultats permettant d'en mesurer les effets ? Quels indicateurs témoignent d'une amélioration de l'accompagnement et, le cas échéant, des perspectives de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi wallons ?

Enfin, quels secteurs concentrent aujourd'hui les besoins de main-d'œuvre les plus importants et quelles actions le Gouvernement mène-t-il pour mieux faire correspondre ces besoins aux profils des demandeurs d'emploi ?

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, on nous répète souvent que le taux d'emploi progresse en Wallonie. C'est vrai. Selon Statbel, il est passé de 66,2 % au premier trimestre 2024 à 68 % au premier trimestre 2026. Ce chiffre ne peut cependant pas masquer toute la réalité. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente fortement. En mai 2024, la Wallonie comptait 222 363 demandeurs d'emploi. En mai 2026, selon le FOREm, ils sont 269 700. Cela fait près de 47 000 personnes en plus en deux ans, soit une hausse de plus de 21 %.

Ma première question est donc très simple : si votre politique de remise à l'emploi fonctionne si bien, comment expliquez-vous que le nombre de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi augmente aussi fortement en Wallonie ?

De plus, ce n'est pas le seul signe inquiétant. Au 15 juin 2026, le FOREm affichait un peu plus de 41 000 offres disponibles, avec une baisse annoncée de 42 %. Autrement dit, il y a plus de personnes qui cherchent un emploi et moins d'offres disponibles. Il faut aussi regarder la qualité des emplois proposés. En 2025, le FOREm a diffusé plus de 400 000 offres, mais 59 % relevaient de l'intérim, contre seulement 27,3 % de CDI. Pour payer un loyer, organiser une vie de famille ou construire un avenir, un contrat intérimaire de quelques semaines ou quelques mois n'est pas la même chose qu'un emploi stable. Sans CDI, c'est beaucoup plus compliqué d'obtenir un crédit hypothécaire ou d'acheter une voiture, et tout le monde ne dispose pas de parents qui peuvent avancer l'argent.

Les derniers chiffres sur l'exclusion du chômage confirment ce problème. Selon les chiffres officiels du SPP Intégration sociale, entre janvier et avril 2026, 36 % des chômeurs exclus en Wallonie ont obtenu un revenu d'intégration auprès du CPAS. Cela représente 14 135 Wallons exclus du chômage et 2 925 jeunes ayant perdu leurs allocations d'insertion. Cela signifie qu'en Wallonie, plus d'un tiers des personnes concernées ne retrouvent pas un emploi, mais basculent vers l'aide sociale.

Pendant ce temps, le retour réel au travail est très limité. Selon les éléments relayés à partir du prochain rapport de l'ONEM, parmi les chômeurs exclus en mars, seuls 10,7 % en Wallonie ont retrouvé un emploi comme salarié ou comme indépendant. Et encore, on ne sait rien de la qualité de ces emplois. Sont-ce des CDI, des CDD, de l'intérim, un contrat d'un mois ? Ce n'est pas du tout la même chose.

Quel bilan tirez-vous de vos mesures, non pas en termes d'inscriptions ou de contrôle, mais en termes de retour réel et durable à l'emploi ? Pouvez-vous nous dire, pour la Wallonie, parmi les personnes exclues depuis janvier 2026, combien ont retrouvé un emploi durable ? Combien ont basculé vers un CPAS ? Combien sont inscrites librement au FOREm ? Combien sont en maladie ? Combien n'ont aujourd'hui plus aucun revenu connu ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, selon les chiffres publiés par le FOREm, que l'on a déjà cités, le mois de mai montre une augmentation constante du nombre de personnes en demande d'emploi, puisque 269 700 personnes recherchent désormais un emploi en Wallonie, contre 222 363 en

mai 2024. En parallèle, les données de Statbel, qui sont récoltées par échantillon, indiquent que le taux d'emploi montre une hausse, même si elle reste très légère.

Au-delà des chiffres de Statbel, disposez-vous d'une méthodologie pour évaluer la qualité des emplois – CDD, CDI, travail intérimaire, flexi-job – et leur évolution respective au fil des mois ? Quelles garanties la Région wallonne peut-elle apporter pour que la progression de l'emploi corresponde à une réelle progression de l'emploi stable et durable, et non à une potentielle dégradation de la qualité de l'emploi ? À l'heure où la décision a été prise par le Gouvernement fédéral d'élargir encore les flexi-jobs à tous les secteurs d'activité, quelle est votre analyse de l'impact de cette décision sur le marché de l'emploi wallon ? Disposez-vous d'une analyse de l'activité intérimaire en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, je voudrais d'abord dire une chose très simplement : oui, les chiffres peuvent sembler paradoxaux, mais ils ne sont pas incohérents. En effet, on observe à la fois une progression du taux d'emploi, qui atteint aujourd'hui 68 %, et, dans le même temps, une augmentation du nombre de personnes inscrites comme chercheur d'emploi. Cela peut donner l'impression d'une contradiction, mais, en réalité, ces deux indicateurs ne mesurent pas la même chose.

Le taux d'emploi repose sur les données de Statbel, issues d'enquêtes, qui traduisent la réalité de l'activité sur le marché du travail. Que nous disent ces chiffres ? Ces données montrent une progression modeste, certes, mais réelle, avec davantage de personnes à l'emploi et un taux de chômage qui évolue à la baisse.

Les chiffres du FOREm, eux, sont des données administratives. Ils dépendent des règles d'inscription et des données utilisées. Ce que l'on constate aujourd'hui, ce n'est pas uniquement une hausse globale, mais surtout une transformation importante de la structure de la demande d'emploi.

En effet, le nombre de demandeurs d'allocations diminue fortement, tout comme celui des jeunes en stage d'insertion, tandis que l'augmentation se concentre essentiellement sur les personnes inscrites obligatoirement et, surtout, sur les inscrits librement. Cette évolution s'explique notamment par deux éléments très concrets : l'élargissement des conditions d'inscription au FOREm intervenu en 2022 et la réforme fédérale du chômage entraînent aujourd'hui des transitions importantes entre catégories administratives.

C'est précisément ce qui permet d'expliquer une part importante de l'augmentation observée, qui relève

donc d'effets administratifs et de transferts entre catégories. Pour autant, cela n'exclut pas des évolutions plus structurelles liées à la dynamique du marché du travail, que nous suivons de manière attentive à travers différents indicateurs.

Je le dis très clairement : on ne peut pas, d'un côté, décider de maintenir l'inscription de tout le monde au FOREm, ce qui était un choix politique assumé à l'époque et, de l'autre, s'étonner aujourd'hui que davantage de personnes apparaissent dans les statistiques. Il faut être cohérent avec les effets des politiques que l'on met en place.

J'ai également entendu les inquiétudes relatives à la qualité de l'emploi, et en particulier aux flexi-jobs. Là aussi, il faut revenir aux faits. Aujourd'hui, les données disponibles ne montrent pas une généralisation de ces formes d'emploi. Sur le site du FOREm, à la mi-juin, on comptait un peu plus de 41 000 offres d'emploi.

À cet égard, je rappelle à Mme Van Walle que ce n'est pas l'unique canal où il y a des offres d'emploi. Le FOREm est un des canaux où il y a des offres d'emploi disponibles, mais il y en a beaucoup d'autres aujourd'hui. Il ne faut donc pas limiter les offres d'emploi. Madame la Députée, je vous vois dire non de la tête, mais c'est un fait. Croyez-vous que toutes les offres d'emploi passent par le FOREm ? Non. Vous êtes quand même d'accord là-dessus ?

(Réaction d'un intervenant)

Cela, c'est autre chose, mais à un moment donné, la réalité, c'est que sur ces 41 000 emplois, seuls 109 sont sous la forme de flexi-jobs, soit 0,6 %.

Plus largement, les indicateurs dont nous disposons montrent que les intentions de recrutement des entreprises restent majoritairement orientées vers des contrats à durée indéterminée, tout en intégrant, comme dans toute économie, une part d'emplois temporaires ou intérimaires. L'activité intérimaire, en particulier, constitue un indicateur avancé que nous suivons, et les évolutions récentes témoignent de signes de reprise.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas rester attentif à la qualité de l'emploi, bien entendu, mais implique de ne pas construire un débat sur des phénomènes qui, à ce stade, restent marginaux par rapport à l'ensemble du marché du travail.

S'agissant de l'évaluation des politiques de remise à l'emploi, les données disponibles doivent être interprétées avec prudence, notamment lorsqu'elles reposent sur des catégories administratives spécifiques. L'objectif de la réforme de l'accompagnement est précisément de renforcer l'orientation vers l'emploi effectif, en assurant un parcours plus structuré et plus intensif pour chaque chercheur d'emploi. Les premiers éléments observés portent sur une meilleure

structuration des parcours et un suivi renforcé, même si ces effets doivent encore être analysés dans la durée.

Enfin, il convient de replacer ces chiffres dans leur contexte économique. Les entreprises annoncent encore de nombreux projets de recrutement pour 2026, certains secteurs restent en forte demande, l'activité intérimaire montre des signes de reprise, et l'on observe également une augmentation de la création d'entreprises. Cela confirme que le marché du travail évolue, avec des dynamiques réelles, même si elles doivent être consolidées dans la durée.

En conclusion, nous ne sommes pas face à une contradiction, mais face à un marché du travail qui se transforme, sous l'effet à la fois de facteurs économiques et de changements administratifs importants. C'est précisément pour cela que je poursuis la réforme de l'accompagnement avec un objectif clair : faire en sorte que chaque inscription débouche sur un parcours concret, et surtout sur une mise à l'emploi effective, et pas uniquement sur une personne de plus dans une catégorie statistique.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Vous avez raison de souligner que le paradoxe n'est pas une contradiction, que le taux d'emploi en Wallonie, qui est à 68 %, figure parmi les chiffres encourageants ou encore que l'augmentation de la hausse des demandeurs d'emploi, par contre, est quant à elle liée à des effets administratifs – des changements de catégories dus à la réforme, entre autres.

Je voudrais souligner l'objectif de l'accompagnement dans la réforme du FOREm, car orienter et former pour déboucher à l'emploi, c'est important.

J'aimerais insister sur l'accompagnement lié aux métiers en pénurie ; c'est important que le *matching* puisse se faire. Je me baserai aussi sur l'enquête que le Gouvernement a demandée, qui a été réalisée par le FOREm en collaboration avec l'UCM et AKT. Elle est assez encourageante, puisque, sur les 72 000 entreprises, un tiers déclarent vouloir renforcer leur recrutement. On parle d'un site de 88 000 personnes en 2026, avec quatre secteurs qui ressortent – la santé, le commerce, la construction et les besoins administratifs. Je crois que c'est vraiment dans ce sens qu'il doit y avoir ce *matching* et ce lien avec le FOREm.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, j'ai entendu vos réponses. Je voudrais réagir par rapport aux offres d'emploi du FOREm. Si les offres d'emploi diminuent au niveau du FOREm, c'est mécanique. Elles diminuent aussi structurellement ailleurs. Je ne pense pas que vous ayez répondu à ma

question centrale : combien de personnes retrouvent réellement un emploi stable après avoir été exclues ou accompagnées ? Je n'ai pas reçu de réponse. Pour nous, la réponse est claire, Monsieur le Ministre. C'est surtout une explosion de la précarité que vous mettez en place. Parce que ce que nous voyons aujourd'hui, c'est une hausse du nombre de demandeurs d'emploi, une explosion du nombre de personnes librement inscrites, beaucoup d'intérimaires dans les offres disponibles et des CPAS qui risquent de récupérer une partie du problème.

Vous dites souvent, Monsieur le Ministre, qu'il y a des métiers en pénurie, mais l'existence d'une offre d'emploi ne veut pas dire pour autant qu'une personne éloignée de l'emploi peut y accéder du jour au lendemain. Quand une personne a des problèmes de santé, quand elle a un problème de mobilité, de qualification, de garde d'enfant ou de logement, ce n'est pas une simple convocation ou une formation rapide qui va tout régler, Monsieur le Ministre. À ce stade, on a surtout l'impression que l'on déplace les personnes d'une statistique à l'autre.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je pense avoir écouté attentivement la réponse de M. le Ministre. Je n'ai rien entendu sur la durabilité de l'emploi et la stabilité par rapport à l'analyse entre, d'une part, travail intérimaire, flexi-job, job étudiant, et cetera, et d'autre part, la réalité d'un job de longue durée, idéalement un contrat à durée indéterminée, ou, le cas échéant, un contrat à durée déterminée, du moment qu'il peut être reconduit.

Bien sûr, il y a des effets administratifs, des transferts de catégorie – vous le dites –, mais même si l'augmentation du chômage est dopée par la catégorie « inscrit libre » au FOREm, depuis février 2025, on fait ce même constat de la hausse du chômage à un an d'écart, même si on exclut cette catégorie. Votre réponse sur les effets administratifs ne résout pas et ne répond pas à la vraie question. Il y a une hausse du chômage à un an d'écart, et cela depuis février 2025 de manière continue. Vous parlez des flexi-jobs comme d'un phénomène marginal. Les statistiques nous prouvent qu'ils sont en train de monter en flèche. J'imagine que chacun de nous ici a dans son entourage quelques personnes qui avouent entamer des flexi-jobs pour pouvoir s'en sortir parce que les salaires ne sont pas suffisants pour pouvoir vivre. C'est la réalité des jobs aujourd'hui.

J'espère que vous pourrez dès lors avoir une analyse plus contrastée de la statistique et faire en sorte que le travail durable, stable, puisse demain augmenter. Sinon, nous allons réellement assister à une dégradation de l'emploi, ce qui serait une catastrophe, avec des chiffres qui montrent des gens à l'emploi, mais des gens qui ont deux, trois ou quatre emplois pour pouvoir survivre. Ce n'est pas le modèle de société que nous souhaitons.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la collaboration avec l'échelon fédéral
concernant les contrôles dans le secteur des
titres-services »

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la protection des travailleuses du secteur
des titres-services »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « la collaboration avec l'échelon fédéral concernant les contrôles dans le secteur des titres-services » ;
- Mme De Rodder, sur « la protection des travailleuses du secteur des titres-services ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, l'évaluation du dispositif des titres-services, qui a été réalisée par Idea Consult, met en évidence plusieurs enjeux relatifs au contrôle des entreprises dans le secteur des titres-services. On l'a vu quand elles sont venues faire les présentations.

Le rapport rappelle que le Service public de Wallonie assure le traitement administratif et juridique des agréments ainsi que, via l'inspection sociale, le contrôle de leur bonne exécution, tandis que le FOREM est chargé de la gestion opérationnelle et financière du dispositif.

Dans le rapport d'Idea Consult, on peut même lire que certains utilisateurs interrogés estiment ainsi qu'un renforcement des contrôles serait nécessaire, certaines entreprises donnant, selon eux, « l'impression de gérer leur personnel comme au XIX^e siècle ».

Idea Consult recommande d'ailleurs explicitement de renforcer les contrôles en collaboration avec les services compétents, notamment l'Inspection sociale fédérale, de favoriser le croisement des données existantes et d'améliorer le suivi des financements publics.

Comment s'organise aujourd'hui la collaboration entre les différents services intervenant dans le contrôle du secteur des titres-services en Wallonie, qu'il s'agisse du SPW, du FOREM, des inspections régionales ou

encore des services fédéraux compétents ? Existe-t-il des mécanismes formalisés d'échange d'informations entre ces différents acteurs afin de détecter plus efficacement les situations problématiques au sein des entreprises agréées ? Plus particulièrement, comment les constats réalisés par les services fédéraux compétents en matière de bien-être au travail, de conditions de travail ou d'infractions sociales sont-ils communiqués aux autorités wallonnes chargées de l'agrément et du suivi des entreprises de titres-services ? Considérez-vous que les moyens humains actuellement consacrés au contrôle du secteur sont suffisants pour assurer un suivi adéquat des entreprises agréées et répondre aux recommandations formulées par Idea Consult ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, 30 aides-ménagères ont obtenu gain de cause en appel contre l'entreprise flamande de titres-services Het Poetsbureau, qui refusait depuis 2021 de leur verser les salaires minimums pourtant fixés par convention collective et rendus obligatoires par arrêté ministériel. Pendant ce temps, l'entreprise distribuait 10 millions d'euros à ses actionnaires.

Les syndicats CSC et FGTB appellent expressément les ministres de l'Emploi de toutes les Régions à veiller au respect des CCT et à prendre les mesures nécessaires en cas de manquement.

Comptez-vous appuyer et réaliser la demande de la CSC et de la FGTB ? Comment la réforme des titres-services tiendra-t-elle compte de cette dimension sociale et du respect effectif des conventions collectives de travail ? Entendez-vous répondre favorablement à l'appel formulé par les organisations syndicales visant à renforcer les contrôles et à sanctionner les entreprises qui ne respecteraient pas les obligations sociales applicables au secteur ? Quelles garanties comptez-vous mettre en place afin que les moyens publics mobilisés dans le cadre des titres-services contribuent prioritairement à l'amélioration des conditions de travail des aides-ménagères ? Veillerez-vous à ce que la Wallonie ne connaisse pas des situations similaires de non-respect des barèmes et des conventions collectives ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite une politique de contrôle effective. Il n'y a pas de place pour les cow-boys et les fraudeurs s'agissant d'un dispositif subventionné par l'argent public. Doter les services compétents de procédures et d'outils plus efficaces que ce dont ils disposent aujourd'hui fait donc partie des

chantiers de la réforme en cours d'élaboration. Cela passe aussi par l'amplification des contacts existants, notamment avec les services fédéraux, compétents pour ce qui relève du bien-être au travail. Les contacts sont d'ores et déjà pris en ce sens.

Les services d'inspection des deux niveaux de pouvoir procèdent déjà à des échanges ciblés portant sur des constats ou résultats d'enquête relatifs au respect de la législation sociale, soit à l'occasion d'un contrôle, soit en réponse à une demande explicite d'un autre service d'inspection. C'est notamment le cas lorsqu'une enquête met en évidence des violations graves de la législation, soit à l'initiative de l'inspecteur, soit si ces infractions ont donné lieu à un *pro justitia*. L'ONEM peut, par exemple, solliciter le Département de l'inspection économique et sociale du SPW EER afin d'obtenir des données utiles à la vérification des cas de cumul entre le chômage temporaire et l'activité titres-services d'un travailleur.

En ce qui concerne le partage d'informations entre les parties prenantes wallonnes – FOREm et SPW –, il existe une plateforme partagée qui comprend notamment toutes les constatations réalisées par le Département de l'inspection économique et sociale du SPW EER. Ainsi, les constats réalisés par les services fédéraux compétents en matière de bien-être au travail, de conditions de travail ou d'infractions sociales sont communiqués aux autorités wallonnes chargées de l'agrément et du suivi des entreprises titres-services par le biais du SPOC wallon.

Le contrôle du secteur est réalisé par le Département de l'inspection économique et sociale, qui compte une petite soixantaine d'inspecteurs. Malgré la diversité des matières relevant de ses compétences, le contrôle des titres-services constitue une de ses priorités. Les besoins du service sont actuellement évalués dans le cadre de la réforme en cours, étant entendu que la réorganisation du SPW EER vise notamment à accroître le nombre d'inspecteurs par le recours à la mutation interne.

Concernant plus particulièrement la protection des travailleuses du secteur des titres-services, je tiens tout d'abord à rappeler que le respect des conventions collectives de travail, en ce compris les barèmes salariaux, relève de la compétence exclusive de l'autorité fédérale. Il appartient dès lors aux services d'inspection sociale fédéraux de contrôler le respect de ces obligations et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des entreprises concernées.

Dans ce cadre, lorsque les inspecteurs du Département de l'inspection économique et sociale – chez nous – constatent, à l'occasion d'un contrôle, un manquement relevant de la législation sociale fédérale, ils transmettent l'information par les canaux prévus, notamment via le système d'échange de données. L'inspection régionale peut également, lorsque les services fédéraux en prennent l'initiative, participer à

des contrôles communs, dans le strict respect des règles de répartition des compétences.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les quelques éléments livrés par rapport aux échanges d'informations entre le Fédéral et la Région. J'entends qu'il y a une volonté d'amplifier ces contacts avec les services fédéraux, notamment en matière de contrôle, et qu'il y a aussi une volonté d'augmenter le nombre d'inspecteurs du SPW EER, ce qui serait une excellente idée pour enfin pouvoir appliquer ces contrôles et les mettre en pratique.

Je voudrais rappeler les recommandations de l'évaluation du dispositif wallon des titres-services, qui incluent le renforcement du pilotage et du contrôle des pratiques des entreprises. Cela doit être pris au sérieux. La mise en place de pratiques de contrôle du domicile des usagers est également impérative ; on se plaint, de manière générale, de l'absentéisme des travailleurs et travailleuses. Il y a une réelle nécessité de pratiquer des contrôles de domicile. Actuellement, ils sont généralement plutôt absents ; il y a toujours des exceptions et des entreprises qui fonctionnent bien, mais elles sont trop peu nombreuses, comme on a pu le constater. Il est également question de renforcer le contrôle et l'application des règles existantes. Par exemple, il n'est pas normal que l'obligation de formation de 9 heures par équivalent temps plein ne soit pas respectée par une part excessivement importante des entreprises titres-services.

Bref, il y a véritablement matière à inspection et contrôle. J'imagine que vous ne passerez pas à côté de cette opportunité d'y procéder.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je retiendrai votre formule très explicite : pas de place pour les cow-boys et les fraudeurs. Or, si l'on veut appliquer cette approche, il faut s'en donner les moyens. En l'occurrence, on a décidé d'octroyer les moyens de contrôle aux inspecteurs ; c'est une bonne chose de les amplifier, a fortiori pour les entreprises qui distribuent des dividendes. Elles se doivent d'être complètement transparentes sur leurs dépenses, c'est très important. Ces mécanismes doivent être davantage contrôlés si l'on veut s'assurer que, demain, il n'y ait pas de fraude et que l'argent de la Région wallonne distribué dans les dispositifs aille bien aux travailleurs et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

M. le Président. – La séance est suspendue.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

- La séance est suspendue à 12 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale de **M. Guillaume Soupart** à **M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique,** sur « les suites de la procédure Renault dans le cadre de la fermeture de H&M Logistics »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les suites de la procédure Renault dans le cadre de la fermeture de H&M Logistics ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, le 5 mars, il y a eu une terrible nouvelle dans la région de Mons, puisque H&M Logistics a annoncé la fermeture de son site. Cela impacte 440 collaboratrices et collaborateurs, avec 440 familles derrière.

La procédure Renault a été engagée. La première phase a été clôturée après la phase d'information et de consultation.

Ensuite, il y a eu quelques soubresauts, quelques tensions sociales, mais, finalement, un accord social a été trouvé avec un soutien de 94 % des travailleurs et une indemnité complémentaire extralégale de 125 euros par mois de présence au sein de l'entreprise. Si ces montants sont intéressants, ils ne combleront pas le fait que ces travailleurs et travailleuses vont perdre leur emploi. Dès lors, la situation est forcément compliquée. On sait aussi qu'il y avait pas mal d'intérimaires et d'étudiants qui travaillaient au sein de l'entreprise.

Quelles sont les avancées qu'il y a eu dans ce dossier ? Où en est la procédure Renault. Au départ on pense parfois qu'on va pouvoir réussir à maintenir l'entreprise, mais ici, on sait que l'entreprise devait quand même faire face à pas mal de concurrence, que ce soit dans le secteur de l'habillement ou dans le secteur de la logistique. On sait que la concurrence, avec des

lois parfois bien plus favorables en Espagne et en Italie, était quand même assez forte. Quelles sont aussi les collaborations avec le FOREm ?

Enfin, y a-t-il déjà des pistes de reprise sur le terrain ? On sait que dans le secteur de la logistique, le niveau fédéral a changé la loi justement parce que nous étions très peu concurrentiels par rapport à tous les États voisins.

Comment travaillez-vous avec Wallonie Entreprendre, avec IDEA notamment, et avec les acteurs locaux pour trouver des repreneurs ? Parce que ce site a beaucoup de qualités. Il y a des travailleuses et des travailleurs qui sont déjà formés. Il y a un aspect géopolitique et géostratégique extrêmement important. Dès lors, pourriez-vous faire le point sur l'ensemble de ce dossier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, l'entreprise H&M Logistics GBC SA a confirmé le 19 mai 2026, comme vous l'avez dit, son intention de procéder à la fermeture du site de Ghlin marquant l'entrée dans la seconde phase de la procédure Renault. L'entreprise a revu son calendrier initial et démarrera les licenciements dès la fin de ce mois, dont cette semaine, alors qu'ils étaient initialement annoncés pour l'automne.

Conformément à l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations, l'entreprise, en tant qu'employeur en restructuration, a mis en place une cellule pour l'emploi afin de veiller à la mise en œuvre concrète des mesures d'accompagnement convenues par le plan social.

Sur la base de la CCT 51 relative à l'outplacement, les interlocuteurs sociaux ont déterminé que les mesures de reclassement seraient réalisées par le plan d'accompagnement des reconversions mis en place par le FOREm.

Les travailleurs seront accompagnés sur les plateformes permanentes de Mons, de La Louvière et de Charleroi. Le Gouvernement wallon suit attentivement l'évolution de ce dossier, en lien avec les acteurs institutionnels, économiques et locaux concernés.

À ce stade, la décision de fermeture s'inscrit dans une stratégie plus large de réorganisation logistique du groupe H&M à l'échelle européenne, avec un transfert des activités vers d'autres sites, notamment situés en Espagne et en Italie, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner.

S'agissant de l'avenir du site de Ghlin, aucune information confirmée n'est actuellement disponible

quant à une éventuelle reprise ou réaffectation de l'infrastructure. La situation fait toutefois l'objet d'une attention particulière, compte tenu des enjeux sociaux et économiques pour le territoire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupарт.

M. Guillaume Soupарт (MR). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, il est important de savoir que le FOREm va notamment travailler pour trouver des emplois à ces travailleuses et travailleurs qui, comme je le disais, sont déjà bien formés. On sait que le secteur de la logistique est en pleine expansion, donc les entreprises aussi. Dans le zoning d'à côté, je sais qu'ils ont déjà commencé à recruter des travailleurs sur le départ, mais j'espère en effet, comme vous l'avez dit, que le Gouvernement restera entièrement mobilisé avec l'IDEA – parce que je pense que c'est aussi aux acteurs locaux de jouer leur rôle et de ne pas toujours renvoyer la patate chaude aux autres acteurs – afin de pouvoir trouver un repreneur pour ce site.

**Question orale
de Mme Patricia Van Walle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le rapport annuel 2025 d'Unia et la lutte
contre les discriminations dans le secteur de
l'emploi »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Van Walle à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le rapport annuel 2025 d'Unia et la lutte contre les discriminations dans le secteur de l'emploi ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, Unia a récemment présenté son rapport annuel. Ce rapport confirme une chose que beaucoup de travailleuses et de travailleurs vivent malheureusement au quotidien : les discriminations en matière d'emploi restent une réalité très forte.

En 2025, au niveau belge, Unia a reçu 2 294 signalements et ouvert 753 dossiers dans le domaine de l'emploi.

En Wallonie, on parle de 336 signalements et 131 dossiers ouverts. Ces chiffres sont les plus élevés des cinq dernières années dans notre Région. Derrière ces chiffres, il y a des personnes. Des personnes qui n'obtiennent jamais de réponse après une candidature. Des personnes qui sont écartées à cause de leur nom, de leur origine, de leur âge, de leur handicap, de leur état

de santé, de leurs convictions religieuses ou philosophiques. Il y a aussi des travailleuses et des travailleurs qui subissent des insultes, du harcèlement et des licenciements abusifs. Tout cela a des conséquences très concrètes. Cela bloque des parcours professionnels, abîme la confiance en soi, empêche des personnes à accéder à un emploi, cela laisse surtout un sentiment d'injustice et d'abandon.

Cela, on ne peut pas le tolérer, en particulier si l'on a l'objectif de remettre un maximum de gens au travail.

Pour le PTB, les tests antidiscrimination sont une revendication de longue date, parce que le problème est que ces discriminations sont souvent invisibles. Une personne ne sait pas toujours pourquoi elle n'est pas rappelée après une candidature. Elle ne sait pas toujours prouver qu'elle a été écartée pour une raison discriminatoire.

Ces tests sont utiles et importants, car ils permettent d'objectiver les faits. Ils permettent de vérifier si deux personnes sont traitées différemment pour des raisons autres que leurs compétences.

En Wallonie, depuis 2024, l'Inspection du SPW a le droit de réaliser des tests pour détecter les discriminations dans des secteurs comme les agences de placement ou d'intérim, les sociétés de titres-services ou encore la fonction publique locale ou régionale.

C'est une réelle avancée, mais avoir une base légale ne suffit pas. Il faut aussi que l'administration ait les moyens de l'appliquer et les moyens d'avoir un impact réel sur le terrain.

Combien de personnes au sein du SPW s'occupent aujourd'hui spécifiquement de la lutte contre les discriminations dans l'emploi ? Combien de tests antidiscrimination ont été réalisés depuis l'entrée en vigueur du décret qui les rend possibles ? Combien de cas de discrimination ont été détectés grâce à ces tests ? Quelles mesures ont été prises vis-à-vis des employeurs qui étaient concernés ? Enfin, au vu de la hausse des signalements, quelles actions concrètes comptez-vous prendre pour renforcer la lutte contre les discriminations dans l'emploi ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je souhaite préciser que la lutte contre les discriminations sur le lieu de travail relève principalement du niveau fédéral. Pour le territoire wallon, il s'agit de 336 signalements et 131 dossiers ouverts relatifs au domaine du travail et de l'emploi. Le nombre de signalements a augmenté de 290, en 2024, à 336, et le nombre de dossiers ouverts n'a quant à lui pas évolué depuis 2024.

Le rapport Unia 2025 précise que les signalements relatifs à l'emploi représentent, par rapport à sa population, une part moins importante en Wallonie que dans les autres Régions.

La Région wallonne est quant à elle compétente à l'égard des pouvoirs publics locaux et dans le cadre de ses compétences régionales. Dans ce cadre, les tests de situation constituent un outil permettant à l'inspection du SPW d'objectiver d'éventuelles discriminations.

Toutefois, en pratique, aucun test n'a encore été réalisé à ce stade. Cela s'explique par le fait que ce type d'outil nécessite des conditions de mise en œuvre spécifiques : des procédures encadrées, une formation adaptée des inspecteurs, ainsi que des moyens humains dédiés.

Dans les semaines à venir, l'inspection prévoit une réorganisation interne, afin de renforcer son action en matière de lutte contre les discriminations, notamment en vue de mettre en œuvre les tests de situation, en collaboration avec Unia et le comité éthique.

Par ailleurs, dans les secteurs relevant des compétences régionales, les signalements restent relativement limités. Lorsqu'ils surviennent, ils sont analysés, et si nécessaire, réorientés vers les autorités compétentes, en particulier le niveau fédéral ou Unia qui accompagne les situations individuelles.

Je suis et reste vigilant à toute forme de discriminations. Des leviers existent, et il convient de les appliquer. Des sanctions administratives peuvent être prises, avec, le cas échéant, des mesures correctrices comme la mise en place d'un plan de prévention des discriminations validé par des organismes spécialisés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est vrai que le SPW reçoit peu de signalements, mais comme le dit Unia dans son rapport, les discriminations sont souvent invisibles. Une personne ne saura pas forcément qu'elle a été écartée pour des raisons discriminatoires.

Je pense notamment à l'article paru récemment dans un journal. Cette personne, s'il n'y avait pas eu un échange de mails, elle ne l'aurait jamais vu. Les personnes ne le sachant pas, elles ne vont pas le signaler. Cela explique que le nombre était aussi bas.

On ne peut pas empêcher que la discrimination existe. Prenons les titres-services, un secteur dans lequel vous êtes compétent. La VRT a démontré l'année passée que six entreprises sur 10 en Flandre acceptaient des demandes d'utilisateurs qui disaient : je ne veux pas une aide-ménagère, parce qu'elle est trop vieille, ou je ne veux pas une aide-ménagère de telle ou telle origine. Cela arrive certainement aussi en Wallonie.

Il faut être plus proactif. Pour cela, il faudra plus de moyens, comme du personnel dédié au sein du SPW. Sinon, on risque d'avoir une politique sur papier, mais zéro impact sur le terrain. On ne peut pas l'accepter.

J'ai bien entendu que des choses vont être mises en place. Nous reviendrons dans les prochains mois avec des questions supplémentaires.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le renouvellement de l'accord de
coopération encadrant les centres de
compétences »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renouvellement de l'accord de coopération encadrant les centres de compétences ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, j'ai eu la chance de visiter l'ASBL Technocampus en Hainaut, mais sur le site de Mons. Ce centre de compétence joue un rôle essentiel dans la formation d'un public très diversifié : élèves du primaire, étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur, mais aussi demandeuses et demandeurs d'emploi.

Ces structures leur permettent d'accéder à des équipements de pointe et d'acquérir des compétences pratiques sur des machines qui ne trouvent pas leur place dans les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur. Ainsi, ils y trouvent des formations permettant de décrocher un contrat rapidement, dans des secteurs souvent en pénurie.

Or, il apparaît que l'accord de coopération, arrivé à échéance en 2021 et encadrant l'accès à ces centres, génère des préoccupations majeures. En effet, dans ce type de centres, qui supportent des coûts très élevés en raison de la qualité des équipements, le manque de vision pluriannuelle est un enjeu essentiel de leur viabilité à moyen terme.

En outre, chaque centre de compétence vise un domaine particulier de formation. Ce faisant, d'importantes disparités concernant les coûts y sont observées alors que les possibilités de financement demeurent identiques, indépendamment de ces importantes disparités.

Des contacts ont-ils été pris ou sont-ils prévus avec la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de renouveler cet accord de coopération ? Je précise à cet égard que je l'ai déjà interrogée, mais que j'attends la réponse.

Le cas échéant, des mesures concernant le manque de visibilité pluriannuelle sont-elles envisagées – puisque je sais que cela fait partie de la philosophie du Gouvernement ? Des mécanismes de modulation concernant les disparités dans la structure des coûts entre domaines de formation sont-ils étudiés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je partage votre constat sur le rôle essentiel des centres de compétence dans l'écosystème wallon de la formation et de l'emploi. Grâce à leurs équipements de pointe et à leur ancrage sectoriel, ils permettent de former des publics variés, y compris issus de l'enseignement, tout en répondant aux besoins concrets du marché du travail. J'ose même dire qu'ils sont parfois sous-utilisés. Je pense que l'on pourrait davantage les utiliser et les optimiser, que ce soit pour des étudiants ou pour des chercheurs d'emploi.

Concernant le renouvellement de l'accord de coopération, celui-ci encadre la collaboration entre les centres de compétence et les centres de technologies avancées. Il vise également à mettre à disposition des équipements pédagogiques de qualité au bénéfice de l'enseignement qualifiant. Je vous confirme que les travaux ont bien été engagés avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, un projet d'accord prolongeant le cadre existant jusqu'au 31 décembre 2028, dans les mêmes conditions que celles prévues pour la période 2023-2025, a été approuvé en première lecture lors de la séance conjointe des Gouvernements du 11 juin dernier. En outre, si un nouvel accord de coopération n'entre pas en vigueur avant cette date, l'accord de coopération sera prorogé de plein droit pour deux ans.

Cette reconduction répond d'abord à un objectif de continuité juridique et opérationnelle. Elle apporte aussi une réponse à l'enjeu de visibilité pluriannuelle que vous soulevez.

Concrètement, elle offre aux centres un cadre stabilisé, à la fois juridique et financier, avec un budget annuel maintenu et connu à l'avance. C'est indispensable pour leur permettre de planifier leurs investissements et leurs activités.

S'agissant des disparités de coûts entre centres, celles-ci sont bien identifiées. Des travaux approfondis ont été menés ces dernières années, par BDO et ensuite

Deloitte, pour mieux objectiver ces différences et en comprendre les déterminants. Elles s'expliquent principalement par des facteurs structurels, comme le niveau d'équipement, la nature des formations ou encore les modalités pédagogiques.

Sur cette base, des travaux sont en cours pour renforcer le pilotage du dispositif, avec davantage de transparence sur les coûts et une analyse plus fine des spécificités de chaque centre. Le recours à une méthode de type Activity-Based Costing, ou en français méthode des coûts par activité –, actuellement en construction, doit permettre d'objectiver les coûts réels par activité, par public et par modalité de formation. Cet outil offrira une base plus solide pour éclairer les décisions futures, sans préjuger à ce stade d'une réforme immédiate du financement.

Cela étant, dans une enveloppe budgétaire fermée et non indexée, il conviendra de redéfinir les priorités du modèle entre augmentation des tarifs, augmentation de la fréquentation et élargissement des publics. À cet égard, les besoins de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement pour adultes et de l'enseignement supérieur devront donc être objectivés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette analyse sera nécessaire pour éclairer les futurs arbitrages, notamment si une révision de la tarification devait être envisagée, car celle-ci réduirait mécaniquement le volume d'heures finançables à budget constant.

La révision devra également permettre d'examiner la gouvernance du dispositif, en particulier l'articulation entre les centres de compétence et les centres de technologies avancées. Cet examen devra tenir compte des orientations fixées dans les DPR et DPC, ainsi que d'éventuelles pistes de rapprochement ou de mutualisation. En résumé, le Gouvernement a fait le choix d'assurer dans l'immédiat la stabilité nécessaire aux opérateurs, tout en se donnant les moyens de faire évoluer progressivement le modèle pour mieux répondre aux réalités économiques et technologiques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupard.

M. Guillaume Soupard (MR). – En effet, au niveau de l'accord de coopération, un des soucis est que certains établissements d'enseignement supérieur peuvent aller dans les centres de compétence, mais pas les Bruxellois, alors que les Wallons peuvent, et cetera. On voit qu'il y a un peu un flou artistique autour de la chose. Si l'on veut rendre ces centres de compétence les plus attractifs possibles, ce serait bien que tout le monde puisse y aller.

En plus, comme vous le disiez, ils donnent le goût aussi, notamment aux élèves du primaire, à des métiers essentiels qui, en plus, ont des garanties de perspectives positives. Quand on sait que l'IA va bouffer très concrètement une grosse partie des emplois plutôt intellectuels, c'est sûr que les métiers techniques et

manuels qui sont au centre de ces centres de compétence ont vraiment de l'avenir devant eux.

C'est hyper important, ma question tombe bien par rapport au fait que ce soit passé en première lecture. Cela tombe bien aussi d'avoir un peu plus d'objectivité et un financement pluriannuel garanti, ce qui leur permettra aussi de parfois avoir une vision sur le plus long terme, sur les profs à engager, sur les formateurs à recruter, sur quelle formation donner l'année suivante. Ce sera important, donc je vous remercie pour le travail que vous accomplissez.

(Mme Van Walle, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la situation des jeunes au pair en
Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation des jeunes au pair en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, en Flandre, une polémique a récemment vu le jour sur la question des jeunes au pair. Ils seraient mis à contribution de manière trop importante et bien au-delà des quatre heures réglementées par jour et 20 heures par semaine. Le statut est réservé aux jeunes entre 18 et 26 ans, détenteurs d'un permis de travail. Cela s'appuie normalement sur l'échange culturel avec une famille d'accueil composée d'au moins un enfant de moins de 13 ans. Ils sont également logés chez l'habitant et bénéficient d'un montant de 750 euros par mois.

Récemment, l'une des principales agences d'Afrique du Sud a décidé de mettre fin à ces échanges culturels avec la Belgique en raison du manque de protection – en tout cas, c'est ce qui est évoqué –, en cas de travail abusif ou de harcèlement. En cas de plainte, le jeune se retrouvera sans statut et sans logement.

Dès lors, vos services ont-ils effectué des inspections dans les familles accueillantes de jeunes au pair en Wallonie ? Quels sont les résultats de ces contrôles ? Des abus ont-ils été constatés ? Si oui, sous quelles formes ? Une conférence interministérielle a mis le point à l'ordre du jour. Quelle était votre proposition ? Quels sont les avancées ou encore les

écueils afin d'améliorer le statut des jeunes au pair en Wallonie et, plus généralement, dans notre pays ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je voudrais d'abord rappeler le cadre dans lequel nous nous situons : le placement au pair est encadré au niveau européen. La Belgique a choisi d'aller plus loin, notamment en limitant la durée d'occupation à 20 heures par semaine, alors que le cadre européen prévoit 25 heures. En Wallonie, nous avons également renforcé le dispositif avec un argent de poche plus élevé qu'en Flandre, par exemple, puisqu'il s'élève à 750 euros chez nous. Chaque demande d'autorisation de travail fait l'objet de contrôles réalisés conjointement par la Direction de l'emploi et des permis de travail et par le Département de l'inspection économique et sociale du SPW EER.

Concrètement, au moins deux visites sont organisées au domicile de la famille d'accueil. La première intervient pendant l'instruction de la demande ; la seconde a lieu après l'arrivée du jeune au pair. Ces visites permettent de vérifier que les conditions d'accueil sont bien réunies, mais aussi que les engagements pris par les familles d'accueil sont respectés. À cela s'ajoutent des contrôles trimestriels de la Direction de l'emploi et des permis de travail afin de s'assurer que les conditions d'octroi restent bien rencontrées.

Lorsqu'un problème est constaté avant l'arrivée du jeune au pair, la demande est refusée. Lorsque des manquements apparaissent pendant le placement, l'autorisation d'occupation et le permis de travail peuvent être retirés. Les services d'inspection, en cas de manquement limité, ont également un rôle pédagogique et peuvent se contenter de remarques et d'avertissements. Une visite de contrôle complémentaire peut alors intervenir pour vérifier une occupation conforme.

J'ai par ailleurs demandé à mon administration d'analyser les infractions constatées. Les manquements relevés concernent principalement le dépassement de la limite de 20 heures par semaine, mais aussi le non-paiement de l'argent de poche mensuel de 750 euros, ou encore l'absence de suivi régulier des cours par le jeune au pair.

Pour 2025, les chiffres sont les suivants : sur 95 dossiers traités, trois demandes ont été refusées, quatre autorisations ont été retirées pour abus avérés après contrôle de l'inspection, et sept autorisations ont été retirées après les manquements constatés par la direction des permis de travail.

Aujourd'hui, 65 autorisations de travail délivrées à des jeunes au pair sont encore en cours de validité. À titre de comparaison, les informations disponibles publiquement font état d'environ 600 jeunes au pair résidant en Flandre.

Il faut toutefois préciser une chose importante : ces mesures ne s'appliquent qu'aux jeunes au pair soumis à un permis de travail. Nous n'avons pas de vision sur la situation des jeunes au pair qui sont dispensés de permis, c'est-à-dire les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou encore de la Suisse.

La CIM Emploi a permis à chaque Région de présenter sa situation et de partager ses constats. C'est utile parce que les réalités ne sont pas toujours les mêmes d'une Région à l'autre, comme dans ce cas précis. Je resterai évidemment attentif à ce dossier pour assurer la protection des jeunes au pair en Wallonie, tout en maintenant l'accessibilité pour promouvoir l'échange culturel. Les discussions se poursuivent donc avec mes homologues des autres Régions et avec le niveau fédéral, dans le respect, bien évidemment, des compétences de chacun.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble des données qui ont été livrées à l'occasion de cette question. Nous resterons attentifs pour permettre de protéger ces jeunes, ces jeunes qui viennent parfois de bien loin pour un échange culturel avec nous. Il faut pouvoir leur donner confiance dans les institutions de notre pays et, a fortiori, le renforcement des contrôles me semble une évidence, même si les dossiers sont beaucoup moins nombreux chez nous qu'en Flandre. Mais peut-être accueillons-nous les jeunes au pair d'autres pays. Il nous faudrait un système aussi pour les comptabiliser.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le partenariat entre Wallonie-Bruxelles
Enseignement (WBE) et AKT »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le partenariat entre Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et AKT ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, WBE et AKT for Wallonia ont récemment annoncé un partenariat visant à renforcer les liens entre le monde scolaire et le monde économique.

Cette initiative intervient toutefois dans un contexte où les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes demeurent une réalité préoccupante.

Plusieurs pistes avancées dans ce partenariat concernent directement les compétences wallonnes : alternance, qualité des stages, immersion des enseignants en entreprise, adaptation des formations ou encore attractivité des métiers en pénurie.

Le 19 mai, vous indiquiez que le Gouvernement avait approuvé un projet d'arrêté visant à lever les freins au développement de la formation en alternance afin de permettre à l'IFAPME de rendre son offre plus agile et plus réactive. Quels changements concrets sont prévus, selon quel calendrier et avec quels objectifs mesurables ? Les comités stratégiques sectoriels, les Costra, sont-ils mis sur pied ? Dans la positive, ont-ils formulé des constats et recommandations ? Les changements prévus en tiennent-ils compte ?

Quels échanges structurels entretenez-vous avec WBE, la ministre de l'Enseignement et les représentants du monde économique afin d'assurer une cohérence entre les politiques d'enseignement, de formation et d'emploi ? Quels résultats chiffrés attendez-vous de ce partenariat ? Cela est-il à l'ordre du jour d'un gouvernement conjoint ? Quelles garanties pouvez-vous apporter pour éviter une logique d'adéquation qui réduirait les choix d'orientation des jeunes aux seuls besoins économiques immédiats ? Comment veillez-vous à préserver la liberté de choix, l'émancipation et les aspirations professionnelles des élèves ? Où en est le travail du comité de direction de la réforme du qualifiant depuis l'intégration du Gouvernement bruxellois dans sa gouvernance ? Quelles orientations se dégagent aujourd'hui des groupes de travail et des comités d'avis, notamment en matière d'alternance, de stages et de rapprochement entre l'école et l'entreprise ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le partenariat annoncé entre Wallonie-Bruxelles Enseignement et AKT for Wallonia illustre une conviction que je partage : renforcer les liens entre l'école, la formation, le monde des entreprises et le monde socioéconomique afin de mieux informer les jeunes sur les métiers, les compétences attendues et les possibilités de parcours.

Cette dynamique rejoint le travail que nous menons en Wallonie sur l'alternance. Le projet d'arrêté approuvé par le Gouvernement vise à lever plusieurs freins

opérationnels au développement de l'offre de l'IFAPME. Concrètement, il s'agit de rendre les formations plus souples, plus modulaires et davantage centrées sur les compétences effectivement acquises par l'apprenant. L'objectif est double : permettre une adaptation plus rapide de l'offre aux besoins du terrain et sécuriser les parcours des apprenants, notamment par une meilleure reconnaissance des acquis et par des procédures plus simples.

L'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} septembre prochain, avec une mise en œuvre progressive au sein de l'IFAPME, au fur et à mesure de l'adaptation des règlements, des procédures et des outils internes. Vous m'interrogez également sur les comités stratégiques sectoriels. Le décret-programme a été adopté par le Parlement le 25 mars 2026. J'ai sollicité l'avis du CESE afin de préciser leur nombre et leur périmètre d'action. Nous devrions recevoir sa contribution dans les prochains jours. Dans l'attente, les comités existants poursuivent leurs travaux. Ceux menés par les Costra « Construction et industrie » sur la base de l'enquête BMO en constituent un exemple concret.

Plus largement, la recherche d'une meilleure articulation entre enseignement, formation et emploi s'inscrit notamment dans le cadre de la réforme systémique du qualifiant, qui vise à renforcer la cohérence des parcours tout en préservant leur diversité. À cet égard, le comité de direction de la réforme s'est déjà réuni à quatre reprises. Depuis sa troisième réunion, les cabinets bruxellois des ministres Dilliès et Laaouej y participent également, ce qui renforce la dimension interrégionale des travaux.

Le 9 juin dernier, ce comité a retenu huit priorités pour la législature, déclinées en 16 sous-projets et qui ont été présentées au comité d'avis du 23 juin. Les orientations poursuivies restent celles fixées dans la feuille de route approuvée par le Gouvernement il y a un an. Permettez-moi d'insister sur un point : notre objectif n'est pas de réduire l'orientation des jeunes à une simple réponse aux besoins de l'économie. Il s'agit, au contraire, de leur offrir davantage d'opportunités, une meilleure connaissance des métiers, des parcours plus lisibles et des passerelles plus nombreuses. L'émancipation, le développement des compétences et la liberté de choix demeurent au cœur de mon action.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Vous connaissez notre intérêt pour le lien entre le concret que l'on peut trouver dans un stage et l'apprentissage. L'alternance est un excellent modèle à cet égard. Vous connaissez notre envie de poursuivre le déploiement de ce modèle. Il faut être attentif à ne pas démanteler, pour autant, ce qui existe et qui fonctionne. J'aimerais que l'on puisse avoir une évaluation de la réforme du qualifiant. Je sais que c'est une compétence communautaire, mais comme les deux sont liées, on n'échappera pas à l'évaluation de ce

qui a été réalisé l'année précédente, laissant pas mal de jeunes sur le côté, alors qu'il s'agissait de formations qui permettaient d'accéder directement à l'emploi. Cette parenthèse étant faite, je vous suis totalement sur le fait de sécuriser les parcours et de les rendre plus souples et modulaires pour enclencher la possibilité de passerelles. C'est ce qui a été mis en place dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, et qui donne d'excellents résultats. Pourquoi pas chez nous également ? Nous vous suivrons sur ces axes.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Interpellation
de Mme Isabella Greco
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir de l'entreprise Thy-Marcinelle »

Interpellation
de M. Germain Mugemangango
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir du site de Thy-Marcinelle et de la
sidérurgie wallonne »

Interpellation
de Mme Özlem Özen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir de Thy-Marcinelle »

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la nouvelle piste de NLMK concernant
l'aciérie électrique de Thy-Marcinelle »

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le projet de reprise du site de Thy-
Marcinelle par NLMK »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les interpellations et les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Greco, sur « l'avenir de l'entreprise Thy-Marcinelle » ;
- M. Mugemangango, sur « l'avenir du site de Thy-Marcinelle et de la sidérurgie wallonne » ;
- Mme Özen, sur « l'avenir de Thy-Marcinelle » ;
- M. Resinelli, sur « la nouvelle piste de NLMK concernant l'aciérie électrique de Thy-Marcinelle » ;
- M. Mockel, sur « le projet de reprise du site de Thy-Marcinelle par NLMK ».

Mme Bluge et M. Cloquet se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Greco pour développer son interpellation.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, on a déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet voici deux semaines. Depuis lors, le ministre-président et vous-même avez été interpellés par le conseil d'administration de Charleroi Métropole afin de faire le point sur ce dossier délicat et important. Pouvez-vous nous faire un retour de cette rencontre ? Quels constats ont été dressés ? Quelles pistes ont été évoquées ? Quels engagements ont été pris par les différentes parties et quelles suites concrètes le Gouvernement entend-il y réserver ? Vous avez aussi rencontré, jeudi dernier, les représentants syndicaux des travailleurs de Thy-Marcinelle. Vous palpez donc bien la profonde inquiétude de l'annonce du licenciement collectif a provoqué tant chez les travailleurs et leurs familles, mais aussi à l'ensemble du bassin industriel carolo.

Lors de notre dernière rencontre, vous vous étiez engagé à rencontrer les responsables de l'entreprise. Je crois savoir que c'est chose faite au moment où l'on se parle. Vous les avez récemment rencontrés. Si c'est le cas, qu'en ressort-il ? Avez-vous eu l'opportunité de défendre la situation des travailleurs et de faire valoir leurs droits ? Rappelons-le, au moment où l'on se parle, ces droits sont bafoués et ces travailleurs se sentent, à juste titre, méprisés. Au-delà des conséquences sociales immédiates – qui nous inquiètent toutes et tous, tout le monde souhaite en parler avec vous, cela nous inquiète et nous mobilise – cette situation nous amène à nous questionner sur le rôle joué par les pouvoirs publics dans la recherche de solutions alternatives.

Comme la situation de NLMK qui aurait manifesté son intérêt pour une reprise des activités, en y intégrant le volet social du dossier – c'est important de le souligner. Selon mes infos, une offre officielle aurait été déposée. Si c'est le cas, quel rôle la Région a-t-elle joué dans ces négociations ? Avez-vous utilisé tous les leviers dont vous disposez pour favoriser une solution de maintien de l'activité et de l'emploi ? Je sais que je le répète, je vais continuer à le faire : tous les leviers dont vous disposez ont-ils été soulevés ? Il faut mesurer toute l'importance derrière tous ces leviers que chacun et chacune peut soulever. Ce sont 175 familles qui comptent sur nous et sur vous. Vous avez plus de pouvoir que nous et c'est pour cette raison que j'insiste autant. Soyons clairs, la Région wallonne, par rapport à NLMK, est actionnaire à 50 %. Quelle a été votre implication dans l'analyse des différentes options envisageables ? Pouvez-vous garantir que toutes les pistes de reprise, de partenariat industriel ou de maintien partiel des activités ont été examinées de manière exhaustive avant d'acter cette restructuration ?

Si l'on analyse de plus près la situation de NLMK, on sait que dans un an et demi, il n'y aura plus d'acier. La situation va devenir plus que compliquée. Que dira-t-on, dans un an et demi, au 1 500 travailleurs de NLMK qui perdront aussi leur emploi ? Leur dira-t-on que l'on ne sait rien faire, que l'on doit garantir l'autonomie des entreprises, que le FOREm sera là pour eux ? Non, ce

genre de catastrophe sociale s'anticipe et l'on a une solution, ici, avec Thy-Marcinelle. On a une occasion en or de faire un tir groupé et de sauver des emplois, aujourd'hui, à Thy-Marcinelle et, demain, à NLMK.

Cette question se pose d'autant plus que des réflexions existent aujourd'hui autour de la création de nouvelles structures industrielles dans le secteur de l'acier. Comment va-t-on concilier cette ambition avec la perte annoncée de compétences, de savoir-faire et d'emplois qualifiés sur un site historique comme celui de Thy-Marcinelle ? Cela reviendrait à se dire : « défaire pour refaire ». Cela n'a aucun sens. D'autant que la création de cette nouvelle structure industrielle, on ne va pas se mentir, va coûter à la Région. On va payer pour que ces 175 familles puissent avoir un revenu dans un premier temps. Heureusement, me direz-vous. Parallèlement à cela, on va aussi payer pour accompagner ces hommes qui perdent leur emploi – puisque ce sont principalement des hommes – à retrouver un emploi. En plus, on va payer pour recréer une structure similaire à celle qui vient de licencier ces mêmes 175 familles. Je ne sais pas si tout le monde a pu suivre la logique tant c'est décousu, mais vous en conviendrez, cela s'apparente à un capharnaüm dans lequel c'est toujours le même qui paie et toujours le même qui perd.

Un élément supplémentaire important que j'ai vraiment envie d'aborder avec vous aujourd'hui, c'est que le cas de Thy-Marcinelle, selon moi, risque de créer un précédent. Je m'explique. Si aucune solution industrielle n'est trouvée pour les travailleurs de Thy-Marcinelle, cette situation va permettre à d'autres entreprises similaires, qui sont dans la même situation, confrontées aux mêmes difficultés, d'agir de la même manière. Cela va être un problème encore plus important et majeur que celui que l'on vit aujourd'hui, parce que ce sera encore d'autres entreprises qui vont s'effondrer au même titre que Thy-Marcinelle si l'on n'agit pas rapidement. Il est donc urgent de s'assurer, aujourd'hui, que toutes les possibilités qui peuvent être explorées le soient et qu'aucune solution crédible n'ait été écartée.

Enfin, même si je préférerais ne pas avoir à le dire et qu'une solution soit proposée, je ne fais pas ce que je reproche aux autres, donc j'anticipe : si Riva maintient sa position et que vous ne parvenez pas à peser dans la balance, il faudra s'assurer que les travailleurs concernés bénéficient d'un accompagnement renforcé avec le FOREm, avec les cellules de reconversion, avec les organisations syndicales, avec les opérateurs de formation et avec les acteurs du bassin carolo.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, vous vous êtes montré à l'écoute lors de notre dernière discussion et je vous en remercie sincèrement.

Aujourd'hui, j'ai un dernier message à vous livrer. Vous avez plusieurs solutions entre vos mains. Elles sont au nombre de trois :

- la première solution, c'est NMLK. Vous êtes copropriétaire d'une entreprise qui n'aura pas de solution dans un an et demi. Je vous en offre une ;
- la seconde, c'est le Fédéral avec vos partenaires de majorité. C'est peut-être une solution sur le plus long terme, mais qui mérite quand même qu'on l'aborde. C'est le fait de pouvoir jouer sur le coût de l'énergie en immunisant certaines entreprises qui présentent des difficultés ou qui menacent l'emploi. Je crois savoir, mais cela mérite vérification, qu'en Flandre ils ont envisagé un dispositif similaire ;
- la troisième, c'est la piste d'expropriation qui a été lancée par le bourgmestre de Charleroi, sur laquelle vous pouvez vous appuyer. On peut coconstruire avec la Ville de Charleroi une solution pour Thy-Marcinelle. Nous, on n'attend que cela ; nous sommes à disposition. C'est clair que c'est un peu coûteux, mais après cela, on deviendrait propriétaire et on pourrait assurer la sécurité de nos travailleurs qui aujourd'hui sont vulnérables face à des entreprises qui ne les respectent pas. Même si c'est coûteux, cela vaut le coup. On a fait d'autres choix tout aussi, voire plus, coûteux qui ne sont pas forcément aussi bénéfiques pour notre société.

Voilà, Monsieur le Ministre, je vous ai un peu dit tout ce que j'avais sur le cœur par rapport à cette situation dramatique de Thy-Marcinelle.

Vous êtes le ministre de l'Économie, vous avez évidemment un devoir envers ces travailleurs. Je compte sincèrement sur vous. Je ne pourrai pas regarder ces 175 travailleurs dans les yeux sans avoir fait tout ce que je pouvais ici pour vous relayer ces problématiques et tenter de les défendre du plus profond de mon cœur.

Cette situation malheureuse de Thy-Marcinelle m'a également amenée – on l'a abordé brièvement la dernière fois – à réfléchir de manière plus large sur le dispositif même des aides publiques envers les entreprises.

Face à votre accord d'ouvrir la discussion autour de ce dossier, j'ai pris les devants et je me suis permis de rédiger une note que je déposerai en motion dans la foulée de cette interpellation. L'objectif de cette motion est triple :

- renforcer les obligations de maintien de l'activité, de l'investissement et de l'emploi pour les aides régionales à l'investissement, notamment via l'allongement de la durée de ces obligations. C'est vous qui m'avez soufflé cette proposition ;
- envisager un système de pénalité dans des situations d'abus manifestes, comme c'est le cas aujourd'hui à Thy-Marcinelle ;

- examiner la possibilité de créer un fonds régional alimenté par le montant récupéré sur base de ces pénalités pour financer la formation, la reconversion, l'accompagnement des travailleurs, la revitalisation des bassins d'emploi touchés et surtout de favoriser et de mettre en place un départ digne pour ces travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugesangango pour développer son interpellation.

M. Germain Mugesangango (PTB). – Monsieur le Ministre, on revient sur une situation très difficile du côté de Charleroi, à Thy-Marcinelle. Cela fait près de six semaines que ces travailleurs sont en grève. On parle de 179 travailleurs qui sont en train de se battre actuellement pour leur emploi ; cela veut aussi dire 179 familles.

Que demandent ces travailleurs ? Une seule chose, c'est le respect. On est en train de parler de travailleurs qui ont parfois passé 25, 30 ou 35 ans à travailler dans cette entreprise, et ils demandent qu'on les respecte.

Pourquoi reparle-t-on de cela maintenant ? C'est justement parce qu'ils se sont battus, ils ont fait grève, ils n'ont pas lâché et ils ont continué à se battre pour leur emploi. C'est essentiel.

Ce qui est en train de se jouer n'est pas seulement l'emploi de ces travailleurs, ils le savent très bien. Ce qui est en train de se jouer, c'est aussi l'avenir de l'industrie de notre Région. En effet, si on parle de l'avenir en Wallonie et de relancer l'industrie, on ne peut pas se permettre de perdre le savoir-faire, l'outil, l'entreprise présente à Thy-Marcinelle, c'est vraiment un élément fondamental.

Manifestement, une solution est possible. Elle a été proposée par les organisations syndicales, à savoir répondre aux besoins de NMLK en termes de brames. D'ici 2028, on sait que NMLK va avoir un problème pour s'approvisionner en matières premières et que Thy-Marcinelle pourrait être amené à leur fournir ces matières premières. De ce point de vue, une solution industrielle existe pour pouvoir sauver l'activité. C'est une solution sur laquelle on veut évidemment vous entendre.

L'autre élément est aussi de pouvoir simplement pérenniser l'activité sur le site. Par exemple, si l'on veut continuer à construire des infrastructures, des logements, on a besoin du savoir-faire et de la production des travailleurs de Thy-Marcinelle. Cet aspect nous semble fondamental.

Il semblerait que Riva soit actuellement plus ouvert au dialogue qu'avant. Cela serait évidemment une très bonne nouvelle, mais il faut bien reconnaître que cela fait deux ans que les travailleurs sont dans des situations très compliquées. Cela fait deux ans que Riva joue avec les pieds des pouvoirs publics et surtout avec les pieds

des travailleurs. Il y a vraiment urgence à ce que cette position soit ferme, de pouvoir obtenir un accord de Riva pour poursuivre un avenir industriel dans cette entreprise.

Qu'en est-il exactement de cette situation avec NMLK et de la solution envisagée ? Qu'est-ce qui est possible ? On a entendu qu'une étude de faisabilité avait été menée par une société qui s'appelle Danieli au sujet des fours de Thy-Marcinelle. Pouvez-vous nous la communiquer, ou en tout cas communiquer les conclusions de cette étude, pour savoir ce qu'elle dit ?

Le second élément, c'est la question qui est posée régulièrement quand on parle d'industrie, à savoir celle de l'énergie. On sait très bien qu'il y a un véritable problème de coût énergétique en Belgique et en Wallonie en particulier. À ce sujet, quelles solutions pouvez-vous nous communiquer, qu'elles dépendent de votre niveau ou d'autres niveaux de pouvoir ? Sans cette énergie, évidemment, aucune industrie ne pourra se développer.

Enfin, peut-on utiliser des outils comme Wallonie Entreprendre afin d'assurer la pérennité de l'activité industrielle sur ce site ? Je vous avais posé une question il y a deux semaines, à laquelle vous m'aviez répondu en disant que l'entreprise respecte la loi et le plan Renault. C'est bien le minimum. En tant que ministre, on attend plus de vous. En tant que ministre, on attend de vous que vous soyez actif dans le fait de sauvegarder ces emplois ; en tant que ministre, on attend de vous que vous agissiez dans ce dossier pour sauver les emplois de ces travailleurs et pour traduire en actes vos paroles exprimant le souhait de réindustrialisation de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen pour développer son interpellation.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, devant les syndicats, vous avez ironisé en disant que pendant que nous, socialistes, on « traînait sur les piquets de grève », vous, vous travailliez. Moi, je veux vous répondre, simplement : oui, j'étais sur les piquets de grève, et je trouve que ma place devait être là. Quand une usine est menacée, quand des ouvriers et des travailleurs voient leur avenir s'effondrer, c'est aussi notre devoir et notre responsabilité en tant qu'élus d'être aux côtés de ces travailleurs.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, je crois que vous aussi, vous devriez de temps en temps quitter le confort de votre cabinet et aller à la rencontre de ces travailleurs.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame Özen...

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous laisserai l’occasion de vous exprimer après.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Vous faites part d’une discussion…

Mme Özlem Özen (PS). – Oui.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Oui, continuez.

Mme Özlem Özen (PS). – Vous avez dit à plusieurs reprises que vous, vous travailliez, pendant que nous, en fait, on traînait sur les piquets de grève. Je suis désolée, mais vous devriez plus souvent descendre auprès des ouvriers, aller à leur rencontre et écouter leurs inquiétudes et leurs revendications.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Ce débat mérite mieux, Madame Özen, franchement.

Mme Özlem Özen (PS). – De la sorte, vous pourriez écouter leur peur de perdre leur travail après y avoir consacré toute une vie, et vous comprendriez ce que signifie être ouvrier à Thy-Marcinelle, et la réalité d’un métallo. Ils vous auraient expliqué, Monsieur le Ministre, à quel point ce métier est dangereux et pénible – parce que ces ouvriers de Thy-Marcinelle n’ont pas la chance de travailler derrière un ordinateur dans le confort d’un bureau climatisé.

Je sais que l’on s’est tous un peu plaints, ces derniers jours, de la canicule. On a tous souffert de la chaleur, mais pour les ouvriers de Thy-Marcinelle, c’est la canicule toute l’année. Ils travaillent en effet dans la chaleur des fours qui atteignent 60 à 70 degrés, dans le bruit et dans la poussière. Ils travaillent la nuit, les week-ends, les jours fériés et pendant les congés. En fait, ils ont accepté des horaires qui bousculent complètement leur vie de famille. Si vous descendiez de temps en temps sur les piquets de grève, vous pourriez aussi voir les brûlures sur les avant-bras de Jawad et d’autres. Vous pourriez discuter avec des ouvriers, avec Thomas, avec Gary, avec Patrick qui a une vingtaine d’années d’ancienneté. Là, Monsieur le Ministre, vous auriez compris que ces ouvriers n’ont pas seulement donné leur temps à cette entreprise, mais qu’ils ont usé leur corps et qu’ils y ont laissé leur santé.

C’est en cela qu’aujourd’hui, l’annonce de la fermeture est vraiment d’une brutalité sans nom. Les travailleurs ne sont pas dupes non plus, Monsieur le Ministre. Ils savent très bien que c’est l’avenir industriel du site qui est en jeu. Si la phase à chaud disparaît, il n’y a aucune garantie quant au maintien de la phase à froid qui risque de devenir la prochaine victime.

Aujourd’hui, c’est la phase à chaud ; demain, la phase à froid, et puis, il ne restera plus rien.

Depuis le début – parce que c’était en janvier –, je vous ai interrogé sur le sujet. Je suis persuadée que vous savez aussi que ce qui est en train de se jouer dépasse largement Charleroi. Derrière Thy-Marcinelle, c’est plus qu’une entreprise qui est menacée : c’est l’avenir de la sidérurgie wallonne qui se joue. Si Thy-Marcinelle ferme, qui va être le suivant ? Industeel, Aperam, NLMK ? D’ailleurs, ils étaient tous là, jeudi dernier, devant le bureau, pour soutenir leurs collègues, parce qu’ils savent.

Pour NLMK, même s’il n’est pas encore question d’un plan social pour les 1 200 travailleurs, ils sont aussi dans l’incertitude, car, à partir de 2028, l’interdiction des brames en provenance de Russie va signer l’arrêt de mort de NLMK. Pour éviter ce scénario catastrophique et ce bain de sang social, NLMK et Wallonie Entreprendre travaillent à un plan de sauvetage, dans lequel figure le rachat de Thy-Marcinelle à Riva, qui est une piste sérieuse, moins coûteuse et beaucoup plus rapide que la construction d’une nouvelle aciérie à La Louvière. C’est là, justement, que vous et le Gouvernement devez intervenir, Monsieur le Ministre. Je sais que vous avez un rôle vraiment important à jouer et la responsabilité de réunir NLMK, Riva, Wallonie Entreprendre, les syndicats et les pouvoirs publics pour aboutir à une solution pour préserver l’outil et l’emploi.

Je vais revenir aussi sur ce plan social, sur cette fameuse procédure Renault, parce que, derrière la froideur de ces mots, comme je l’ai dit à des ouvriers qui ont donné des années de leur vie à cette usine, dans des conditions extrêmement difficiles, avec la pénibilité que l’on connaît dans la sidérurgie, ce sont eux qui ont fait tourner l’outil et qui ont permis à l’entreprise et au groupe Riva de dégager des bénéfices importants quand la conjoncture était favorable. Aujourd’hui, franchement, le contraste est plus que choquant. Mes chers collègues, savez-vous ce que l’on a proposé, dans le cadre du plan social, à ces travailleurs qui tiennent l’usine à bout de bras ? Franchement, écoutez bien l’indécence : on leur a proposé 800 euros fixes et 500 euros par année d’ancienneté. Pour des travailleurs qui ont travaillé pendant 10, 20 ou 30 ans, franchement, qui aurait accepté 800 euros pour un travail aussi pénible, avec toutes les séquelles physiques et les sacrifices qui l’accompagnent ?

Je vais juste prendre un point de comparaison avec les derniers licenciements de 2019 à Clabecq. Ces travailleurs ont obtenu 40 000 euros fixes avec 2 500 euros par année d’ancienneté. Les travailleurs de Caterpillar, il y a presque 15 ans, en 2013, ont obtenu 30 000 euros fixes avec 2 500 euros par année d’ancienneté. Ici, on leur propose 800 euros avec 500 euros par année d’ancienneté, alors qu’entre-temps, l’inflation est passée par là et tout a augmenté : les

loyers, les factures, le prix de l'énergie, les courses, le minerval pour les étudiants. Franchement, j'ai parlé à des pères de famille sur les piquets, qui ne savent pas s'ils vont pouvoir continuer à payer les études des enfants. C'est cela, la réalité. Il faut pouvoir annoncer à sa famille la gravité et le drame social qui se joue derrière.

Tout a augmenté, sauf, visiblement, la considération que l'on porte aux métallos. Ces travailleurs méritent un plan social à la hauteur de leurs années de sacrifices. D'une part, on diminue ce à quoi ils ont droit et, d'autre part, il faut mettre ces mesures en perspective avec la réforme du chômage, avec la limitation du chômage à deux ans, en plus de la réforme des cellules de reconversion. Franchement, je peux comprendre qu'ils soient extrêmement inquiets. Ils ne savent pas. Leur bas de laine se réduit. Comment vont-ils pouvoir se retourner ?

Monsieur le Ministre, vous avez rencontré le groupe Riva. Quels sont vos contacts avec ce dernier ? Quelles garanties le Gouvernement wallon a-t-il exigées du groupe Riva concernant le maintien de l'emploi à Thy-Marcinelle ? Avez-vous demandé à Riva de revoir sa position et d'examiner sérieusement toutes les alternatives à la fermeture de la phase à chaud, y compris les pistes de reconversion ou de reprise du site ? Disposez-vous d'informations précises sur les perspectives industrielles du site et sur les intentions de Riva ?

Quelles garanties le Gouvernement peut-il donner également sur l'avenir de la phase à froid et pour les ouvriers qui y travaillent ? En effet, il y a la phase à chaud, mais ne va-t-on pas vers un démantèlement progressif du site et de l'outil tout entier ? On ne parlera plus de 175 ouvriers, mais bien de 400 familles si l'outil venait à disparaître demain. Pouvez-vous faire l'état des lieux sur l'ensemble des subsides, les aides publiques directes ou indirectes dont l'entreprise a bénéficié ces dernières années ? Quels sont ces montants et à quelle fin l'entreprise a-t-elle obtenu ces subsides ?

Monsieur le Ministre, êtes-vous prêt à soutenir des initiatives fortes, y compris des pistes de reprise, de reconversion, d'expropriation si le groupe Riva persiste à sacrifier un outil moderne, industriel, stratégique et qui va avoir des répercussions sur les familles qui en dépendent ? Allez-vous mobiliser – vous avez le pouvoir de le faire – l'ensemble des leviers économiques et industriels dont dispose la Wallonie pour éviter un nouveau drame social, d'abord dans la région de Charleroi, avec des impacts dans tout le Hainaut, voire la Wallonie ? Comment allez-vous préserver l'outil industriel, les emplois, les compétences, les savoir-faire qui sont liés au site de Thy-Marcinelle et à ses ouvriers ? Quelles actions immédiates allez-vous mener pour remettre l'ensemble des parties autour de la table, et faire en sorte que

l'option de reprise par NLMK soit examinée sérieusement ?

Enfin, quelles mesures concrètes d'accompagnement allez-vous prendre pour garantir à chaque ouvrier de réelles perspectives d'avenir, à la hauteur des sacrifices qu'ils ont consentis dans cette usine ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je veux, à mon tour, assurer mon entière solidarité à tous les travailleurs de Thy-Marcinelle. Je voudrais élargir la focale de la discussion à La Louvière, que j'habite depuis toujours, car ce dossier ne se comprend qu'en reliant deux réalités que l'on confond trop souvent.

Premièrement, c'est la décision de Riva, ce groupe privé italien, de fermer sa phase à chaud en invoquant 96 millions de pertes cumulées en trois ans. Nous le déplorons.

Toutefois, soyons lucides sur ce que peut faire un gouvernement régional face à la décision d'un actionnaire privé étranger. Le Gouvernement peut convaincre, accompagner, créer les conditions d'une reprise et d'un investissement, mais il ne peut ni se substituer à cet investisseur privé ni lui dicter sa stratégie. Prétendre le contraire, c'est tromper les travailleurs.

Deuxièmement, il convient de souligner NLMK, là où se trouve peut-être la solution. NLMK, dont la Région détient 49 % via Wallonie Entreprendre, doit impérativement – je vous ai déjà interrogé à de nombreuses reprises sur le sujet – trouver, d'ici 2028, une alternative à ces brames russes que les sanctions européennes rendent inaccessibles. De cela dépendent les 1 200 emplois du groupe NLMK en Wallonie, dont ceux de La Louvière.

Or, l'une des pistes les plus sérieuses consiste précisément à reprendre et à convertir le four électrique de Thy-Marcinelle. Cette piste a un avantage rare, celui de la cohérence. Elle coûterait de 300 à 500 millions d'euros, contre environ 1,2 milliard pour une aciérie neuve. Elle serait plus rapide, elle sécuriserait l'activité de NLMK et elle sauverait un outil de pointe avec l'emploi qui l'accompagne. En un mot, elle pourrait donc sauver d'un même geste la sidérurgie à Charleroi et la sidérurgie en région du Centre. Si cette solution n'a pas encore abouti, ce n'est pas faute d'action publique. C'est parce que Riva, à ce stade, a refusé l'offre. Voilà le vrai blocage.

C'est pourquoi je veux mettre en garde contre deux tentations : celle du spectacle, d'abord. Une négociation industrielle de cette sensibilité ne se mène pas au micro d'une commission, mais avec discrétion et ténacité. Ceux qui exigent aujourd'hui la publicité de chaque

échange, notamment avec le Gouvernement, savent parfaitement qu'exposer une négociation, c'est souvent la faire échouer. Ensuite, celle des fausses solutions. On entend parler de reprise publique, de contrôle public, de remboursement des aides brandi comme une menace. Mais soyons sérieux, agiter la nationalisation d'un outil déficitaire sans repreneur ou menacer de représailles l'environnement même dans lequel un investisseur doit investir, c'est le moyen le plus sûr de faire fuir la solution que nous recherchons.

L'argent public n'est pas un slogan que l'on peut balancer quand on veut. Il doit construire l'avenir en sécurisant un plan industriel viable. Quant à la transparence sur les aides publiques, nous n'avons, au nom des Engagés, aucune raison de la craindre. Qu'elle serve à éclairer, pas à saboter.

J'ai trois questions qui ont l'objectif de nous éclairer. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement du dossier NLMK et sur la place qu'occupe désormais ce scénario de reprise par rapport au projet initial de La Louvière, dans le respect du secret des négociations ? Quel rôle Wallonie Entreprendre, en tant qu'actionnaire public, joue-t-il dans l'évaluation et le montage de cette nouvelle piste ? Comment le Gouvernement entend-il accompagner la recherche d'une solution pérenne préservant l'emploi et l'outil sidérurgique wallon à l'approche de l'échéance 2028 ? Il faut refuser le fatalisme, refuser aussi la démagogie parce qu'entre les deux, je pense qu'il existe un chemin exigeant, celui d'une solution réelle que mon groupe soutiendra avec détermination.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vais essayer d'aller à l'essentiel, parce que les quatre députés avant moi ont déjà dressé largement le tableau d'une indignation aussi dans la région qui est légitime, compréhensible et visiblement aussi nécessaire. On est dans une situation où l'on ne peut pas dire que l'on ne peut rien faire. Parfois, dans le passé, on a dit que l'on n'a aucun levier. Non, ici, c'est tout à fait différent. On peut faire beaucoup plus que de sauver les meubles. On peut sauver les emplois et un outil industriel, à condition d'aboutir à une solution. Parce que sinon, le risque est de perdre sur tous les tableaux. On va perdre des emplois bien plus que nécessaire – si on entreprend quelque chose, ce sera déjà tout de suite un autre résultat –, un outil industriel précieux, tout simplement, rien que par la situation stratégique que doit encore avoir l'acier en Wallonie, en Belgique et en Europe.

Pour moi, si on ne fait rien, on perd double. La préservation d'une telle production doit tout simplement être un outil stratégique pour préserver une Wallonie industrielle importante. J'espère que vous partagez ce point de vue. Que voyez-vous comme solution possible ? Je ne sais pas ce que vous avez déjà entrepris.

Vous n'avez pas encore soumis, je pense, une solution au Gouvernement wallon. Ici, vous n'avez pas le choix. Il faudrait être acteur et non spectateur. Je ne dis pas que vous avez été que spectateur jusqu'à ce jour, mais il faudra vraiment être acteur et mettre aussi tout simplement tout le monde autour de la table. Globalement, on attend toujours une stratégie intégrale de réindustrialisation de la Wallonie.

Dans ce cas-ci, ce qui est flagrant, c'est que l'on ne peut se passer ni de l'outil ni, surtout, des travailleurs, parce que si l'on n'entreprend rien, on risque que tout passe à la trappe d'ici un an ou deux.

Il y a aussi un contexte qui n'autorise pas de dire qu'il n'y a pas d'alternative ou que l'on n'aurait pas de pistes. Il y a des pistes. Il y a aussi un soutien. La situation a quand même changé, vu que l'Europe a maintenant adapté ses tarifs douaniers pour l'acier afin de relancer les chances d'avoir un secteur de l'acier européen, stratégique s'il en est.

Que proposez-vous dans la situation actuelle ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, le groupe MR tient d'abord à manifester toute sa solidarité envers les personnes concernées par cette restructuration. Derrière cette décision, il y a des femmes et des hommes qui voient leur avenir professionnel basculer. Il y a également des familles, des sous-traitants, un bassin économique tout entier qui est touché. Vous vous êtes déjà exprimé sur ce dossier à l'occasion des débats budgétaires, il y a deux semaines, et vous avez pris le temps de faire le point sur la situation, tant en matière d'emploi qu'en matière d'économie. Je remercie d'ailleurs Mme Greco d'avoir eu l'honnêteté de le reconnaître lors de son intervention.

L'objectif est désormais de veiller à ce que les négociations se déroulent dans le plus grand respect des travailleurs, qui se sont investis durant des années dans cette entreprise. La solidarité est indispensable, mais nous avons aussi la responsabilité d'agir.

Cette fermeture rappelle une réalité : l'industrie demeure un pilier de notre économie. Lorsqu'un site ferme, ce ne sont pas seulement des emplois qui disparaissent, mais aussi des compétences, un savoir-faire et une partie de notre tissu économique.

Les causes sont connues : il y a une crise de la construction, une surcapacité mondiale de production d'acier, des concurrences internationales et des coûts élevés de l'énergie. La Wallonie ne peut agir seule face à ces défis, mais elle peut renforcer l'attractivité de notre territoire, soutenir l'innovation, développer les compétences et accompagner les travailleurs.

Vous aviez indiqué être en contact avec le groupe Riva – mes questions vont rejoindre celles de mes collègues. Qu'ont donné ces échanges ? La cellule pour l'emploi a-t-elle été mise en place ? Le FOREm est-il pleinement mobilisé ? Des contacts ont-ils été pris avec des entreprises susceptibles de recruter et de valoriser les compétences des travailleurs de Thy-Marcinelle, que nous savons bien présentes ?

Vous avez également rappelé que l'entreprise n'avait pas bénéficié d'aides à l'investissement, mais d'aides liées au mécanisme *carbon leakage*. Vous vous êtes dit prêt à réfléchir à une évolution des conditions liées aux aides publiques afin de responsabiliser davantage les entreprises, sans nuire à l'attractivité de la Wallonie, bien entendu. Où en est cette réflexion ?

Enfin, ce dossier met en lumière l'enjeu d'une énergie compétitive. Vous avez indiqué que le four électrique de Thy-Marcinelle était devenu structurellement non compétitif en raison du coût de l'électricité, comme l'a également rappelé notre collègue Resinelli. Dans ce contexte énergétique défavorable, comment appréciez-vous la crédibilité d'un éventuel projet de reprise par NLMK ? Sachant que Wallonie Entreprendre détient 49 % de NLMK Belgium Holdings, quels leviers peut-elle mobiliser pour accompagner les discussions en cours ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cloquet qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, tout d'abord, je m'associe évidemment à tous nos collègues. C'est clair que, étant originaire de La Louvière et ayant vécu à Charleroi, ce sont quand même des domaines où l'on sait à quel point c'est une souffrance pour le personnel et les familles. J'ai été victime, en tant qu'enfant, du licenciement de mon père, qui travaillait aux ACEC. Quand vous voyez votre père pleurer, c'est très difficile à vivre.

Cela étant, j'ai travaillé aussi dans la pétrochimie pendant 30 ans et j'ai fait des restructurations, mais en collaboration avec le politique et les partenaires sociaux. Aujourd'hui, quand je dis « le politique », je veux dire tous les politiques, car à l'époque, c'étaient d'autres partis. Le politique est souvent mis face à la réalité d'un projet annoncé qui est préparé depuis un an ou deux, ce n'est pas facile à régler. Cela étant, on doit utiliser un maximum de leviers. On sait très bien que, aujourd'hui, tout ce qui touche à la sidérurgie, c'est un marché mondial qui n'a pas été assez protégé. Heureusement, avec nos leviers à l'Europe, des choses sont en train d'évoluer, c'est fondamental. On parlait de l'Allemagne où l'on pensait que Riva pourrait investir dans un four électrique parce que l'énergie est moins chère. Ce sont des leviers importants. Vous avez parlé, à juste titre, chère collègue, de NMLK qui est détenue par Wallonie Entreprendre, c'est aussi un levier. Il faut faire confiance et l'on doit tous travailler dans la même

direction avec le ministère qui est en charge de cela et le ministre-président et avec nos relais sociaux, les partenaires sociaux qui veulent aussi défendre les travailleurs.

J'étais dans une boîte qui s'appelle Solvay. On traitait bien le social, même quand il y avait des restructurations. Pire, on arrivait tous ensemble, avec le politique, à convaincre. Peut-être pas d'exproprier, parce que Caterpillar cela fait 10 ans que l'on en parle et c'est un parking de bagnoles. Il faut parler de projet réel où l'on va aider l'entreprise et travailler en partenariat avec les partenaires sociaux pour avoir des pistes de réflexion. Comment protéger l'outil, le garder au maximum pour qu'il soit compétitif pour l'avenir ? Ce sont les projets les plus intéressants, sur lesquels on doit investir énormément.

En revenant sur le volet social, on doit parler parce que, malheureusement, dans ce genre de situation, il y a des gens qui vont rester sur le carreau. Vous avez raison, une personne de 35 ans qui a travaillé dans ces conditions, sous ces températures, on ne va pas faire de lui un informaticien du jour au lendemain, mais ce n'est pas important. Je ne dis pas que ce n'est pas important pour la personne, mais il y a des solutions. Chez Solvay, on avait trouvé des solutions pour des gens avec des plans de pension différents ou autres. Ce sont des cas particuliers qui méritent une attention. Personne n'a jamais dit que l'on allait laisser tomber ce genre de projet. C'est là-dessus que nous pouvons mettre la pression, parce que nous avons les axes de travail sur ces points : sur l'énergie, sur les différents leviers et sur la protection pour les travailleurs.

Je souhaiterais que, tous ensemble, on collabore à ce projet et au sauvetage de cette entreprise, surtout pour les travailleurs. Comptez-vous exiger de Riva qu'il assume pleinement ses responsabilités sociales et mobiliser sans délai les dispositifs de reconversion, voire de formation et d'accompagnement ? Parce que la politique sociale reste un outil sauvé, quelles perspectives éventuelles de reprise sont sur la table ?

Enfin, quel regard portez-vous sur l'arrivée d'un mécanisme de sauvegarde au niveau européen en juillet ? Comment verrez-vous le respect scrupuleux de la procédure d'information et de consultation vis-à-vis des travailleurs ?

J'ai peut-être été un peu long, mais c'est un sujet qui me préoccupe énormément.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, ce dossier mérite mieux que de la surenchère. Je peux mesurer l'émotion sans cela. Je l'avais déjà fait dans le cadre du débat budgétaire. On

me prête des propos dans une réunion qui doit rester à huis clos, des propos que je n'ai pas tenus. Ce n'est pas grave, ce n'est pas le plus important.

D'abord, je m'associe à tout ce qui a été dit concernant les travailleurs licenciés et à la situation difficile par rapport à leur famille. Il y a différents points dans ce débat. Il y a la négociation du plan social qui est en cours, aujourd'hui, avec des discussions qui ont encore eu lieu hier.

Au niveau du calendrier, nous avons vu, avec le ministre-président, les représentants des travailleurs, jeudi. Il y a eu une réunion hier entre l'entreprise et les représentants des travailleurs par rapport au plan social et par rapport à la grève, puisque l'on est entré dans la sixième semaine de grève. Nous avons vu les représentants de l'entreprise tôt ce matin, également avec le ministre-président. Ce sont les derniers contacts que nous avons eus. Comme je l'ai déjà dit à Mme Greco lors des débats budgétaires, cela n'empêche évidemment pas d'avoir des contacts réguliers par rapport à Thy-Marcinelle, mais aussi par rapport à NLMK.

Par rapport au plan social, les discussions sont compliquées. J'espère que la négociation va pouvoir se poursuivre. Je l'ai rappelé aux représentants des travailleurs et je pense qu'ils le comprenaient. On peut évidemment mettre toute la pression sur l'entreprise, mais la négociation du plan social, c'est entre l'entreprise et les représentants des travailleurs. Nous ne participons pas à ce type de négociation. Comme je l'ai dit lors du débat budgétaire, on doit évidemment s'assurer que toutes les obligations légales soient bien respectées – c'est la moindre des choses –, et on peut évidemment faire passer le message de négocier en respectant les travailleurs. Cela a été rappelé aussi ce matin.

Le deuxième élément concerne l'avenir du site de Thy-Marcinelle. Je ne vous dirai évidemment pas tout l'état de la négociation qui peut y avoir eu entre Thy-Marcinelle et NLMK, mais c'est clair que NLMK a évidemment été proposée comme alternative ; cela a été travaillé au niveau de la Wallonie Entreprendre. Je rappelle que Wallonie Entreprendre, c'est avant tout le Gouvernement wallon. Cette négociation n'a pas abouti aujourd'hui. Tout a été fait pour que cela puisse aboutir. Ce n'est pas uniquement pour une raison financière. Quand on dit qu'une offre n'a pas été acceptée, c'est évidemment de façon beaucoup plus globale. On évoque l'aspect financier, mais aussi l'aspect du projet industriel ou l'aspect des travailleurs.

Par rapport à l'état de la situation, l'intérêt évoqué par NLMK Europe pour la scierie électrique a été manifesté et nous considérons aujourd'hui que toute piste industrielle crédible doit être analysée. Même si, aujourd'hui, on est dans une situation de sur place par rapport à la discussion, il faut toujours voir avec les

mêmes acteurs ce qu'il est possible de faire ou pas. Chacun doit néanmoins rester dans son rôle. Ce sont évidemment des décisions d'investissement et de cession qui relèvent des acteurs industriels.

Thy-Marcinelle a un projet industriel ; NLMK en a un aussi. On sait évidemment les faiblesses qui ont engendré la situation à Thy-Marcinelle. Ils ont évoqué un ralentissement du secteur de la construction, une concurrence asiatique de plus en plus forte ainsi que le coût de l'énergie – qui relève aussi du Fédéral.

Wallonie Entreprendre, en tant qu'actionnaire de NBH, le holding belge de NLMK, a toujours suivi et suit toujours de très près les réflexions stratégiques du groupe. Nous utilisons tous les leviers à notre disposition pour favoriser des solutions solides, durables et créatrices d'emplois en Wallonie. À ce jour, aucun élément ne permet d'affirmer qu'une option industrielle crédible aurait été négligée ou écartée. Contrairement à ce que j'entends parfois, le Gouvernement n'est jamais resté passif. Il agit dans le respect du cadre économique et juridique avec un objectif clair : préserver l'activité et l'emploi lorsque c'est possible.

Quand on regarde aujourd'hui l'activité et la phase à froid, au niveau du groupe, il y a une perspective ; cela nous a été confirmé par le représentant des travailleurs. Y a-t-il une perspective pour la phase à chaud ? Les syndicats en sont convaincus. Le groupe Riva ne l'exclut pas, mais je vous ai dit qu'aujourd'hui les faiblesses, notamment le coût de l'énergie, la concurrence et le ralentissement du secteur de la construction, ne permettent pas de maintenir et de relancer la phase. Cela ne veut évidemment pas dire qu'ils sont fermés par rapport à cela.

Les négociations ne sont pas fermées. On en a encore eu aujourd'hui, on a régulièrement des contacts avec Wallonie Entreprendre. M. Cloquet a aussi évoqué l'Europe. Je pense que c'est un facteur qui peut intervenir. Nous sommes évidemment aussi en contact pour voir ce qui est possible.

On nous dit que c'est évident : NLMK reprend l'aciérie et le problème est réglé. Oui, mais ce n'est pas si évident que cela. D'abord, parce que c'est dans deux entreprises industrielles. Je rappelle quand même que le groupe Riva, c'est un groupe européen important dans le secteur. J'ai entendu parler d'expropriation. Juridiquement et même économiquement, je pense qu'à un moment donné, il faut garder raison. Wallonie entreprendre est-il prêt de jouer un rôle ? Je ne l'exclus pas, je ne l'ai jamais exclu.

Soyons clairs : on dit c'est un peu coûteux. Qu'est-ce que « un peu coûteux » ? Le four, par exemple, à La Louvière... L'alternative de Thy-Marcinelle, c'est du simple au double. Quand c'est du simple ou double en dizaines de milliers d'euros, ça va. Mais quand c'est en milliards d'euros, c'est un peu plus compliqué. La porte

n'est pas fermée. Nous étudions toutes les solutions possibles, mais on ne peut pas dire que le coût de l'intervention publique n'est pas un facteur déterminant. Wallonie Entreprendre est un fonds souverain. Ce n'est pas un mécène pour quelque secteur que ce soit. La sidérurgie aujourd'hui est dans une situation difficile, soyons clairs. On a connu aussi des licenciements collectifs dans la grande distribution. On a beaucoup parlé de Cora ici. C'est un secteur aussi en hypertension. À un moment donné, l'argent public, on ne l'utilise pas n'importe comment.

Les pistes ne sont pas fermées. Je souhaite qu'au niveau des représentants des travailleurs – c'est le message que nous avons fait passer avec le ministre-président aux travailleurs, mais aussi à l'entreprise, puisque vous savez combien les relations sont tendues –, nous puissions rediscuter des deux volets. C'est le plan social, mais aussi le projet de Thy-Marcinelle sur le site. Je pense que c'est un élément évidemment important et nous avons évidemment manifesté auprès d'eux aussi notre disponibilité, la disponibilité de poursuivre avec Wallonie Entreprendre, si, le cas échéant, cela peut aider de mettre tout le monde autour de la table. Je ne cache pas qu'une nouvelle réunion est prévue avec les représentants des travailleurs cette semaine. On s'y était engagé jeudi dernier après avoir vu l'entreprise, on les revoyait. La date est fixée à ce jeudi.

Par rapport aux aides à l'investissement, je confirme que Thy-Marcinelle n'a pas bénéficié d'aides à l'investissement de la part de la Wallonie. Cependant, comme je l'avais dit, entre 2021 et 2025, ce sont 10,6 millions d'euros de *carbon leakage* indirect.

J'avais dit aussi à Mme Greco – et je continue à le dire – que je ne suis pas fermé par rapport au périmètre des aides à l'investissement. J'avais évoqué les avances récupérables. On peut discuter. Ce que je dis, c'est qu'à un moment donné, on aide aussi des entreprises. Si l'on ne le fait pas, ce sont des entreprises qui vont peut-être souffrir. Vous n'avez pas remis en question le fait de ne pas le faire. Dans quelles conditions remet-on ? Vous allez peut-être avoir des investisseurs qui vont dire : « On nous donne, mais on va le récupérer ».

(Réaction de Mme Greco)

Vous dites : « Que Thy-Marcinelle rende l'argent », mais d'un autre côté, vous nous dites : « À travers Wallonie Entreprendre, le Gouvernement wallon doit investir ». C'est aussi de l'argent public.

Mme Isabella Greco (PS). – Il s'agit de l'utiliser à bon escient et faire en sorte qu'il revienne aux travailleurs. Cela ne me dérange pas de dépenser de l'argent si je suis sûre que c'est le travailleur qui va récupérer un travail décent et pouvoir nourrir sa famille. Ce qui me dérange ici, c'est que l'on a donné de l'argent à une entreprise qui se moque de ses travailleurs. Cela

me pose un problème. C'est dans cette optique que c'est intéressant d'utiliser un outil.

Mme la Présidente. – Madame Greco, on va laisser M. le Ministre poursuivre son exposé.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je comprends. Regardez, par exemple, on essaie toujours de trouver une solution, y compris avec Thy-Marcinelle, avec la famille Riva. On les a vus ce matin. Si on leur dit aujourd'hui : « On récupère », eux, ils abandonnent le projet industriel. Ce n'est pas cela que l'on veut.

Je ne suis pas fermé à la discussion. Je dis simplement que c'est plus compliqué qu'il n'y paraît de dire : « On vous a donné de l'argent. Maintenant, vous vous moquez. On le retire ». Cela se pose également en termes de temporalité. On ne fera pas ce débat aujourd'hui. Je ne suis pas fermé par rapport au débat.

Par rapport au plan social, j'espère que la discussion va reprendre entre les représentants des travailleurs et l'entreprise, parce que l'on parle de compétences, et cetera. On nous l'a dit de part et d'autre, y compris de la part des syndicats et des entreprises, déjà pas mal de personnes ont quitté le navire. Ce sont des personnes souvent qualifiées avec une belle expertise ou une belle expérience. Quand on parle de relancer le projet industriel, cela va donner encore de la complexité à relancer le projet, si on le fait.

Par rapport au plan social, je vais être sans équivoque par rapport à ce que l'on va mettre en place. Le FOREm est disponible dès qu'on lui donnera le signal. Vous savez que, dans la discussion, l'entreprise et les syndicats doivent décider de mettre en place une cellule pour l'emploi. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. On ne peut pas, d'initiative, mettre une cellule pour l'emploi en place. Nous le ferons directement. Indépendamment de la cellule pour l'emploi, tout sera fait au niveau du FOREm pour accompagner le mieux et le plus rapidement possible les travailleurs. Soyez rassurée.

Je mesure toute l'émotion qu'il peut y avoir dans ce dossier. La confirmation de la deuxième phase Renault et la grève qui a été déclenchée ont accéléré ce dossier très fortement. Les contacts qui ont été noués montrent que, d'un côté comme de l'autre, il n'y a pas de rupture. Il faut éviter la rupture. Il y en aura peut-être une à un moment, mais il n'y en a pas aujourd'hui. Il y a des opportunités. Peuvent-elles se confirmer ? N'y a-t-il que NLMK ou pas ? Je ne vais pas vous avancer d'autres pistes, mais tout n'est pas fermé. Au niveau du plan social, on est à l'aube des vacances. Ce serait un bon signal de trouver une solution avant les vacances par rapport aux travailleurs et aux travailleuses concernés.

Soyez persuadée que, au niveau du Gouvernement, avec Wallonie Entreprendre et tous les acteurs

concernés, l'on va suivre le dossier de près. NLMK, c'est un dossier qui nous occupe tout le temps. On a évoqué 2028. C'est clair que si ce n'est pas Thy-Marcinelle, quelle est l'alternative ? Quel est le coût ? On ne parlera pas de centaines de travailleurs, on parlera de bien plus. Il y a des contacts permanents avec NLMK. Nous allons poursuivre tous ces contacts.

Soyez bien conscients que l'on ne reste pas passifs et impuissants. Je ne dis pas que l'on n'a pas de leviers pour faire pression, mais je ne vais pas vous mentir : on n'a pas non plus tous les leviers, et l'on ne peut pas, contrairement à ce que certains peuvent penser, avoir les solutions ou imposer toutes les solutions que l'on voudrait aujourd'hui, sans parler du coût que cela peut avoir aussi pour la collectivité.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je n'ai jamais dit que les choses étaient faciles. S'il suffisait d'un claquement de doigts, je pense que l'on n'en parlerait pas, car on aurait déjà trouvé une solution depuis bien longtemps. Il est évident qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et faire n'importe quoi, car, aujourd'hui, on est en crise. Il faut prendre le temps de réfléchir, mais il faut trouver une solution sur le long terme, parce que c'est bien trop de travailleurs et de travailleuses qui, quand on se rend sur les piquets de grève, tous secteurs confondus, nous disent subir un système qui n'est pas juste et qui n'est pas en leur faveur.

C'est là que l'État peut intervenir. Quand j'évoque une possibilité de pénalité, il est clair qu'il y a des balises et un cadre à mettre en place, mais il est aussi clair qu'il est temps que l'on se pose la question. On est bien trop souvent à la merci d'entreprises. Grâce à Dieu, heureusement, toutes ne sont pas de la sorte et certaines sont correctes. M. Cloquet l'a dit tout à l'heure en citant des exemples où des entreprises licencient, mais avec respect, en offrant tout de même l'opportunité aux travailleurs de se construire une seconde chance dans la vie. Par contre, ici, on est face à quelques entreprises qui laissent les travailleurs sur le bord de la route avec un énorme manque de correction, de respect et de dignité. Là, l'État doit disposer d'un outil pour faire respecter ses travailleurs et protéger ses citoyens. C'est ce cadre que j'ai envie que l'on construise ensemble et c'est dans cette optique que j'ai déposé cette motion. Je sais qu'il ne suffit pas de yaka ; je suis prête à y travailler – je vous l'ai dit – et je le ferai sans aucun problème.

Dans ce dossier, la Wallonie doit exister. Vous le dites et vous avez mis en place certains éléments. Je crois qu'elle doit se faire respecter, au même titre que ses travailleurs et travailleuses, face à ces entreprises. Elle doit veiller à protéger ses travailleurs et ces derniers doivent savoir que, vous comme moi, toutes

couleurs confondues ici, on est à leurs côtés pour leur offrir une chance de s'en sortir. On n'avancera pas dans ce dossier sans vous. Cela me paraît clair. On a besoin que vous pesiez de tout votre poids politique dans ce dossier. Des solutions existent, je l'ai dit. J'ai même envie de vous faire un peu rire en vous disant qu'une solution yaka, j'en ai une ici et maintenant en vous écoutant. NLMK a formulé une proposition qui n'a pas abouti. Si l'on exproprie, on peut faire ce que l'on veut avec NLMK. Dès lors, on aurait une solution, j'ai envie de dire.

J'ai aussi envie de répondre à M. Cloquet, qui affirme que, dans le cas de Caterpillar, des solutions ont été trouvées. Des projets pérennes concrets sont en cours. Que s'est-il passé dans le dossier de Caterpillar ? Le Gouvernement wallon a menacé d'expropriation, et c'est seulement à ce moment que, face à la menace, Caterpillar a cédé et le Gouvernement a pu reprendre cet outil important pour la Wallonie.

Je pense donc qu'il faut que l'on arrête de se laisser faire. Certes, aujourd'hui, Riva a les pleins pouvoirs. Est-ce une solution pour l'avenir ? Doit-on toujours considérer que les entreprises ont les pleins pouvoirs ? Non. C'est une leçon de vie que l'on doit aujourd'hui collectivement construire pour mieux appréhender la situation demain, surtout que ce sont toujours les mêmes qui paient, comme je l'ai dit. Le groupe Riva doit-il continuer à mener la danse ? Je vous en laisse juge, c'est vous qui êtes à la table des négociations, mais je vous invite vraiment, avec tous les acteurs de cette négociation, à montrer les dents, parce qu'il est largement temps que l'on montre que les Wallons et les Wallonnes ne se laissent pas faire. On a vraiment besoin de tout votre soutien.

Suis-je déjà au terme de mon temps de parole, même dans le cadre d'une interpellation ?

(Réaction d'un intervenant)

Oui, trois minutes. J'en termine juste pour dire que des solutions existent. Oui à une autonomie des entreprises, mais pas aux pleins pouvoirs de celles et ceux qui tiennent la bourse et méprisent la classe ouvrière.

Mme la Présidente. – Merci, Madame la Députée, pour le respect de votre temps de parole.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous avez fournies. Si la situation évolue et si les expressions sont maintenant plus claires qu'elles ne l'ont été ici il y a deux semaines, par exemple, c'est grâce à la lutte que les travailleurs ont menée. On peut vraiment être fiers d'eux par rapport à cela et exprimer encore notre solidarité.

Effectivement, même le groupe Riva a changé un peu d'attitude. Il était en plein blocage ; à présent, il est entré dans une forme de dialogue. En tout cas, c'est ce qui est affirmé dans son communiqué de presse. Ce qui était inacceptable, c'était la position de blocage.

Si l'on se concentre sur la situation des travailleurs de Riva, un blocage est inacceptable : soit ils relancent eux-mêmes la production, soit ils vendent à ceux qui sont intéressés. C'est la position que votre Gouvernement et vous-même devez défendre à l'égard de Riva. C'est le seul moyen d'avoir un véritable avenir pour les entreprises et pour les travailleurs de Riva.

Vous avez évoqué la question du plan social proposé par Riva, c'est une honte par rapport à ces travailleurs qui ont, pendant des dizaines d'années, eux-mêmes produit la richesse de cette entreprise. Vous avez évoqué des gens qui partent, mais c'était la stratégie de Riva de laisser les gens partir. C'est dommage pour le savoir-faire qui a été perdu et pour les travailleurs qui sont concernés. Encore une fois, ce sont eux qui ont mis un coup d'arrêt au plan de Riva et qui donnent une seconde chance à cette entreprise. Maintenant, c'est à vous d'utiliser vos leviers pour donner une seconde chance à ces travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le ministre, je tiens également à vous remercier pour les éléments de réponse que vous avez pu nous apporter.

Vous dites que les négociations et les discussions sont compliquées, mais, ce que je ne comprends pas, c'est que, d'un côté, il y a un groupe industriel puissant, Riva, dont la maison-mère a réalisé plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires et dont la filiale belge a dégagé des bénéfices importants en 2021-2022 – vous m'arrêtez si je me trompe – et, de l'autre côté, il y a des travailleurs à qui l'on explique du jour au lendemain que l'on va les sacrifier au nom d'un choix industriel décidé ailleurs, avec un plan social qui est complètement honteux – 800 euros plus 500 euros par année d'ancienneté –, et ce, alors même que cette entreprise a reçu plus de 10 millions d'euros d'argent public. Je peux comprendre que cela peut parfois être compliqué de leur dire qu'ils ne respectent pas et qu'ils doivent donc rendre l'argent. Néanmoins, l'impression que cela donne, c'est qu'ils ont pris les aides, décident de fermer et quittent le territoire pour peut-être investir ailleurs. Cela donne l'impression que c'est facile.

Je suis désolée, mais les subsides publics ne peuvent pas servir à remplir les poches des entreprises sans contrepartie pour l'emploi et l'activité industrielle. Il y a des conditions et on les donne pour maintenir l'activité. S'ils décident d'arrêter par après et qu'il y a une répercussion sur l'emploi, c'est normal qu'ils remboursent cet argent. Je vous crois quand vous dites que le Gouvernement wallon ne participe pas à certaines

négociations. Je peux comprendre, mais vous pouvez peser pour exiger un plan social digne en contrepartie des aides publiques et à la hauteur de l'ancienneté, de la pénibilité et des sacrifices que ces travailleurs ont consentis.

Ce n'est pas juste une entreprise qui est en jeu, mais bien la place que la Wallonie donne à son industrie, à la souveraineté industrielle, à sa capacité à produire et à offrir des emplois dignes. J'ai l'impression que certains investissent massivement pendant que nous subissons. La Flandre met des centaines de millions d'euros sur la table pour préserver son industrie ; d'autres investissent dans de l'acier vert. Je me demande pourquoi on n'aurait pas les mêmes ambitions en Wallonie. Toutes les grandes puissances le savent : produire son acier est une question de souveraineté. Les États-Unis protègent leur sidérurgie, la Chine soutient massivement, mais, chez nous, on voit les hauts-fourneaux s'éteindre et disparaître les uns après les autres.

J'ai entendu que le coût de l'énergie était avancé pour justifier le manque de compétitivité. Il n'y a pas que le coût de l'électricité en Belgique qui peut se justifier, il y a aussi la concurrence asiatique et la diminution du secteur de la construction. Je vois que, par exemple, l'Espagne mène depuis plusieurs années une politique active en soutien aux entreprises qui consomment de l'électricité de façon massive, que ce soit dans la sidérurgie, dans la métallurgie ou encore dans la chimie. Je vous demande de peser de tout votre poids et d'envisager toutes les solutions pour la reprise de l'outil, pour maintenir l'emploi, pour frapper aux portes de vos collègues au Fédéral, de peser auprès de Riva pour maintenir cet outil et ce savoir-faire dans une région qui n'a pas besoin de ce drame social.

Mme la Présidente. – La parole est M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous avez répondu de manière prudente, mais aussi conciliante, et j'espère que, si cela s'avère nécessaire, vous irez en crescendo et jusqu'au bout pour trouver de bonnes solutions et, notamment, une solution digne pour les travailleurs de Riva. Dans la situation actuelle, quand on entend de telles sommes, on se demande dans quel pays on se trouve.

Il s'agit d'aller jusqu'au bout pour trouver une piste pour NLMK avec tous les leviers dont dispose la Région wallonne en tant que gouvernement et en tant qu'actionnaire. On est quand même devant une situation d'importance stratégique. En effet, si on parle d'industrialisation de la Wallonie, stratégiquement, je nous vois mal nous passer de l'acier en perdant encore les dernières possibilités de travailler l'acier à chaud.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, pour commencer, j'espère que le plan social qui est en cours et qui sera déployé pourra apporter un apaisement

à chacune des familles concernées. J'entends que les négociations sont en cours et que le Gouvernement sera attentif, via Wallonie Entreprendre, à celui-ci. Il est donc aussi à espérer qu'une piste sera trouvée pour sauver les emplois.

Ce dossier illustre l'importance de la réindustrialisation de la Wallonie et montre que la réindustrialisation ne se résume pas à sauver un site, mais qu'elle suppose une véritable stratégie. La Wallonie agit déjà notamment à travers du plan d'investissement de Wallonie Entreprendre. Et à celui-ci, je pense que je peux aussi ajouter d'autres actions, comme la réforme de la politique de la recherche et de l'innovation, de la simplification administrative ainsi que la réforme des parcs d'activités économiques et de la réhabilitation des friches industrielles.

Soyons lucides, la réindustrialisation est d'abord un défi aussi européen. Tant que nous ne disposerons pas d'une énergie compétitive et abondante, une partie de nos efforts restera limitée. Tous les leviers ne sont donc pas entre les mains du Gouvernement wallon.

L'enjeu est désormais de concentrer nos moyens sur les secteurs les plus porteurs afin de reconstruire une industrie wallonne plus compétitive, plus innovante et plus résiliente. L'objectif est de protéger ici les 128 000 travailleurs et travailleuses de l'industrie wallonne face à ces situations. C'est sur cette stratégie de long terme que nous serons jugés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Présidente, j'excuse M. Resinelli : il s'occupe d'un autre point stratégique qui est la Boucle du Hainaut.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour nous avoir donné certaines précisions et, quelque part, sur les contacts qui sont entretenus, on peut très bien comprendre la discrétion, c'est fondamental.

Comme les collègues l'ont dit, s'il y a des licenciements, et, évidemment, on ne pourra pas éviter, il faut que le plan social soit fait dans le respect des travailleurs avec des conditions honorables. Ensuite, il faut continuer à accentuer les leviers que nous avons pour justement ne pas mettre un emplâtre, mais surtout de travailler sur des projets d'avenir qui pérennisent l'activité et qui lui permettent de durer dans le temps.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango. La première, motivée, est déposée par M. Mugemangango (Doc. 616 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Bluge et M. de Wasseige (Doc. 617 (2025-2026) N° 1).

Des motions sont déposées en conclusion des interpellations de Mmes Greco et Özen. La première,

motivée, est déposée par Mmes Greco, Özen et Morreale (Doc. 618 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Bluge et M. de Wasseige (Doc. 619 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

**Interpellation
de M. Freddy Mockel
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme du secteur de l'innovation
économique et les craintes liées à l'effacement
du développement durable »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mockel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme du secteur de l'innovation économique et les craintes liées à l'effacement du développement durable ».

M. de Wasseige et Mme Bluge se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Mockel pour développer son interpellation.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, vous avez déposé un avant-projet de décret pour réformer le paysage et les outils de soutien à l'innovation économique, en particulier les clusters et pôles de compétitivité. En effet, ces dispositifs permettent la collaboration entre grandes entreprises, PME, universités, hautes écoles, centres de recherche et acteurs publics afin de stimuler l'innovation et de réindustrialiser la Wallonie.

Depuis que ces outils existent – depuis les années 2000 – ce paysage s'est complexifié. Un effort de simplification, de lisibilité et d'efficacité est attendu par de nombreux acteurs impliqués pour donner suite à ce qui a commencé par une succession de plans Marshall. Ces différents plans ont permis le développement de secteurs stratégiques, comme le secteur pharmaceutique par exemple.

Aujourd'hui, le contexte économique et technologique est en profonde mutation. Il faut en prendre la mesure, notamment face à des reconfigurations géopolitiques et des partenariats qui deviennent imprévisibles et qui subissent des rapports de force de plus en plus décomplexés. Parmi les changements annoncés par cette réforme, le concept d'innovation collaborative me paraît prometteur, puisqu'il reconnaît le caractère collaboratif, voire collectif, d'un processus d'innovation. Une attention

plus importante est également portée sur la participation des PME qui constituent une part importante de notre tissu économique, si ce n'est l'épine dorsale. Votre réforme n'est pas encore très claire sur les modalités, et elle fait aussi émerger toute une série de craintes. Ces inquiétudes portent entre autres sur la définition des objectifs et enjeux des clusters, sur les thématiques retenues, sur leur gouvernance et en particulier la manière et les critères pour les évaluer.

Le 15 juin dernier, Canopea, la fédération des organisations environnementales, a publié un communiqué sur son site internet, reprenant son analyse de l'état actuel de la réforme. Elle craint que les considérations liées à la santé, au social et à l'environnement soient marginalisées au profit d'une vision purement économique. Jusqu'à présent, ces dispositifs d'innovation économique intégraient, à des degrés divers, les considérations environnementales, climatiques, liées à la santé et au bien-être de la société. À côté des gros secteurs, comme la pharmaceutique ou la chimie, avait également émergé un véritable écosystème autour du cluster écoconstruction pour prendre à bras-le-corps l'immense défi de la rénovation énergétique du bâti, sous l'angle des matériaux biosourcés. Vu la vague de chaleur que nous avons subie ces derniers jours, je crois que l'isolation des bâtiments, que ce soit contre le froid – on a cru que cela suffirait –, mais aussi contre la chaleur, a toute son importance. Il y a également le cluster TWEED, dédié à la transition énergétique – enjeu on ne peut plus actuel et pertinent au regard des turbulences géopolitiques des dernières années.

Monsieur le Ministre, tout en faisant référence au concept d'agilité, vous avez annoncé prochainement identifier des domaines stratégiques bien définis et ne prévoir plus qu'un cluster pour chaque thématique. On sait déjà que leur nombre sera plus restreint. Ce nombre plus réduit n'est pas le résultat d'un débat plus large des acteurs concernés, ce que nous regrettons. Ainsi, dans l'élaboration des nouvelles priorités thématiques, Canopea regrette des discussions « en vase clos » avec principalement les grandes fédérations patronales. Elle regrette que l'ensemble des forces vives ne soient pas impliquées pour créer une véritable réforme fédératrice à la hauteur des enjeux. Monsieur le Ministre, les organisations syndicales, les ONG environnementales, et les organisations de la santé sont absentes ou se sentent marginalisées dans le processus.

La définition de l'innovation semble réduite à sa plus simple expression technologique ; elle ne tient pas compte de toute autre forme d'innovation sociale et recourt à du technosolutionnisme étroit. Canopea, qui a été exclu du comité de pilotage de la stratégie d'innovation – S3 – dès 2025, craint un recentrage sur les seuls secteurs de la pharmaceutique, l'IT, la construction, l'aviation et l'armement. Je vous ai questionné et interpellé sur l'existence d'une véritable stratégie de réindustrialisation pour mobiliser la

Wallonie. Cette stratégie est fondamentale pour créer des emplois de qualité, non délocalisables, et pour saisir les grands défis liés à la transition environnementale et énergétique comme opportunité en vue d'une plus grande autonomie stratégique et de la robustesse de notre système social et économique.

Quels arbitrages devront être faits au profit de l'armement, si je prends cet exemple ? Ce secteur est déjà bien développé et, vu la conjoncture, il a de toute façon le vent en poupe, mais vu la nature de ses activités, ce n'est pas un secteur comme les autres. Il y aura toujours logiquement des exigences plus strictes – en termes de respect des droits humains et du droit international – par rapport à d'autres secteurs.

D'autres secteurs doivent être intégrés comme prioritaires dans le choix des secteurs stratégiques, comme l'énergie et la circularité, la rénovation, l'urbanisme et les bâtiments durables, le développement d'une agriculture raisonnée. Ce sont des secteurs porteurs d'avenir également.

Une autre crainte concerne la manière d'évaluer et de mesurer l'impact de la réforme. Exit les comités d'évaluation au profit de processus plus administratifs, avec un recours possible, mais pas garanti et systématique à des experts. Des processus d'évaluation uniquement centrés sur des critères de valorisation financiers et économiques – souvent plus court-termistes – font oublier les grands défis auxquels fait face notre société. Jusqu'ici les dossiers étaient aussi évalués à hauteur de 10 % sur leurs impacts sociaux et environnementaux. Cela ne semble plus être le cas.

Enfin, il nous semble que l'objectif final de l'innovation doit être la création d'emplois durables et de qualité, la décarbonation complète de l'économie et le bien-être général de la population wallonne. Avoir uniquement en vue – c'est l'impression que cette réforme donne pour l'instant – la compétitivité des entreprises et la volonté de maximiser l'impact économique de la Wallonie nous semble un focus trop étroit pour avoir un développement durable et à long terme. Pour toutes les Wallonnes et tous les Wallons, nous devons viser une vie plus digne, plus juste et plus durable. Pouvez-vous préciser la vision et le contenu de votre réforme ? Que répondez-vous face à ce constat de ce manque de concertation et de pluralisme dans l'élaboration des thématiques d'innovations prioritaires ?

Comment justifiez-vous que seules les fédérations patronales aient été associées au processus, alors que les autres interlocuteurs ont été tenus à l'écart des travaux préparatoires ? Moi, en tant qu'écologiste, en visant la réforme que l'on souhaite, je n'aurais jamais laissé tous ces acteurs au bord du chemin, et les fédérations patronales non plus. Faire autrement, faire comme vous avez fait, c'est pour moi une vision trop idéologique que

je ne peux pas partager. À moins que vous ayez d'autres explications sur la raison qui vous a poussé à agir ainsi.

Outre la consultation via le CESE, comment avez-vous prévu de corriger le tir et d'élargir votre concertation à des acteurs syndicaux, environnementaux et de la santé ? N'est-il pas opportun de mettre en œuvre l'innovation collaborative dans le cadre de la conception même de cette réforme ? Comment allez-vous assurer que le secteur de l'innovation contribue à sa juste hauteur et avec son plein potentiel aux grands enjeux sociétaux, environnementaux, climatiques et sanitaires de notre époque ? Comment comptez-vous libérer tout le potentiel d'innovation dans ces secteurs ? In fine, quelle place auront les considérations sociales et environnementales dans la priorisation des thématiques et l'évaluation des projets ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, M. Mockel a avancé une série de craintes et je ne doute pas que vous y répondrez point par point. Notre groupe voudrait, lui, partir d'un constat de bon sens que cette interpellation reconnaît d'ailleurs elle-même : il était temps de remettre de l'ordre dans le paysage wallon de l'innovation. La multiplication des clusters et des pôles au fil des plans successifs depuis le début des années 2000 a fini par desservir la Wallonie. À force de vouloir tout couvrir, on a dispersé les moyens et brouillé la lisibilité de l'ensemble. En outre, le monde a changé depuis 2020. Premier exemple : la défense doit prendre une place clé pour des enjeux de sécurité et de paix dans un monde où les conflits sont nombreux. Plus de 60 pays sont en zone de conflit ou de guerre. Autre exemple : après la création des pôles, il a été nécessaire de créer le pôle GreenWin pour aider l'industrie à intégrer des machines, des procédés et des processus plus respectueux de l'environnement pour produire des produits eux aussi plus durables et plus respectueux, aujourd'hui, cette dimension est intégrée dans tous les secteurs et ne nécessite probablement plus une approche ou une structure complémentaire.

Pour notre groupe, une économie forte est une économie qui s'adapte à la donne internationale, qui anticipe l'avenir et qui garde le cap de l'intérêt sociétal. La réforme du *clustering* doit servir cet objectif et nous savons que c'est la méthode de ce Gouvernement : pas de réforme d'ampleur sans concertation ni sans analyse objective en amont. Le parcours décréto, du reste, demeure tout entier devant nous, et la saisine du CESE associe bien les partenaires sociaux – Conseil économique, social et environnemental.

J'entends dans cette interpellation une forme de gêne à parler d'innovation au plus près de l'économie réelle. Nous ne la partageons pas. Ancrer l'innovation dans le tissu productif, ce n'est pas renoncer à

l'ambition sociale, c'est la condition pour la financer. Le climat entrepreneurial wallon se redresse. Le dernier baromètre du notariat fait état d'une hausse de 12,1 % des créations d'entreprises en Wallonie sur un an. Il s'agit de la plus forte progression du pays. Cette dynamique tient à plusieurs facteurs, mais elle dessine un état d'esprit retrouvé. Entreprendre en Wallonie redevient prometteur. C'est aussi de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle d'enjeux sociaux, car derrière l'entreprise, il y a l'emploi pérenne et local.

Concentrer les moyens sur un nombre plus restreint de domaines stratégiques, c'est précisément ce qui distingue une politique assumée d'un simple saupoudrage. On a trop longtemps distribué pour contenter les uns et les autres au prix d'une déperdition. Miser sur les filières qui portent un vrai potentiel de redéploiement est un choix responsable.

La durabilité garde évidemment toute sa pertinence. Nous la concevons comme transversale à l'ensemble des politiques, y compris économiques, et c'est à ce titre qu'elle doit infuser la réforme. Opposer compétitivité et durabilité est d'ailleurs un faux débat. Une Wallonie qui réindustrialise intelligemment est aussi une Wallonie qui décarbone et qui rénove. Nous serons donc attentifs à ce que les filières d'avenir gardent toute leur place dans le futur paysage.

Monsieur le Ministre, pour éclairer notre Commission, pouvez-vous préciser les critères et la méthode suivie dans le choix des domaines stratégiques ? Comment la dimension de durabilité environnementale comme sociale sera-t-elle concrètement intégrée dans le choix des DIS – les domaines d'innovation stratégiques – et dans l'évaluation des projets, au-delà d'une simple grille de pondération ?

Enfin, quelles sont les étapes de concertation encore prévues, notamment la saisine du CESE Wallonie dont on a parlé ? Selon quel calendrier le décret parviendra-t-il au Parlement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas faire la présentation de la réforme à venir, le ministre s'y étant déjà employé par le passé. J'imagine aussi que vous allez encore y revenir aujourd'hui.

Permettez-moi juste de rappeler l'essentiel, à savoir que la réforme du dispositif de *clustering* s'inscrit dans la volonté de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'impact économique de la politique d'innovation wallonne. Les faiblesses du système actuel sont connues : un paysage fragmenté, peu lisible et insuffisamment performant au regard des investissements consentis. Ceci avec pour conséquence

une difficulté à convertir l'effort de recherche et de développement en résultats économiques tangibles.

C'est pourquoi nous nous inscrivons dans la vision du ministre, qui vise à rendre l'organisation de l'innovation régionale plus cohérente, plus stable et davantage orientée vers des résultats économiques mesurables. L'approche est, à notre sens, également pragmatique. Comme nous le savons tous, les moyens budgétaires de la Région wallonne ne sont pas illimités. Cibler certains secteurs stratégiques susceptibles d'offrir le plus de retombées économiques paraît donc cohérent.

Quant à l'aspect environnemental et à la décarbonation, pour rebondir sur l'un des axes de votre interpellation, il ne me semble pas que tout soit négatif, dans la mesure où la décarbonation reste l'un des axes majeurs de la relance industrielle, telle qu'elle est portée par ce Gouvernement.

Par ailleurs, d'autres ministres – environnement, santé, solidarité – disposent de leur propre enveloppe et de leur propre administration pour soutenir la transition ou l'économie sociale. Mais surtout, il convient de garder à l'esprit que la gestion efficiente des ressources ou encore de la durabilité ne font plus débat aujourd'hui. Quelles que soient les thématiques des futurs clusters, il nous semble que l'innovation environnementale sera transversale dès lors qu'elle répond à une réalité de marché pour notre tissu industriel.

Enfin, permettez-moi de dire un tout petit mot concernant la concertation et la coconstruction. Il me semble que l'on ne peut pas reprocher au Gouvernement de n'avoir rien fait. Outre que les acteurs pertinents ont été invités à de nombreuses reprises à participer à des groupes de travail techniques, une journée de coconstruction rassemblant près de 40 parties prenantes de l'innovation wallonne a eu lieu le 19 mai dernier. Je laisserai le soin au ministre de répondre sur ce point.

Je souhaiterais toutefois profiter de cette interpellation pour vous poser deux questions, Monsieur le Ministre. En mars dernier, vous aviez indiqué que les domaines d'innovation stratégiques seraient définis par le Gouvernement pour l'été 2026. Des choix ont-ils été faits ? Concernant l'évolution du processus d'évaluation des projets, pouvez-vous nous donner plus de détails sur la manière dont le nouveau dispositif garantira le maintien d'une évaluation transparente, rapide et impartiale des projets ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Messieurs et Madame les Députés, vos interventions vont me permettre d'évoquer quelques mots sur une réforme d'importance et, parallèlement, de rectifier quelques inexactitudes qui

semblent s'être glissées dans les discussions autour de celle-ci – de ce qui ressort des propos de M. Mockel du moins.

Oui, le choix des DIS sera bien fait pour l'été 2026. Des questions m'ont été posées, mais le point va être évoqué au Gouvernement, vous comprendrez donc que je ne vous dirai pas tout. Je peux néanmoins vous faire part de certaines choses. Concernant l'évaluation, je peux déjà y répondre positivement.

Convenons d'emblée que le paysage actuel de l'innovation en Région wallonne était devenu pléthorique et manquait de cohérence et de lisibilité. Nous avons, d'une part, des pôles de compétitivité et des clusters reconnus il y a plus de 15 ans et adressant des thématiques souvent stratégiques en construisant une expertise sectorielle et, d'autre part, une stratégie de spécialisation intelligente prévue par le cadre européen, avec sa propre terminologie et ses propres structures, sans que ces deux faces d'une même pièce n'aient été alignées pour en maximiser la cohérence. Résultat des courses : l'innovation était tellement partout qu'elle en devenait difficile à déceler. Cela freinait dès lors les mises en contact, le montage de projets et, in fine, la création de richesses au bénéfice des entreprises, des centres de recherche, des universités et donc des Wallonnes et des Wallons.

C'est pour cette raison qu'en 2025, nous avons mandaté un prestataire externe disposant d'une expertise comparative reconnue en stratégie d'innovation pour évaluer la stratégie wallonne. Cette évaluation a notamment permis d'objectiver la trop faible représentation du secteur privé dans les organes de gouvernance de la stratégie. Ceci a été considéré comme directement préjudiciable dans l'objectif de faire de la valorisation économique la boussole de notre stratégie d'innovation.

C'est sur la base de la série de recommandations que nous avons ensuite entamé le travail de révision des domaines d'innovation stratégiques – DIS. Ces domaines orienteront les trois quarts des financements wallons en matière de recherche et d'innovation à l'horizon 2034. Ceci doit nous permettre d'aligner la Wallonie dans les grandes priorités européennes, créer un cadre prévisible pour les acteurs de l'innovation et permettre d'augmenter l'expertise wallonne dans les projets européens. La vision de cette réforme est limpide : les domaines d'innovation stratégiques composeront la colonne vertébrale des thématiques d'innovation wallonne. Pour chaque domaine, un cluster d'innovation stratégique formera la structure chargée de faire vivre cette thématique au quotidien, y compris en valorisant l'expertise industrielle unique qui les compose.

Les écosystèmes d'innovation stratégiques, qui ne seront pas des structures en tant que telles, mais bien des portefeuilles de projets thématiques, confirmeront le

rôle central des initiatives *bottom-up*, tout en restant en contact étroit avec les clusters pour former un ensemble cohérent. Dès le départ, ce travail a été réalisé en étroite concertation avec les parties prenantes de l'innovation wallonne, que ce soit à travers des journées de brainstorming communes ou la mise en place de groupes de travail thématiques pour aligner au mieux la réalité de terrain vécue par les structures et la réalité administrative. Puisque l'adhésion derrière cette réforme est centrale, cette concertation était présente à toutes les étapes de ce processus, et elle le sera encore pour l'importante étape de la rédaction des feuilles de route des DIS, qui sera un *momentum* important.

Enfin, au même titre que le potentiel économique du domaine, la méthodologie définie pour déterminer les DIS intègre plusieurs dimensions : les capacités technologiques et industrielles wallonnes, la masse critique qui les sous-tendent, ainsi que l'alignement stratégique des DIS avec les priorités européennes et leur contribution aux grandes transitions, qu'elles soient bas-carbone, numériques ou en matière d'autonomie stratégique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Tout d'abord, j'aimerais un peu rectifier le tir par rapport aux propos de mes collègues. Monsieur de Wasseige, je n'ai aucune gêne face à l'innovation. L'innovation peut exister dans tous les secteurs, et la question est de savoir où l'on se concentre et où on cherche à trouver l'innovation pour ensuite la faire fructifier. Je ne sais pas où vous avez cherché ça dans mon intervention, mais moi, je ne l'ai pas trouvé dedans ; de toute façon, ce n'est pas le cas.

Vous dites que la durabilité est présente de manière transversale. En fait, vous vous dites que, de la sorte, elle sera partout ; moi, je vous dis, quand on regarde les expériences du passé et du moment, elle ne sera nulle part ! Je crois qu'il faut que cela soit porté par des structures dédiées, avec des objectifs explicites et des indicateurs précis, auquel cas le résultat sera vraiment insatisfaisant. En même temps, quand j'écoute Mme Bluge, qui vient d'invoquer le contraire, elle se dit que la durabilité et tous ces thèmes-là seront pour le ministre de l'Environnement. J'exagère un petit peu. Vous ne l'avez pas dit exactement comme cela, Madame Bluge, mais c'est l'inverse de ce que revendiquait M. de Wasseige.

(Réaction de Mme Bluge)

En tout cas, c'était du genre : « Ici, c'est le ministre de l'Économie, donc cela concerne l'économie, et le reste sera pour les autres ».

(Réaction de Mme Bluge)

Quand même, quand même. On peut tout réécouter, mais c'était bien l'esprit de votre intervention. Voilà.

Ceci dit, je crois que bâtir une économie durable et résiliente, ce n'est pas mettre trop de billes dans le même sac ; il faut de l'export de certaines technologies bien précises sans se disperser partout. Là, je suis d'accord. Je crois qu'il faut investir dans les clusters qui font avancer et progresser les piliers fondamentaux de notre société. Il s'agit donc de mettre davantage de longtermisme dans notre santé, notre vécu social et l'environnement.

Deuxièmement, je crois qu'il fallait – qu'il faudra encore, même si j'entends que, maintenant, le définitif est pour bientôt – consulter de manière beaucoup plus large que les fédérations patronales et sectorielles. On a dit : « On a consulté à chaque étape ». Le nombre de consultations était peut-être important, mais, vu les échos que l'on a, on s'est quand même limités à quelques acteurs bien précis, pour le dire ainsi. Je l'ai dit dans mon interpellation.

Quand les temps sont incertains, être résilient ne consiste pas seulement à savoir produire de la munition ; il faut aussi produire de la nourriture pour être vendue ici – pas seulement la nourriture pour la grande exportation – et pouvoir se passer – ce qui est aussi très important pour l'industrie – d'énergies fossiles, et ce, tout en faisant avancer les énergies renouvelables. Force est de constater que ce n'est visiblement pas, en tout cas au niveau fédéral, un projet du Gouvernement actuel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos explications et les éléments que vous avez déjà donnés par rapport à cette réforme dont on est convaincu qu'elle va dans le bon sens.

Vous notez un point qui a déjà été relevé depuis longtemps. C'est bien de le noter et de probablement le mettre en œuvre. Il s'agit de la faible représentation actuelle du privé dans les organes de gestion. Cela fait longtemps qu'on le dit et que cela n'avait pas changé. C'est l'histoire. Maintenant, la Déclaration de politique régionale va dans le sens de cette modification et vous intégrez cette dimension. C'est extrêmement positif puisque ce sont ceux qui vivent cela au jour le jour.

Je note aussi, avec une intention très positive, cette idée que les domaines d'innovation stratégique devraient représenter trois quarts du financement de l'innovation. C'est bien la stratégie qui est déclarée dans la Déclaration de politique régionale, à savoir qu'il faut se concentrer sur un certain nombre de secteurs. Cela ne veut pas dire – c'est pour cela qu'il reste un quart, dans le cadre des financements – qu'il n'y a pas des tas d'autres entreprises particulièrement innovantes. L'approche avec des clusters correspondant aux domaines d'innovation stratégiques, puis avec des

initiatives *bottom-up*, me semble particulièrement intéressante.

Pour revenir sur les remarques du collègue Mockel, je vais répondre en trois points. L'innovation, pour nous, n'est pas seulement économique. On s'est peut-être mal compris, mais l'innovation a toujours été dans le cadre de ce que l'on discute aussi et c'était déjà dans le cadre des clusters. Il y avait le pôle GreenWin, qui avait une innovation – je l'ai dit dans mon texte en disant qu'aujourd'hui, GreenWin n'a peut-être plus de nécessité d'exister, parce que l'aspect *green* se retrouve relativement intégré, même s'il ne l'est peut-être pas assez à votre goût. D'ailleurs, il y a aussi une innovation sociale. Cela ne fait pas partie de ce débat ni de ce décret, mais l'innovation sociale existe, notamment à travers les entreprises libérées, comme on les appelle, et cetera. Je pense que l'on bouge aussi beaucoup, dans le monde de l'entreprise, en innovation sociale. La crise covid a d'ailleurs amené beaucoup d'innovation sociale dont on doit tenir compte.

Vous avez aussi parlé de la durabilité, qui serait nulle part et pas partout. C'est le verre à moitié vide ou à moitié plein. Moi, je considère qu'elle est plutôt partout, justement, et c'est un peu la façon dont cela s'est passé dans les dernières années, ce qui justifie que le rôle de GreenWin est peut-être un peu moins évident pour le moment.

Je terminerai par un dernier point, parce que je ne voudrais pas que l'on se trompe de débat dans le reproche qui serait fait, selon lequel Canopea n'aurait pas été suffisamment associé à un certain nombre de travaux par rapport aux fédérations d'entreprises. Je pense que c'est tout simplement parce que l'on discute ici d'une réforme des domaines d'innovation stratégiques qui correspond à un certain nombre de matières que maîtrisent les fédérations sectorielles. C'est normal que les fédérations sectorielles soient à la base pour représenter, avec le plus grand commun dénominateur, les membres qu'elles représentent, pour dire quelles doivent être les orientations et autres par rapport à toutes les questions que l'on a en termes d'innovation, de produits, de procédés, de processus, de machines, et cetera.

Canopea n'est pas une fédération d'entreprises sectorielles, c'est un ensemble qui regroupe des entreprises qui ne sont pas d'un secteur, et qui travaille justement sur un axe tout à fait transversal qui est l'axe environnemental. À partir du moment où l'on travaille sur des domaines d'innovation stratégiques que l'on pourrait qualifier de verticaux par rapport au schéma, c'est normal que l'on travaille avec les fédérations sectorielles qui sont les plus spécialisées dans les matières d'innovation technologique à ce niveau. Je pense que l'axe transversal sera présent dans la réforme du ministre et du Gouvernement. Ce n'est d'ailleurs pas seulement l'axe environnemental ; je pense notamment au numérique, qui est aussi quelque chose d'important

qui touche aujourd'hui tous les secteurs. Voilà, je voulais quand même rectifier ce point.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous posez dans cette réforme des choix dont les éléments plus précis seront à confirmer, mais ils sont construits avec le secteur, c'est important à redire.

Parmi vos éléments de réponse, le cadre prévisible pour les acteurs de l'innovation me paraît particulièrement essentiel. Pour faire le lien avec l'interpellation précédente, des recherches et développements prévisibles et efficaces sont essentiels pour notre réindustrialisation.

Enfin, pour répondre à l'interprétation de notre collègue Mockel, qui a fait un raccourci inopportun, j'ai dit et je redis ceci : pour commencer, la décarbonation reste l'un des axes majeurs de la relance industrielle telle qu'elle est portée par ce Gouvernement. C'est un premier élément. Par ailleurs, d'autres ministères – Environnement, Santé, Solidarités – disposent aussi de leurs propres enveloppes et de leurs propres administrations. C'est donc complémentaire à la décarbonation, qui est transversale à tout le Gouvernement, et cela ne se substitue pas aux autres ministères.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Mockel. La première, motivée, est déposée par M. Mockel (Doc. 620 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Bluge et M. de Wasseige (Doc. 621 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la situation d'Orsa et l'avenir des invests »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation d'Orsa et l'avenir des invests ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, nous apprenions le *rebranding* d'Investsud, qui devient Orsa, avec une ambition renouvelée et une diversification des

investissements annoncée comme plus agressive. Alors qu'Orsa est détenue à 74 % par des actionnaires privés, la part du public demeure centrale et la coordination de la stratégie d'investissement au niveau régional reste une réflexion importante, comme le souligne par ailleurs la DPR.

En septembre 2025, je vous posais une question sur les *invests* régionaux et leur avenir. Vous précisiez que leur évolution était précisément à l'étude, que vous aviez entrepris des démarches concrètes, comme la fin des avances régionales aux *invests* et leur responsabilisation accrue, sans porter préjudice à leur mission de soutien à l'économie régionale et surtout locale. En effet, dans une Wallonie où le *private equity* demeure plus faible qu'en Flandre, le local est le moyen d'approche le plus important. Nous avons donc besoin d'acteurs qui investissent dans nos PME, dans une logique globale cohérente toutefois, notamment en rapport avec le bras financier de la Région qu'est Wallonie Entreprendre.

Dès lors, pourriez-vous nous faire part des dernières évolutions concernant la révision du paysage des *invests* ? Est-ce à l'ordre du jour à court terme ? Quelle lecture avez-vous d'une stratégie de diversification telle qu'envisagée par un *invest* tel qu'Orsa, alors que la Région est en réflexion par rapport à la stratégie de spécialisation intelligente – S3 – et les domaines d'innovation stratégiques – DIS – qui la sous-tendent ? De manière générale, comment la Wallonie pourrait-elle booster le *private equity* pour mettre à la disposition de nos start-up des capacités en capital qui puissent ancrer les talents sur le sol wallon et ainsi créer la plus-value chez nous ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, depuis sa création, le modèle des *invests* wallons s'est progressivement adapté afin de répondre à l'évolution des besoins des entreprises et aux réalités économiques propres à leur territoire. Les réflexions stratégiques actuellement menées par Orsa – ex-Investsud – s'inscrivent dans cette dynamique. La capacité à faire évoluer ce modèle pour mieux accompagner et favoriser le développement du tissu économique local relève d'une démarche de bonne gouvernance. Il appartient toutefois au Gouvernement wallon de veiller à la cohérence de l'ensemble des outils régionaux de financement.

C'est précisément dans cette perspective qu'à la demande du Gouvernement wallon et conformément à la Déclaration de politique régionale, Wallonie Entreprendre a lancé une étude externe, dans une logique de neutralité, visant à examiner les modalités d'un rapprochement entre les *invests* wallons. La

démarche ne vise pas à remettre en cause un modèle qui a démontré sa pertinence. D'une part, elle vise à renforcer les complémentarités entre les *invests*, leurs capacités d'action, tout en préservant ce qui fait leur force : leur ancrage territorial et leur proximité avec les entreprises. D'autre part, elle vise avant tout à offrir aux entreprises et aux acteurs du financement un dispositif davantage lisible, cohérent et performant.

Les *invests* seront naturellement consultés dans le cadre de cette réflexion dont les travaux débiteront dès ce mois de juillet. Les stratégies de diversification sont légitimes dès lors qu'elles contribuent au développement économique de la Wallonie. Elles doivent toutefois s'inscrire dans une vision d'ensemble en ligne avec les domaines stratégiques de la Région afin de maximiser l'impact des interventions publiques. Le Gouvernement souhaite en effet mobiliser davantage les capitaux privés en Wallonie à travers le *private equity*, notamment en renforçant la complémentarité entre Wallonie Entreprendre et les *invests*, en évitant la dispersion des moyens publics et en créant un environnement plus attractif pour les investisseurs, entre autres.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Cette question orale et votre réponse tombent à point par rapport à l'évolution du modèle et la cohérence de l'ensemble des outils d'investissement par rapport à la cohérence que vous êtes en train de mettre dans la réforme des domaines d'innovation stratégique et des clusters. Il est donc important que Wallonie Entreprendre ait ou va lancer cette étude externe. C'est un débat que l'on a depuis longtemps.

Il est important, comme vous l'avez dit, de renforcer les complémentarités entre les *invests* : qu'ils gardent leur ancrage local, mais qu'ils évitent au maximum de se faire concurrence. On a vu trop de dossiers où des entreprises vont faire leur shopping en regardant quel est l'*invest* qui donne le plus d'argent pour le moins de parts du capital. On avait parfois une concurrence qui n'était pas très saine et qui créait quelques tensions. Vous avez parlé de lisibilité et, derrière la lisibilité, de la performance.

Je note, avec intérêt, comme dernier point, l'idée que, à côté des *invests* et de Wallonie Entreprendre, l'on booste les synergies avec le *private equity*, avec les *invests* privés. C'est important d'essayer chaque fois d'amener un mix d'investissements venant du privé et du public, dont les *invests* régionaux, qui sont à la fois publics et privés, et Wallonie Entreprendre.

On suivra avec attention cette réforme.

Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'entrepreneuriat féminin en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'entrepreneuriat féminin en Wallonie ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les femmes représentent aujourd'hui près de 38 % des entrepreneurs. C'est une évolution positive qui témoigne d'un intérêt croissant des femmes pour l'entrepreneuriat.

Cependant, lorsque l'on s'intéresse aux entreprises en croissance ou aux entreprises qui emploient du personnel, la proportion de femmes tombe à environ 10 %. Seule une femme entrepreneure sur 10 travaille dans une entreprise en croissance ou avec du personnel.

Par ailleurs, le baromètre Diane 2025 de l'UCM – Diane, c'est ce réseau de femmes entrepreneures – indique que le nombre d'indépendantes à titre complémentaire ou après l'âge de la pension reste important, ce qui doit nous questionner sur les causes qui empêchent les femmes de considérer l'entrepreneuriat comme une activité à temps plein, là où en Flandre, les données montrent que l'entrepreneuriat féminin est considéré, plus naturellement, comme une véritable option de carrière.

Parmi les obstacles généralement identifiés se trouvent :

- les croyances limitantes : manque de confiance en soi, de légitimité, syndrome de l'imposteur ;
- la prospection de nouveaux clients, qui ne leur plaît pas tellement ;
- la difficulté et/ou la peur de facturer les prestations à leur juste valeur ;
- l'absence de relations professionnelles ;
- la gestion de la charge mentale relative à l'entreprise en plus de tout le reste, puisque, encore trop souvent, la charge mentale d'une famille pèse sur les épaules des femmes.

Le pouvoir public a un rôle important à jouer pour favoriser l'émergence d'entreprises portées par des femmes et soutenir leur croissance.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures mises en œuvre par le Gouvernement wallon pour encourager le développement des entreprises dirigées par des femmes ? Des actions spécifiques sont-elles

prévues pour augmenter la part des femmes à la tête d'entreprises en croissance et créatrices d'emplois ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, on a longuement discuté, à travers les dispositifs Airbag et StartUp Wallonia, ce matin, de l'entrepreneuriat féminin. Je suis convaincu que les femmes doivent davantage avoir confiance en elles, dans leurs capacités entrepreneuriales et dans le monde économique. Si les femmes sont aujourd'hui davantage présentes dans l'entrepreneuriat, leur représentation demeure, malgré tout, plus faible parmi les entreprises en croissance et créatrices d'emplois.

Pour y répondre, on déploie avec Wallonie Entreprendre plusieurs dispositifs spécifiques, parmi lesquels le soutien au réseau Diane, les clubs Repreneurs, le relais managérial destiné aux entrepreneures durant leur maternité ou encore le partenariat avec Women on Board, afin de renforcer la présence des femmes dans les instances de gouvernance.

Concernant plus particulièrement les entreprises en croissance, l'accent est mis sur la reprise et la transmission d'entreprise, sur une meilleure représentation des femmes dans les accélérateurs de croissance et sur le renforcement de leur accès aux fonctions de gouvernance.

Une part importante de ces actions et de leurs résultats a récemment pu être présentée par Wallonie Entreprendre lors de son audition, ici, au Parlement. Enfin, il ne suffit pas d'accompagner les entrepreneures d'aujourd'hui, il faut aussi préparer celles de demain. C'est pourquoi Wallonie Entreprendre investit dans la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat, notamment en valorisant des parcours féminins inspirants et en veillant à une représentation équilibrée dans ses actions de promotion. C'est en agissant dès le plus jeune âge sur les représentations et sur la confiance, à entendre que nous atteindrons durablement l'objectif de voir davantage de femmes créer, développer et faire grandir leur entreprise. C'est le même combat pour soutenir l'entrepreneuriat féminin que la sensibilisation par rapport aux filières STEM, aux filières scientifiques. On sait combien elles réussissent bien dans ces parcours-là, mais on suscite aujourd'hui trop peu de vocations – malheureusement – chez les jeunes filles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses. En effet, je n'ai pas assisté au débat ce matin sur Airbag. J'irai réécouter. Je sais que ce n'était pas un reproche, j'étais moi-même dans d'autres commissions, mais j'irai

réécouter le débat. Comme vous vous en doutez, cela m'intéresse fortement.

Je vous rejoins totalement sur le fait que la prévention, la sensibilisation en amont pour vraiment mettre des femmes entrepreneures en avant et susciter des vocations, c'est la clé. En effet, c'est la base, et il faut passer par là. Il s'agit bien de multiplier les profils et pas de mettre tout le temps en avant les mêmes femmes. Il est vrai que l'on a quelques *success stories* de femmes ou d'entrepreneures. Même chez les hommes, c'est parfois pareil : on met tout le temps en avant les mêmes licornes, les mêmes personnes. C'est très bien de valoriser ces personnes, mais je pense qu'aller chercher des petits profils dans différents métiers et de varier un maximum le type de personnes qui témoignent est très important. C'est vraiment à cela que j'ai pensé quand je suis allée au lancement de Wallons-y !, où vous étiez aussi, lancé par AKT début juin. Il y avait un profil d'une entrepreneure super, mais je l'avais déjà vu témoigner cinq ou six fois. Je me suis dit que ce serait vraiment bien d'aller chercher toute une série de femmes différentes et inspirantes dans différents secteurs. Si c'est une dame dans la pharmacie qui vient témoigner et que les jeunes filles ne se reconnaissent pas dans cette filiale, cela ne va peut-être pas susciter des vocations.

En effet, on a eu une audition très intéressante de Wallonie Entreprendre dans le cadre de la Commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Par contre, il y a un point sur lequel il ne m'a pas répondu. C'est ce qui m'a donné l'idée de la question aujourd'hui, mais vous ne me répondez pas vraiment non plus. On valorise une série de métiers. Par exemple, on sait qu'on voudrait des entreprises innovantes dans les nouvelles technologies, car c'est ce genre d'entreprises que l'on essaie de valoriser. Il y a des budgets spécifiques de subsides pour soutenir la création de ces entreprises-là via Wallonie Entreprendre, mais il n'y a pas d'enveloppe spécifique pour soutenir des femmes entrepreneures et donc soutenir des projets portés par les femmes.

Je demandais à M. Di Bartolomeo si cela pouvait être quelque chose qui serait envisagé par Wallonie Entreprendre ; il m'a dit que ce serait plutôt un positionnement du Gouvernement et pas de Wallonie Entreprendre. Je me permets donc de vous jeter la balle ici. Si l'on choisit que l'innovation est une volonté pour la Wallonie, on peut également choisir que des femmes entrepreneures soient une volonté pour la Wallonie. Octroyons donc dans l'enveloppe existante. Je ne demande pas que l'on crée de nouveaux budgets, mais, dans l'enveloppe existante, on pourrait se dire qu'une enveloppe chaque année est attribuée pour soutenir des femmes entrepreneures. C'est l'idée que je lance ici. Je vois que vous riez. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais, voilà, c'était une idée comme une autre. Merci pour vos réponses et votre volontariat.

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les nouvelles turbulences autour de
l'actionnariat d'Ethias »

Question orale
de Mme Patricia Van Walle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la possible vente d'Ethias à Belfius »

Question orale
de Mme Christie Morreale
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir de la participation wallonne au
sein d'Ethias »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Hazée, sur « les nouvelles turbulences autour de l'actionnariat d'Ethias » ;
- Mme Van Walle, sur « la possible vente d'Ethias à Belfius » ;
- Mme Morreale, sur « l'avenir de la participation wallonne au sein d'Ethias ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral a décidé, en date du 20 juin dernier, de vendre 20 % des parts de l'État dans Belfius. Nous pourrions évidemment en débattre longtemps, mais ce n'est pas l'objet ni le lieu.

Dans ce contexte, des ukases ont à nouveau été formulés autour de l'actionnariat d'Ethias, dont l'État fédéral devrait se défaire afin de les transférer au sein de Belfius avant sa mise en vente partielle. Cette façon de faire autour de slogans démagogiques laisse pantois. Il est question d'une étude que le Gouvernement fédéral aurait lancée.

Il est question que les parts d'Ethias détenues par la SFPIM soient situées dans Belfius avant sa vente, sous forme de swap, sous forme d'un contrat financier par lequel les deux parties s'accorderaient pour échanger des flux de trésorerie. Dès lors que l'investisseur qui achèterait des parts dans Belfius puisse aussi acheter des parts d'Ethias.

Je le répète, Ethias, ce sont des milliers d'emplois, en ce compris au sein de sa filiale NRB. C'est aussi un

siège national en Wallonie. Il y en a peu. Ce sont des risques de délocalisation, si des entreprises étrangères devaient mettre la main sur ce fleuron. Cela affecterait aussi les centres de décision en Wallonie. C'est encore un actif stratégique. C'est enfin une participation tout à fait rentable, puisque Wallon Entreprendre a reçu, si j'ai bien retenu, plus de 43 millions d'euros en 2025 pour la Wallonie, en hausse de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

C'est insupportable une nouvelle fois de voir Ethias faire l'objet de spéculations publiques démagogiques, dogmatiques, non argumentées, avec à chaque fois une inquiétude légitime pour les travailleurs et travailleuses, l'ensemble des équipes, leurs familles. On a en plus des gouvernants qui présentent une image pas très sérieuse.

J'ai pu observer que les voix sont assez nombreuses, celles qui doutent de l'intérêt d'une opération visant à lier la banque et l'assurance, et plus spécifiquement qui doutent de la rationalité industrielle d'un projet de rapprochement entre Ethias et Belfius.

Le 5 décembre dernier, c'est *L'Écho* qui indiquait déjà « que les options possibles seront désormais examinées avec les entités fédérées ». J'avais eu l'occasion de vous interroger déjà sur cette question au début de l'année. Vous me répondiez : « la question de l'actionnariat d'Ethias et du rôle des pouvoirs publics, tant au niveau fédéral, régional, est effectivement un sujet d'importance stratégique. Ma position reste la même depuis que je suis en fonction ». Vous précisez « la Wallonie, par l'intermédiaire de Wallonie Entreprendre, continue de gérer ses participations avec la même méthodologie : une veille stratégique active, un dialogue constant avec les autres actionnaires publics et une évaluation minutieuse des scénarios possibles ».

C'étaient des éléments qui visaient à remettre le dossier sur un terrain de rationalité, même si certaines précautions oratoires ou une prudence politique étaient observables également.

Je viens avec le dossier. Avez-vous été averti par les autorités fédérales de leur approche à ce sujet ? Qu'a-t-il été réellement décidé le 20 juin dernier ? Quelle est votre analyse de ces tribulations politiques invraisemblables ? Le Gouvernement wallon conserve-t-il ce rôle de stabilité dans ce dossier ? C'est la question la plus importante. Avez-vous pris des contacts avec vos homologues fédéraux et flamands, afin de plaider pour la conservation d'un ancrage fort au sein de cet actif stratégique ?

Enfin, subsidiairement, en cas de cession par l'État fédéral, la Wallonie et la Flandre disposent-elles d'un droit de préemption ? Y a-t-il aujourd'hui encore des conventions d'actionnaires, plus exactement un pacte d'actionnaires qui lie les parties par rapport à l'avenir de cette entreprise, dont, comme élu du territoire liégeois au sens large, vous ne pouvez pas être insensible ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral a récemment décidé de lancer la procédure pour trouver des acheteurs pour les 20 % de Belfius qu'il souhaite privatiser. Dans le cadre de ce projet de privatisation, il a également décidé, sous la pression du MR, de faire réaliser, pour le 21 juillet au plus tard, une étude sur les scénarios possibles concernant les 31,66 % d'Ethias qu'il possède.

L'idée étudiée serait d'intégrer les parts fédérales d'Ethias dans la structure de Belfius via un swap, c'est-à-dire en transférant à Belfius les actions d'Ethias actuellement détenues par la SFPIM.

Ethias n'appartient pas uniquement au Fédéral. La Région wallonne possède, elle aussi, 31,66 % du capital, au même titre que la Flandre. Dans la DPR, il était question d'étudier l'opportunité d'une fusion entre Ethias et Belfius.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette commission, cette perspective nous inquiète fortement. D'abord parce que cela laisse entrevoir une privatisation en chaîne. Le Fédéral est en train de vouloir privatiser 20 % de Belfius. Si Ethias est intégré à Belfius, on ouvre Belfius aux capitaux privés.

Cela veut dire tout simplement qu'Ethias deviendra elle aussi en partie privée. Soyons clairs, ce serait un hold-up. Ethias a été sauvé en 2008 par de l'argent public : 1,5 milliard d'euros. Si Belfius existe encore aujourd'hui, c'est parce que l'État l'a sauvée en injectant 4 milliards d'euros après la débâcle de Dexia en 2011. Désormais, Belfius et Ethias rapportent de l'argent à la Région. Ethias, par exemple, c'est plus de 1,2 milliard d'euros de bénéfices et plus de 500 millions d'euros de dividendes versés ces cinq dernières années. C'est cela, notre point. Quand tout va mal, ce sont les citoyens qui paient, mais quand cela rapporte, on voudrait de nouveau ouvrir la porte au privé. C'est privatiser les bénéfices après avoir socialisé les pertes.

Ensuite, il y a aussi un risque pour le service aux citoyens. Une banque ou une assurance privée pense d'abord en fonction de sa rentabilité. On le voit dans le secteur bancaire, aujourd'hui, les agences ferment, les frais augmentent et, surtout, les services aux citoyens disparaissent. Dans l'assurance, c'est encore plus sensible. Les inondations de 2021 ont montré à quel point il est important de garder un levier public fort. Plus Ethias sera soumis à une logique privée, plus le risque est grand que le service aux citoyens passe après la rentabilité.

Il y a enfin un risque évident pour l'emploi. En cas de fusion, on nous parlera vite de synergie, mais les synergies, cela veut souvent dire des doublons, des services regroupés, des fonctions de support réduites et surtout des emplois menacés. Ethias occupe aujourd'hui

plus de 5 000 personnes et a une filiale qui est un acteur informatique très important à Liège.

Même sur le plan industriel, la logique est faible. Belfius et Ethias n'ont ni le même modèle, ni la même culture, ni le même réseau de distribution. Belfius a déjà développé ses propres activités d'assurance. On peut donc se demander si l'objectif est vraiment de construire un outil plus fort ou bien si c'est simplement de gonfler la valeur de Belfius avant sa privatisation partielle, voire de régler des comptes politiques.

Où en est l'étude sur l'éventuelle fusion entre Ethias et Belfius prévue par la Déclaration de politique régionale ? Avez-vous été contacté par le Gouvernement fédéral ou par la SFPIM sur le réseau de swap entre Belfius et Ethias ? Pouvez-vous nous garantir que la Région wallonne ne vendra pas ses parts dans Ethias à des acteurs privés et ne les apportera pas à Belfius dans le cadre du projet de privatisation en cours ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, on a appris que le Gouvernement fédéral avait décidé d'ouvrir le capital de Belfius à hauteur de 20 %, dans un objectif de dégager au moins 2 milliards d'euros de recette pour l'État belge. En parallèle, à la demande du MR, une étude serait lancée sur l'intégration éventuelle, au sein de Belfius, des parts fédérales détenues dans Ethias, via une opération de type swap.

Cela soulève des interrogations, notamment parce que l'on avait le sentiment, à travers vos propos, que vous défendiez l'outil. Pourquoi des discussions dans des majorités miroirs changent-elles la donne des expressions et de l'avenir d'Ethias ?

C'est une annonce qui soulève beaucoup de questions lourdes de conséquences pour la Wallonie. En effet, Ethias n'est pas un outil financier ordinaire, c'est un outil économique stratégique pour la Wallonie, pour les pouvoirs publics et les collectivités. C'est un outil ancré à Liège, en Wallonie, employant plusieurs milliers de personnes, contribuant aux finances publiques par ses dividendes et jouant un rôle important, unanimement apprécié, auprès des pouvoirs locaux, des services publics et du tissu associatif.

La Wallonie détient une part significative dans Ethias, plus de 30 %, aux côtés du Fédéral et de la Flandre et 5 % des communes. Or, une opération pilotée depuis le Fédéral, dans un contexte budgétaire tendu, pourrait modifier profondément les équilibres de gouvernance et affaiblir l'ancrage wallon de l'entreprise, ou pire le mettre en péril.

Pouvez-vous confirmer que la Wallonie n'a donné aucun accord, explicite ou implicite, à une intégration d'Ethias dans Belfius ? Avez-vous été officiellement

informé de l'étude annoncée par le Fédéral et y serez-vous associé ?

Quelle est la position du Gouvernement wallon sur l'avenir de sa participation dans Ethias ? Considérez-vous, comme moi, qu'Ethias constitue un outil stratégique wallon qui doit rester sous contrôle public fort ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Monsieur les Députés, les questions qui me sont posées portent à la fois sur l'avenir d'Ethias, sur l'évolution de son actionnariat et sur les conséquences de l'ouverture partielle du capital de Belfius.

D'abord, je veux rappeler un point essentiel : Ethias – et ses filiales – reste un actif stratégique pour la Wallonie. Il ne s'agit pas d'une participation financière ordinaire. C'est un acteur majeur de l'assurance, fortement ancré en Wallonie – on a parlé des milliers d'emplois – qui joue un rôle clé pour les pouvoirs publics, les collectivités locales et de nombreux citoyens, tout en contribuant aux finances publiques.

Dans ce cadre, la Wallonie n'a, à ce stade, donné aucun accord, ni explicite ni implicite, à une intégration d'Ethias dans Belfius, et aucune décision de cession n'est prise.

Concernant les annonces fédérales, elles portent sur deux éléments :

- d'une part, l'ouverture de 20 % du capital de Belfius ;
- d'autre part, la réalisation d'une étude sur le devenir des participations fédérales dans Ethias, notamment via un mécanisme de type swap.

Il est important d'être précis : une étude n'est pas une décision, et les participations wallonnes ne sont pas concernées par ces annonces. Le Gouvernement wallon veillera néanmoins à être pleinement informé et associé à toute évolution susceptible d'avoir un impact sur les intérêts de la Région.

Sur le plan juridique, les choses sont également encadrées. Le pacte d'actionnaires d'Ethias prévoit des règles très strictes en cas de transfert d'actions. Un transfert entre entités relevant du même contrôle public – comme la SFPIM et Belfius – peut être considéré comme un transfert autorisé intragroupe. Dans ce cas, les mécanismes classiques, notamment le droit de préemption, ne sont en principe pas activés.

En revanche, en cas de cession à un tiers, une procédure protectrice s'applique, avec notification préalable, droit de préemption des autres actionnaires, et mécanismes de protection complémentaires. La

Wallonie dispose donc bien de leviers juridiques, mais leur activation dépend de la nature précise de l'opération.

Concernant l'hypothèse d'un swap, plusieurs scénarios sont envisageables :

- un apport en nature, neutre en trésorerie ;
- des montages plus complexes ;
- ou encore une cession directe en cash.

Chacun de ces scénarios a des implications différentes en matière de contrôle, de gouvernance et de rendement. Le Gouvernement wallon analysera ces hypothèses avec rigueur, en fonction de leurs effets concrets.

Par ailleurs, la Région a engagé, comme je l'ai déjà dit et M. Hazée l'a rappelé, une revue de l'ensemble de ses participations, comme prévu dans la Déclaration de politique régionale. Cette démarche vise à identifier les actifs stratégiques, ceux à consolider et, le cas échéant, ceux à réorganiser. Dans ce cadre, le caractère stratégique d'Ethias et de ses filiales ne fait aucun doute.

Enfin, Belfius demeure un acteur clé du financement des pouvoirs publics, tant pour la Région que pour les communes. Le Gouvernement wallon veillera dès lors à ce que l'ouverture de son capital préserve des conditions de financement soutenables pour ces deux niveaux de pouvoir. Tout cela reste dans la logique de ce que j'ai déjà pu dire au Parlement, ici en commission ou en séance plénière. Il y a une certaine cohérence dans ces propos.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre d'avoir d'abord rappelé que Ethias était un actif stratégique fortement ancré en Wallonie. Nous partageons évidemment aussi le fait qu'une étude n'est pas une décision, mais du bruit est du bruit. Avoir des ukases comme cela, en dehors de toute rationalité, ne peut en fait que révéler une logique dogmatique et idéologique qui, ici, peut inquiéter un grand nombre de personnes et qui peut vraiment amener une destruction de valeurs avec, en plus, des risques pour les centres de décision et l'emploi en Wallonie.

Par rapport à cet enjeu, je pense vraiment que le Gouvernement wallon – et vous avez dessiné un chemin à cet effet – doit évidemment préserver l'intérêt public, préserver l'intérêt wallon, cela va de soi. Je pense qu'il doit décourager l'État fédéral à chercher à transférer les actifs d'Ethias ailleurs, et en tout cas certainement pas dans une participation dont il vendrait ensuite 20 %.

Vous avez cité les leviers juridiques qui sont à votre disposition. Je vous invite évidemment à affiner au mieux l'analyse pour qu'ils soient à disposition. Il est certainement également utile de contacter le Gouvernement flamand pour pouvoir examiner, avec

lui, l'intérêt alors de pouvoir éventuellement mettre en œuvre, si l'État fédéral ne faisait pas marche arrière par rapport à l'intention affichée, qu'il y ait un examen de ce droit de préemption.

Au-delà du Gouvernement, je vous encourage à mettre votre poids politique au sein de votre formation pour éviter une « destruction de valeur », pour reprendre les mots du ministre-président Borsus il y a quelques années. La cohérence historique du dossier, je la rejoins : ce serait une faute que de vendre Ethias et d'affaiblir cet actif stratégique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – J'ai écouté bien attentivement ce que vous avez répondu aux députés. On va continuer à suivre ce dossier de près. C'est bien, Monsieur le Ministre, de rappeler qu'Ethias est un actif stratégique, y compris au niveau fédéral. Je le répète : ce serait vraiment inacceptable qu'Ethias finisse dans les mains des capitaux privés, après que les citoyens aient payé cher et vilain pour la sauver.

Cela vaut également pour Belfius. Aujourd'hui, le Gouvernement fédéral est en train de vouloir brader un actif stratégique de l'État. Pourquoi ? Pour financer sa militarisation de l'économie et de la société. C'est tout l'inverse qu'il faudrait faire. Tout l'inverse : il faudrait travailler à une banque Belfius 2.0, une banque publique et démocratique, une banque qui soit au service des citoyens, qui soit au service des PME et qui investisse dans des projets locaux, dans des projets sociaux plutôt que dans la spéculation, dans les infrastructures fossiles ou dans l'armement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je trouve que le MR joue avec le feu. À quoi cela sert-il d'avoir des coalitions miroirs si votre parti dit A ici, et B de l'autre côté ? On a une boîte publique qui est un fleuron valant plusieurs milliards d'euros, qui est unanimement appréciée, qui fait l'objet de prix internationaux et qui est extraordinaire. Plutôt que de s'en enorgueillir en disant : « On a 2 000 collaborateurs, c'est exceptionnel et l'on en est fiers. C'est chez nous, en Wallonie ; même la Flandre nous envie, c'est extraordinaire », on essaie de faire plaisir. Ce n'est pas une décision, mais tout de même, Stéphane Hazée a raison : on ne doit pas siffler comme le chante et le veut Belfius. On ne le fait ni pour un maillot ni pour bander les muscles.

L'intérêt économique d'une Région vaut bien mieux que cela. Ne jouons pas avec le feu. Ne laissons pas des individualités fragiliser un modèle exceptionnel qui rapporte à la Région, chaque année, des dividendes, indépendamment de la réputation particulièrement bonne qu'a cette institution ; dans l'intérêt des 2 000 collaborateurs et de toutes les collectivités qui

sont particulièrement satisfaites de leur travail. On parlait de la distribution de dividendes belges, mais rien que pour la Wallonie, au cours des cinq dernières années, cela a rapporté dans les caisses 138 millions d'euros.

Surtout, soutenons notre entreprise, soyons à ses côtés et rappelons à l'ordre celles et ceux qui essaient de faire du bruit. Ramenons la sérénité. Un peu de calme, un peu d'intérêt général : ceci n'est pas un jouet.

(Mme Van Walle, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Valérie Bluge
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les faillites d'entreprises au mois de
mai 2026 »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les faillites d'entreprises au mois de mai 2026 ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, selon les derniers chiffres publiés par Statbel, le nombre de faillites survenues au cours du mois de mai 2026 – soit 854 – est en diminution par rapport à mai 2025. Cette évolution semble indiquer une amélioration conjoncturelle, qui pourrait traduire les premiers effets des réformes et mesures de soutien mises en place par le Gouvernement en faveur des entreprises.

Dans quelle mesure cette évolution positive est-elle observable en Wallonie ? Considérez-vous que les réformes économiques engagées commencent à produire leurs effets sur la résilience des entreprises ? Comment le Gouvernement entend-il consolider cette dynamique, en particulier dans certains secteurs encore en difficulté ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, selon les chiffres fournis par Wallonie Entreprendre, le nombre de faillites a effectivement diminué de plus de 22 % en mai 2026 par rapport à mai 2025. Sur les cinq premiers mois de l'année, le nombre de faillites a aussi diminué de près de 5 % par rapport à la même période, alors que la hausse se poursuit malheureusement dans

les deux autres Régions du pays. Pour rappel, l'année 2025 avait déjà vu une diminution de 3 % des faillites par rapport à 2024, contre une augmentation de 6 et 13 % en Flandre et à Bruxelles. Ces chiffres sont d'autant plus encourageants qu'ils s'accompagnent d'une importante augmentation de la création d'entreprises enregistrées en Wallonie au dernier trimestre 2025, soit + 37 % par rapport au dernier trimestre 2024, mais aussi au premier trimestre 2026, avec une hausse de 28 % par rapport au premier trimestre 2025. Je veux être cohérent. Je dis toujours qu'il faut prendre les chiffres avec prudence quand ils sont bons et quand ils sont mauvais. S'ils sont bons, je les prends avec prudence aussi. Il faut toujours comparer ce qui est comparable, mais c'est vrai que ces chiffres sont encourageants. J'entends systématiquement une petite musique que tout va mal ; ces chiffres sont encourageants.

Certaines évolutions sectorielles sont aussi encourageantes. Ainsi, le nombre de faillites a baissé de 20 % au cours des cinq premiers mois de 2026 par rapport à 2025 dans le secteur du commerce. Nous restons cependant attentifs à des secteurs tels que la construction, qui connaît une légère augmentation de 1,7 % sur la même période, tout en restant de 3,6 % en deçà de la situation des cinq premiers mois de 2024. Ces chiffres positifs montrent que nos réformes commencent à payer. Elles ne nous font cependant pas oublier que derrière chaque faillite, il y a des situations humaines difficiles pour celles et ceux qui ont osé prendre des risques et créer de l'emploi. C'est la raison pour laquelle, outre la réforme de l'accompagnement économique que nous souhaitons rendre plus lisible et plus impactante, notamment afin de rendre nos entreprises plus robustes, nous développons actuellement une nouvelle mouture du dispositif « RéAction » de soutien aux indépendants en difficulté, tant pour tenter de redresser la situation que de les soutenir dans ces moments difficiles et promouvoir l'entrepreneuriat de la deuxième chance. Nous avons eu aussi l'occasion d'en discuter beaucoup ce matin.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, cette évolution est encourageante – c'est un mot que vous avez employé, et que je reprends – deux années de suite. C'est aussi à mettre en perspective avec le bond des créations d'entreprises, qui est aussi une dynamique positive. C'est un signal positif de résilience des entreprises malgré le contexte structurel difficile que nous connaissons.

Monsieur le Ministre, vous vous êtes engagé avec le Gouvernement à consolider la dynamique, à mettre en place un cadre plus favorable pour les entreprises. Restons prudents, mais soyons aussi optimistes pour la suite. Notre groupe confirme sa confiance dans vos actions pour maintenir les efforts et cette dynamique.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les retombées économiques du salon
Eurosatory pour les entreprises wallonnes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les retombées économiques du salon Eurosatory pour les entreprises wallonnes ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, du 15 au 19 juin 2026 s'est tenu à Paris le salon Eurosatory, plus grand rendez-vous européen, voire mondial de la défense et de la sécurité terrestres et aéroterrestres. Cette édition a réuni plus de 2 600 exposants issus de 68 pays et plus de 350 délégations officielles, confirmant son rôle de plateforme stratégique pour l'écosystème mondial du secteur.

La Wallonie y était représentée, l'AWEx ayant organisé un pavillon collectif « Belgian Aerospace/Defense », rassemblant des entreprises wallonnes actives dans l'aéronautique, le spatial, la défense, la sécurité et les technologies duales.

Dans un contexte de réarmement européen, de renforcement de l'autonomie stratégique industrielle et de déploiement de l'initiative européenne SAFE, ce type d'événement constitue une opportunité majeure de visibilité et de développement commercial pour nos entreprises.

Disposez-vous d'un premier retour quant aux contacts, partenariats ou perspectives commerciales générés par la participation wallonne à cette édition d'Eurosatory ? Au-delà d'Eurosatory, comment le Gouvernement entend-il structurer et amplifier la présence wallonne lors des prochains rendez-vous internationaux liés à l'industrie de la défense et aux technologies stratégiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, les premiers retours de la participation wallonne au salon sont très positifs. Le pavillon AWEx a permis aux 13 PME wallonnes présentes de générer environ une centaine de rencontres B2B – *business to business* – avec des partenaires européens et internationaux.

Plusieurs contacts ont déjà ouvert des pistes de partenariats industriels ou commerciaux. Le salon a aussi confirmé le rôle structurant de plusieurs grands acteurs wallons. FN Herstal a conclu un accord important avec la France pour la fourniture de mitrailleuses ultra légères, Thales Belgium a signé un *memorandum of understanding* avec le groupe polonais Mesko sur l'intégration de roquettes de 70 mm et John Cockerill Defense a consolidé plusieurs coopérations industrielles internationales. Au-delà des contacts commerciaux, Eurosatory a renforcé la visibilité de la Wallonie auprès de délégations étrangères et ministérielles. Des perspectives d'investissement ont également émergé, notamment avec des groupes étrangers cherchant à augmenter leurs capacités de production en Europe. J'ai eu de nombreux contacts avec des délégations étrangères, mais aussi avec des entreprises étrangères.

L'enjeu est désormais d'assurer le suivi de ces opportunités. C'est précisément le rôle de la *task force* « Défense », en lien avec l'AWEx : transformer les contacts en projets concrets, accompagner les entreprises dans les chaînes de valeur européennes et renforcer l'attractivité de la Wallonie pour les investissements industriels de défense. Notre potentiel est énorme, mais quand on visite le salon, on voit aussi le développement de l'innovation dans des tas de pays dans le secteur de la défense. J'ai été impressionné par l'immense stand de l'Ukraine, mais aussi des pays de l'Est. On a visité toute une série d'entreprises en mission économique et qui étaient présentes en Turquie. On est bon et fort dans ce secteur, mais on doit continuer à l'être et tout le temps se remettre en question, se dire que la concurrence est rude même dans un secteur en croissance comme celui-là. Cette approche s'inscrit dans la stratégie wallonne de soutien à l'industrie et à l'innovation de défense, qui prévoit notamment de renforcer la présence et la préparation des entreprises wallonnes dans les salons spécialisés, d'organiser le suivi postévénement et d'utiliser ces rendez-vous internationaux pour développer les partenariats, les marchés et les investissements.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je suis très satisfait d'entendre le succès du pavillon wallon organisé par l'AWEx, le nombre de rencontres B2B qu'il y a eu, les contacts pour des partenariats commerciaux et industriels. Vous avez cité nos fleurons qui ont déjà signé des contrats et vous avez mis en évidence le renforcement de la visibilité de la Wallonie vis-à-vis de l'étranger, qu'il s'agisse d'investisseurs étrangers ou de clients potentiels. Vous avez souligné l'énorme potentiel du secteur et l'évolution technologique de l'Ukraine. On le voit bien dans le développement des drones, de plus en plus rapide chez eux et, en cas de guerre, de plus en plus efficace. Malheureusement, ou heureusement pour eux.

On voit aujourd'hui la puissance de ces nouvelles technologies dans un cadre de conflit. Vous avez souligné la notion de croissance. Dans l'interpellation, j'ai cité la croissance des pays dans le secteur de la défense. Il faut faire attention parce qu'elle est plus importante chez nos voisins que chez nous. Nous sommes dans un secteur en croissance en Wallonie, mais il faut continuer pour ne pas soit que l'on se fasse rattraper soit que l'écart se creuse par rapport aux meilleurs. Il faut continuer à accélérer ce mouvement et ne pas se reposer sur nos lauriers.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le rapport d'AKT sur la conjoncture
économique wallonne »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le rapport d'AKT sur la conjoncture économique wallonne ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, AKT a publié le 17 juin 2026 son traditionnel point conjoncturel, fondé sur une enquête menée auprès de plus de 250 dirigeants wallons. Le constat pousse à la vigilance : alors que la consommation, l'investissement et l'emploi ralentissent, seules les perspectives d'exportation demeurent positives, portées au premier rang par l'industrie manufacturière. La croissance wallonne n'atteindrait que 0,4 % en 2026, sous la moyenne nationale et celle de la zone euro. Par ailleurs, les perspectives d'investissement des entreprises diminuent, sur fond de nouveau choc énergétique et de hausse des coûts de production, et d'une conjoncture internationale qui n'est pas à l'apaisement.

Ce signal confirme le caractère désormais existentiel de l'enjeu industriel pour notre Région. Parmi les freins identifiés par les dirigeants, au-delà du *permitting*, de l'énergie et des coûts d'exploitation, la lourdeur administrative ressort fortement, puisque près d'une entreprise sur deux la cite dans le point conjoncturel de AKT comme un frein majeur à son développement. Or, la simplification administrative constitue un levier à la main directe de la Région. Alléger la charge qui pèse sur nos entreprises, c'est leur restaurer de la compétitivité et de la capacité d'investissement au moment où elles en ont le plus besoin. Le Gouvernement est pleinement conscient de cet enjeu.

Quelle lecture faites-vous des résultats de cette enquête, en particulier du décrochage de la croissance wallonne et du retournement des perspectives d'investissement des entreprises ?

Quelles mesures concrètes de simplification administrative à destination des entreprises comptez-vous déployer ou accélérer – puisqu'on sait que pas mal sont déjà en œuvre – pour répondre à ce constat ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le rapport d'AKT sur la conjoncture économique wallonne confirme les analyses récentes de l'IWEPS qui mettent en évidence un ralentissement de la croissance wallonne – comme belge et européenne d'ailleurs –, dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes et une dégradation du climat des affaires. Les perspectives d'investissement méritent dès lors toute notre attention, car elles conditionnent la compétitivité et la croissance future de notre économie.

Cependant, ces chiffres sont à mettre en regard avec ceux évoqués dans la question précédente de Mme Bluge, sur le nombre de faillites en baisse, et le nombre de créations d'entreprises en hausse.

Face à ces défis, le Gouvernement agit sur les principaux freins identifiés par les entreprises. La simplification administrative constitue à cet égard une priorité, concrétisée notamment par le choc de simplification adopté en mars 2025. En parallèle, le Forum de l'industrie que j'ai lancé permet d'identifier avec les acteurs de terrain des mesures concrètes, parmi lesquelles le développement du préfilage afin de faciliter et d'accélérer les projets industriels. On a eu l'occasion de le présenter, avec l'ensemble du Gouvernement, au Forum industriel.

Il est clair que, dans tout ce qui concerne les permis, les permis d'environnement, le nombre d'avis ou encore les délais, les entreprises attendent des résultats très concrets de la part du Gouvernement. Concernant les aides – que ce soit Airbag, Starter Wallonia ou Job+ que nous avons voté au Parlement –, ces réformes simplifient clairement la vie des entreprises.

Dans toutes les réformes que l'on porte, il doit y avoir la simplification administrative. Ce n'est pas toujours évident, parce que quand on travaille avec l'administration et le cabinet, on a toujours l'impression de vouloir tout régler jusqu'au dernier carat, y compris avec des lourdeurs et des contraintes qu'il faut absolument supprimer. Je partage tout à fait cette ambition.

Cette même logique est au cœur de la stratégie Circular Wallonia, adoptée en novembre 2025, qui

prévoit des actions destinées à lever les obstacles réglementaires et administratifs freinant le développement de l'économie circulaire. C'est la même chose en matière de réforme de la recherche et de l'innovation. On doit aussi avoir la simplification comme guide.

Enfin, au travers de Wallonie Entreprendre et de l'ensemble de nos outils d'accompagnement, nous poursuivons nos efforts pour simplifier l'accès aux dispositifs de soutien et offrir aux entreprises un environnement plus favorable à l'investissement et à la création de valeur en Wallonie.

On doit avoir en fait deux balises dans toutes nos réformes :

- l'évaluation. On a beaucoup parlé, dans toutes les réformes, d'évaluation, de monitoring et pas attendre cinq ans ou dix ans avant d'évaluer un dispositif en se disant que ce n'était peut-être pas le bon ;
- la simplification.

Ce sont deux balises qui doivent être absolument transversales dans toutes les réformes et dans tous les dispositifs que l'on met en place.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Les aspects négatifs mis en évidence par ce point conjoncturel de AKT ne doivent pas cacher les signaux positifs que l'on a entendus aujourd'hui : la diminution du nombre de faillites et l'augmentation du nombre de créations d'entreprises. Tant mieux si l'on diminue les faillites et si l'on crée plus d'entreprises, mais il faut aussi préserver toutes celles qui existent et voir comment on peut les aider à ne pas stagner ou ne pas être en décroissance, mais au contraire à être en croissance. On est bien d'accord qu'il y a toutes ces mesures concrètes sur la simplification. Il faut continuer à les accélérer.

J'étais interpellé, il y a une dizaine de jours, par l'invité de Matin Première, Hubert Ewbank – le propriétaire et CEO du Chant d'Éole, qui fait notre réputation partout à l'international. Lorsque le journaliste lui a demandé le point qui freinait le plus l'entrepreneuriat en Wallonie, il a répondu qu'il s'agissait des lourdeurs administratives. Cela revient dans la question posée dans le point conjoncturel d'AKT et cela revient quand un entrepreneur vient témoigner. Il est vraiment important d'accélérer ce point.

Vous avez parlé de tous les outils à disposition, mais vous avez aussi conclu avec un point important – on le dit depuis longtemps, et cela fait vraiment partie du socle de la Déclaration de politique régionale –, à savoir la culture de l'évaluation.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'écart de valorisation des entreprises en
phase de transmission »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'écart de valorisation des entreprises en phase de transmission ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, Wallonie Entreprendre a publié ce mois-ci son rapport annuel sur la transmission des entreprises, qui confirme la vitalité de ce marché, avec plus de 500 opérations recensées en 2025. Le rapport montre que le multiple d'EBITDA servant à valoriser les sociétés wallonnes s'établit en moyenne à 5,6 contre, selon la Vlerick Business School, 6,4 pour l'ensemble du marché belge.

Si ce multiple ne constitue qu'un critère de valorisation parmi d'autres et doit être interprété avec prudence, cet écart récurrent n'en demeure pas moins un signal qui mérite notre attention. Le rapport rappelle par ailleurs que le départ à la pension demeure le premier motif de cession.

Au-delà du prix, c'est la réussite même des transmissions qui est en jeu, et donc la préservation de l'emploi, des savoir-faire et de la vitalité de notre tissu économique. Or, une transmission réussie se prépare longtemps à l'avance. Par manque d'anticipation, des entreprises pourtant viables disparaissent faute de repreneur, alors même que leur dirigeant souhaitait céder.

Réussir ces transmissions, c'est préserver l'emploi et la continuité entrepreneuriale, enjeu au cœur de l'ambition du Gouvernement de renforcer l'attractivité économique de la Région. Wallonie Entreprendre, qui a notamment lancé la plateforme wetransmission.be en début d'année, dispose à cet égard de leviers directs.

Comment analysez-vous cet écart de valorisation persistant entre la Wallonie et le reste du pays, et quelles en sont, selon vous, les causes principales ? Quelles initiatives le Gouvernement entend-il soutenir, via Wallonie Entreprendre, pour renforcer l'attractivité et la valorisation de nos entreprises au moment de leur transmission ? De manière plus globale, comment le Gouvernement entend-il accompagner les entrepreneurs bien en amont de la phase de transmission, afin de préparer la cession de l'activité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la transmission d'entreprises est un enjeu important, que ce soit à la lumière du vieillissement de la population – qui concerne aussi les dirigeants des PME et TPE –, mais également afin de préserver l'emploi et pérenniser les savoir-faire des entreprises.

La valorisation d'une entreprise dépend de nombreux facteurs : sa taille, son secteur d'activité, son potentiel de croissance, son niveau d'innovation ou encore son accès aux marchés internationaux. Selon Wallonie Entreprendre, l'écart de valorisation que vous évoquez s'explique notamment par le tissu économique wallon, caractérisé par une proportion plus importante de TPE et de PME, dont la valorisation est forcément moindre que celle des entreprises de plus grande taille. Notez que le multiple observé pour des ventes entre 1 et 5 millions d'euros est le même au nord et au sud du pays.

Concernant les initiatives mises en place pour répondre aux objectifs de la DPR en la matière, le lancement de la plateforme *wetransmission.be* constitue une avancée importante pour faciliter la rencontre entre candidats repreneurs et cédants. Les dispositifs d'accompagnement proposés par Wallonie Entreprendre et ses partenaires – l'UCM ainsi que les chambres de commerce et d'industrie partenaires – contribuent à maximiser les chances de réussite de ces transmissions.

L'accompagnement économique vise aussi à favoriser, bien avant l'opération de transmission elle-même, la création de valeur de l'entreprise, notamment à travers l'amélioration de la gouvernance et l'amplification du potentiel de croissance. Les dispositifs tels que les chèques-transmissions, les clubs de repreneurs, les séances de *speedcoaching* et les réseaux d'experts agréés contribuent également à sensibiliser les entrepreneurs à cet important enjeu.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces explications, notamment sur l'écart qui serait en partie dû à la taille des entreprises – c'est logique. Il faudrait « *splitter* » les moyennes suivant la taille de l'entreprise – ce serait probablement plus pertinent. C'est un constat intéressant.

On a vraiment, aujourd'hui, deux causes de la non-transmission. Parfois, c'est le fait que l'on n'a pas préparé la famille et puis, tout d'un coup, en fin de carrière, on se demande quel enfant va reprendre. Cela demande énormément d'anticipation.

La deuxième chose, c'est l'accompagnement, que ce soit par les structures publiques telles que Wallonie Entreprendre, ou par des cabinets privés – certains le font et collaborent d'ailleurs beaucoup avec Wallonie Entreprendre. Ce n'est pas le métier de l'entrepreneur que de gérer la revente de son entreprise, car ce sont des techniques de valorisation, de recherche du repreneur idéal. Il y a un énorme potentiel. On parle souvent de la création de start-up, que ce soit par des jeunes ou par des personnes qui ont perdu leur emploi, qui ont une certaine expérience et qui, puisqu'elles n'ont plus envie de travailler dans une entreprise, vont en créer une. Régulièrement, que ce soit pour un jeune ou un moins jeune, à côté de la création d'entreprise, il y a de très belles opportunités de rachat d'entreprises, sans devoir partir de zéro et se heurter au risque de se planter. En effet, partir de zéro est plus risqué que de reprendre une activité qui a déjà un business, des produits, un ensemble de clients, un carnet de commandes, et cetera. Ce sont des réflexes que l'on ne donne pas encore assez aux jeunes ou aux moins jeunes lorsqu'ils disent avoir perdu leur emploi, revendu leur entreprise, envie de changer d'orientation. Il n'y a pas que le fait de créer une entreprise, il y a le fait d'en reprendre une. Il faut continuer à communiquer sur ce point.

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact du conflit au Moyen-Orient sur la compétitivité des entreprises wallonnes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact du conflit au Moyen-Orient sur la compétitivité des entreprises wallonnes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, selon une récente enquête d'AKT, deux tiers des dirigeants wallons estiment aujourd'hui que leur entreprise est exposée aux conséquences économiques du conflit au Moyen-Orient. La hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des coûts logistiques et le renchérissement des matières premières pèsent directement sur l'activité de nombreux secteurs, en particulier l'industrie. Les résultats de cette enquête sont préoccupants : une entreprise sur deux anticipe un impact important sur son activité dès cette année 2026. Plus inquiétant encore, les perspectives d'investissement redeviennent négatives pour la première fois depuis 2022.

Or, l'investissement constitue un moteur essentiel de la croissance, de l'innovation, de la création d'emplois. Le choix du site Inovyn à Jemeppe-sur-Sambre pour présenter cette analyse n'est d'ailleurs pas anodin. L'entreprise illustre les défis auxquels sont confrontés de nombreux industriels wallons : la dépendance à une énergie abondante et compétitive, l'importance des infrastructures logistiques et l'exposition directe aux fluctuations géopolitiques internationales. Dans le même temps, plusieurs indicateurs témoignent d'un ralentissement de la confiance économique : baisse des ventes, compression des marges, retour de tensions inflationnistes, stabilisation des intentions d'embauches. Les entreprises continuent de recruter, mais de manière très prudente et beaucoup plus sélective.

Quelles sont les dernières données dont vous disposez quant à l'impact de la crise énergétique actuelle sur l'économie wallonne, en particulier sur les secteurs industriels les plus énergivores et sur leurs perspectives d'investissement et d'emploi ?

Quels contacts avez-vous avec les entreprises exposées aux conséquences économiques du conflit au Moyen-Orient ?

Quelles mesures concrètes le Gouvernement wallon a-t-il mises en œuvre ou prévoit-il de mettre en œuvre afin de garantir aux entreprises un accès à une énergie compétitive, de sécuriser les investissements industriels et de préserver l'emploi dans les secteurs exposés ?

Disposez-vous d'indicateurs permettant d'évaluer l'évolution récente des projets d'investissement, des intentions d'embauche et de la compétitivité industrielle dans notre Région ? Quels secteurs ou bassins d'emploi vous paraissent aujourd'hui les plus vulnérables face à ces nouvelles tensions géopolitiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, nous sommes en permanence en veille avec l'AWEx sur le contexte géopolitique international et notamment l'impact de la crise au Moyen-Orient.

Concernant le secteur de la construction en Wallonie, le conflit au Moyen-Orient agit comme un choc de coûts et d'incertitude. L'effet principal passe par l'énergie, les matériaux dérivés du pétrole, le transport maritime, les délais d'approvisionnement et les clauses contractuelles. Embuild indique que 88 % des entreprises de construction et d'installation ont subi des hausses de prix de matériaux depuis le début du conflit, avec des augmentations très fortes entre janvier et avril 2026 pour les produits plastiques – PVC, isolation – avec +46,6 %, et les hydrocarbures – bitume isolant – avec +33,2 %.

Aussi, les données disponibles montrent que la crise énergétique a agi comme un frein à la reprise wallonne, avec un impact plus marqué sur les branches industrielles intensives en gaz, électricité et chaleur de procédé. Le choc pèse sur les marges, retarde certains investissements de capacité, rend les perspectives d'embauche plus prudentes.

À ce stade, les dernières données indiquent que le conflit au Moyen-Orient a transformé la crise énergétique en choc de compétitivité pour la Wallonie. L'effet principal n'est pas seulement une hausse temporaire du pétrole ; il touche aussi le gaz, l'électricité, les intrants chimiques, les coûts de transport, l'inflation et les décisions d'investissement.

L'impact de cette crise sur le PIB est net puisque, selon l'IWEPS, la croissance wallonne ralentirait en 2026 : +0,5 % contre +1,1 % en 2025. Le choc énergétique lié au conflit pèserait sur la consommation, les exportations et l'investissement. Les exportations wallonnes ne progressaient plus que de 0,3 % en 2026, car la crise réduit aussi les débouchés européens des entreprises wallonnes. L'investissement des entreprises resterait positif, à +2,7 %, mais il s'agit surtout d'investissements de transformation numérique et écologique ou de maintenance. Voilà pour ces chiffres.

Comme je l'ai dit, on maintient évidemment une veille, car le problème par rapport à ce contexte géopolitique, c'est l'insécurité, l'imprévisibilité, alors que les entreprises ont besoin, au contraire, de prévisibilité et de sécurité. C'est un paramètre sur lequel on a peu d'influence.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse. Il est évidemment important de pouvoir sécuriser un maximum. On ne peut évidemment pas faire grand-chose quand les prix s'envolent, vont jusqu'à quasiment doubler en termes des prix énergétiques, et pas seulement le pétrole, mais aussi l'électricité, le gaz. Cela reste un écueil important. De plus, la tension avec la situation géopolitique n'a pas l'air de s'éclaircir très vivement dans les prochaines semaines, même si on l'espère évidemment profondément.

Nous devons continuer à tenter d'accélérer nos projets industriels, renforcer notre attractivité, soutenir l'innovation et bien sûr la transition énergétique. Malheureusement, nous ne sommes pas seuls sur l'échiquier et nous avons besoin de stabilité. Ce n'est pas encore aujourd'hui que nous serons rassurés.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir industriel du site Syngenta à
Seneffe et l'accompagnement des travailleurs »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir industriel du site Syngenta à Seneffe et l'accompagnement des travailleurs ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Ministre, le 17 juin dernier, en question d'actualité, j'ai interrogé le Gouvernement wallon à la suite de l'annonce de la fermeture programmée du site de Syngenta. Vous étiez excusé à cette date, représenté par le ministre-président.

Depuis lors, une réunion exceptionnelle, prévue le 17 juin, devait réunir différents acteurs concernés afin d'obtenir davantage de précisions sur les intentions du groupe et sur les perspectives pour le site. Dans l'attente des conclusions de cette concertation, de nombreuses interrogations subsistent quant à l'avenir des 180 travailleurs concernés et quant au maintien d'une activité industrielle sur ce site stratégique.

Au-delà de l'émotion légitime suscitée par cette annonce, cette situation intervient dans un contexte où plusieurs entreprises du bassin de Seneffe ont récemment annoncé des restructurations ou des réductions d'effectifs. Ces évolutions nourrissent les inquiétudes quant à la solidité du tissu industriel régional et à la capacité de la Wallonie à préserver des emplois industriels de qualité.

Avez-vous été associé aux échanges intervenus depuis l'annonce de la fermeture ? Quelles informations pouvez-vous communiquer sur les perspectives d'avenir du site ? Des contacts ont-ils déjà eu lieu avec la direction de Syngenta, les organisations syndicales et les autorités locales afin d'anticiper les conséquences de cette décision pour les travailleurs ? Je rappelle que 180 personnes sont concernées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je partage évidemment votre émotion, celle des travailleurs et l'inquiétude des travailleuses et travailleurs et leurs familles par rapport à cette situation.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de contexte qui ont été évoqués lors de votre échange le 17 juin dernier.

Depuis l'annonce du 15 juin, de l'intention de licencier le personnel et de fermer le site, la phase d'information et de consultation de la procédure Renault est, à ce stade, toujours en cours et se déroule de manière confidentielle entre les interlocuteurs sociaux. La direction de l'entreprise a indiqué son engagement à mener un processus de consultation équitable et réfléchi, dans le respect du droit du travail belge. Une première rencontre s'est tenue le 18 juin dernier. Cette réunion a principalement porté sur l'intention annoncée sur le calendrier envisagé.

Selon les organisations syndicales, la perspective qui se dessine est celle d'une fermeture en 2027, sans alternative identifiée à ce stade. Une prochaine réunion est prévue le 8 juillet prochain. Si l'intention de fermeture devait être confirmée, des négociations devraient alors être engagées sur le plan social et l'entreprise serait tenue de mettre en place une cellule pour l'emploi avec des mesures d'accompagnement et de reclassement destinées aux travailleurs concernés. Le FOREm se tient à la disposition des travailleuses et des travailleurs, le cas échéant. Le FOREm a été informé de la situation.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je voulais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre, pour les compléments d'information. En effet, sur le terrain, les informations dont disposent les travailleurs sont très réduites. Ce matin, un travailleur m'expliquait par téléphone que, pour l'instant, il n'y avait pas d'autres informations que celle liée à la promesse d'emplois jusque fin 2026 et aucun licenciement avant cette date. J'apprends que le 8 juillet prochain, une autre réunion va avoir lieu. Pour la région du Centre, il s'agit vraiment d'une catastrophe parce qu'au-delà des 180 travailleurs, c'est 180 familles. C'est aussi tout un bassin industriel qui est touché.

Tout à l'heure, en parallèle de cette Commission, j'ai interrogé votre collègue Yves Coppieters, pour savoir quels étaient déjà son investissement, son interrogation et son engagement pour éviter une friche industrielle nouvelle dans notre région du Centre. Nous ne sommes pas épargnés puisque nous avons vécu notamment l'affaire BASF qui a pris énormément de temps pour pouvoir disposer de terres qui soient dépolluées. Nous ne voulons pas revivre une situation pareille. Deux volets sont vraiment essentiels, le vôtre par rapport à l'économie et celui de votre collègue, Yves Coppieters, par rapport à l'environnement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Resinelli, sur « la possible vente d’Ethias » ;
- M. Mugemangango, sur « les conséquences pour la Région wallonne d’une privatisation de Belfius » ;
- M. Mugemangango, sur « les risques pour le financement des communes en lien avec la privatisation annoncée de Belfius » ;
- M. Fontaine, sur « l’impact de la crise au Moyen-Orient sur le coût des matériaux » ;
- M. Maillen, sur « la promotion de l’esprit d’entreprendre en Wallonie » à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme De Rodder, sur « l’avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) du 8 juin 2026 sur la réforme des agences locales pour l’emploi (ALE) » ;
- Mme De Rodder, sur « la poursuite de la réforme des aides à la promotion de l’emploi (APE) à la suite de la réunion du Gouvernement du 11 juin 2026 » ;
- Mme De Rodder, sur « la réforme des agences de développement local (ADL) » à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 22 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Geneviève Lazonon, Les Engagés
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Özlem Özen, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Guillaume Soupard, MR
Mme Éliane Tillieux, Présidente
Mme Patricia Van Walle, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACEC	Ateliers de constructions électriques de Charleroi
ADG	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Office de l'emploi de la Communauté germanophone)
ADL	agence(s) de développement local
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
BCE	Banque-carrefour des entreprises
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
BMO	besoin de main-d'œuvre
CCT	convention collective de travail
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CIM	conférence interministérielle
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DIS	domaine(s) d'innovation stratégique(s)
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
EBITDA	earnings before interest, taxes, depreciation and amortization (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement)
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HEC	Haute école commerciale
IA	intelligence artificielle
IBEFE	instance(s) bassin enseignement qualifiant, formation, emploi
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
Investsud	société anonyme gestionnaire de fonds d'investissement à risque en provinces de Liège, Namur et Luxembourg (rebaptisé Orsa en 2026)
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NACE	nomenclature européenne des activités économiques
NBH	NLMK Belgium Holdings
NLMK	Novolipetski Metallourgitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)

NRB	Network Research Belgium (Réseau de recherche belge)
ONEM	Office national de l'emploi
ONG	organisation non gouvernementale
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PVC	polyvinyl chloride (polychlorure de vinyle)
RGEC	Règlement général d'exemption par catégorie
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SA	société anonyme
SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFE	Security Action for Europe (Action de sécurité pour l'Europe)
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SFPIM	Société fédérale de participations et d'investissement - Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij
SPF	Service public fédéral
SPOC	single point of contact (point de contact unique)
SPP	Service public fédéral de programmation
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TWEED	Technologie wallonne énergie, environnement et développement durable (cluster)
UCM	Union des classes moyennes
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie (Organisme de la radiodiffusion flamande)
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement